

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 11 mai 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique</i>	1
<i>Désignation d'un corapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	1
<i>Audition de Mme Florent, primo-signataire</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Florent, Primo-signataire.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Desquesnes, Clersy, Maroy, Mme Pécriaux, M. Bastin, Mme Florent, Primo-signataire, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	4
<i>Reprise de la séance</i>	26
<i>Auditions</i>	26
<i>Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1)</i>	26
<i>Audition de M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW).....	26
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Maroy, Mme Pécriaux, MM. Antoine, Clersy, M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	29
<i>Reprise de la séance</i>	41

<i>Projets et propositions.....</i>	<i>41</i>
<i>Pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie.....</i>	<i>41</i>
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	<i>41</i>
<i>Échange de vues.....</i>	<i>42</i>
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	<i>42</i>
<i>Question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les abandons d'animaux suite au déconfinement »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	42
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'interdiction du collier électrique »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	43
<i>Interpellation de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le lancement de biomonitorings spécifiques en lien avec la pollution aux PCB engendrée par les broyeurs à métaux » ;</i>	
<i>Interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le contrôle de la pollution des broyeurs de métaux » ;</i>	
<i>Interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le lancement d'études épidémiologiques des riverains et des travailleurs des broyeurs à métaux » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution aux polychlorobiphényles (PCB) engendrée par l'activité des broyeurs à métaux en Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'étude relative à la suspicion d'un cluster de cancers à Fernelmont » ;</i>	
<i>Question orale de M. Tzanetatos à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution des broyeurs à métaux en Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les broyeurs à métaux »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Dupont, Hardy, Mme Pécriaux, MM. Tzanetatos, Clersy, Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	45

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'augmentation des primes pour les stations d'épuration individuelles »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....61

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise à blanc de la zone à défendre (ZAD) d'Arlon »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....62

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de formation et d'information du public scolaire pour les matières environnementales et de bien-être animal »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....64

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'implémentation de la stratégie en matière de lutte contre la sécheresse »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....65

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les accords-cadres wallons en matière de prévention de déchets »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....67

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le comblement avec des déchets d'anciennes carrières situées à Maisières »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....68

Question orale de M. Lepine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la persistance du phénomène de l'eau brunâtre à Ghlin »

Intervenants : M. le Président, M. Lepine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....69

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la présence de microparticules de plastique dans les eaux wallonnes »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....70

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact sur les paysages et la nature d'installations agricoles »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....71

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'usine à tarmac de Sart-Saint-Bernard »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....73

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet pilote « Forêt résiliente » » ;

Question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la reconduction des mesures de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Fontaine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....74

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les propositions et solutions pour une amélioration de la cohabitation entre les usagers au sein des espaces naturels et des forêts wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....76

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les retards d'indemnisation des exploitants forestiers impactés par la peste porcine africaine (PPA) »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....77

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les moyens financiers des centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....78

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'acquisition par la Région wallonne du bois de Bousval »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....79

Organisation des travaux (Suite).....81

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....81

Interpellations et questions orales retirées.....81

<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>82</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>83</i>

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 40 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Pour la bonne organisation de nos travaux de ce jour, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que l'audition de M. Ransy, expert de l'Union des villes et communes de Wallonie est programmée à 14 heures précises en visioconférence, je vous le rappelle.

Il est donc possible que l'examen de la pétition sur la 5G ainsi que le développement des premières interpellations et questions orales interviennent déjà ce matin en fonction de l'évolution de nos travaux.

Nous devons toutefois suspendre nos travaux à midi précisément, car le groupe de travail sur le dialogue interparlementaire pour le climat se réunira dans cette même salle à 12 heures 30 minutes. Impérativement, nous terminerons donc nos travaux à midi pour les reprendre à 14 heures.

Il me revient en outre de vous indiquer qu'il sera possible pour les députés qui le souhaitent de développer leur question orale à distance, en application de l'art. 141.5 du Règlement. Dans ce cas de figure, je vous rappelle que, dans l'hypothèse où le député n'est pas connecté au moment où il doit prendre la parole, la question orale est transformée en question écrite.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

PÉTITION POUR UNE CONSIGNE SUR LES CANETTES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur pétition pour une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique.

Mme Kelleter a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Mme Kelleter n'étant pas présente à l'heure du début de nos travaux, nous devons désigner un corapporteur.

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un corapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je propose M. Matagne comme corapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Matagne est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de Mme Florent, primo-signataire

M. le Président. – La parole est à Mme Florent.

Mme Florent, Primo-signataire. – Madame la Ministre, Monsieur le Président, chers députés, je vous remercie de me recevoir aujourd'hui pour plaider la cause de la consigne.

Selon l'étude GFK rapportée par Test-Achats, c'est un souhait qui est partagé par 80 % des Belges. Ces sondages sont confortés par l'étude Get up Wallonia, dans laquelle la consignation était la deuxième proposition la plus plébiscitée.

Mon expérience le confirme également. Lors de la récolte de signatures pour la pétition, j'ai entendu à quel point les citoyens sont déjà convaincus. La récolte était ponctuée de « Enfin ! », « Mais qu'attend-on ? », « Cela fait des années que l'on devrait avoir la consigne ». La pétition Consigne sur le site du Parlement est une des

pétitions qui a reçu le plus de signatures. Back to Sender, une opération proconsigne, a généré 3 800 partages en deux à trois jours. Un récent article de la RTBF a généré un maximum de commentaires très majoritairement positifs. L'adhésion est là, c'est peu discutable.

Étant donné que je représente environ 80 % des citoyens de Wallonie, j'utiliserai dorénavant le « nous ».

Pourquoi cette adhésion massive ? La liste est longue. Parce que la consigne fonctionne depuis longtemps dans d'autres pays d'Europe : chez nos voisins allemands et néerlandais, dans les pays scandinaves ainsi que sur d'autres continents. Tester ce système, c'est l'adopter. Aucun pays n'a jamais mis un terme au système de consigne.

Pourquoi la consigne ? Parce que la vente de contenants à usage unique augmente de jour en jour et qu'il faut trouver des solutions sans tarder. Parce qu'il y a un énorme problème de déchets sauvages, visible par tous et qui empire. De nombreuses études, notamment du CE Delft, montrent que la consigne réduit les déchets sauvages de 70 à 90 %. Vous noterez qu'au moins un tiers des déchets sauvages sont des canettes ou des bouteilles en plastique.

Pourquoi la consigne ? Parce que l'on trouve des canettes et bouteilles en plastique dans la nature, mais pas ou peu de bouteilles consignées. Parce que les déchets ont un impact sur les cours d'eau et les océans. Nos ruisseaux wallons alimentent la soupe de plastique. Parce que le bétail ingurgite des morceaux de canettes et en crève ; raison pour laquelle nous avons le soutien de la grande majorité des fermiers.

Pourquoi la consigne ? Parce que les ambassadeurs de la propreté sont de bonne volonté, mais ils sont découragés. C'est le supplice de Sisyphe : le travail est toujours à recommencer. D'ailleurs, si les ambassadeurs de B, les pigeons du système, cessaient leurs récoltes, la situation serait plus grave, et le coût pour la société encore beaucoup plus élevé. Par ailleurs, les ambassadeurs ne comprennent pas pourquoi les autorités leur refusent un outil efficace réclamé depuis longtemps.

Pourquoi la consigne ? Parce qu'on ne jette pas l'argent par les fenêtres. À l'heure où je vous parle, une action est menée par une vingtaine d'ambassadeurs propreté à proximité du Parlement wallon. Il y a actuellement aux pieds de l'escalier menant à la citadelle 160 sacs contenant environ 100 canettes et bouteilles ramassées dans l'espace public – 160x100 – 16 000 canettes et bouteilles ramassées en moins de 10 jours par une dizaine de pigeons ramasseurs. Un nombre de 16 000 canettes et bouteilles jetées, et personne n'a été pris sur le fait.

Si la consigne était à 25 cents, ces déchets auraient une valeur totale de 4 000 euros. Si la consigne était à

20 cents, ces déchets auraient une valeur de 3 200 euros. Quel que soit le montant de la consigne, si ces objets avaient une valeur, ils ne seraient pas dans la nature.

Pourquoi la consigne ? Parce que les déchets sauvages ont un impact négatif pour l'image de nos villes, nos campagnes, et c'est mauvais pour notre économie.

Pourquoi la consigne ? Parce que le ramassage est coûteux pour la collectivité, pour les communes et la Région : 84 millions d'euros selon une étude Be WaPP. Sans la consigne, les citoyens subissent une punition collective. Tout le monde paie pour une minorité d'inciviques.

Pourquoi la consigne ? Parce que la répression ne fonctionne pas. Songez à la lourdeur et au coût de la procédure judiciaire et à la très faible probabilité d'être pris sur le fait. Rappelez-vous aussi que notre système judiciaire est déjà débordé. Comparez le système des caméras et des amendes au fait que si un objet cosigné est jeté, la punition est immédiate : vous perdez chaque fois le montant de la consigne. Rappelons aussi que le coût des caméras est à charge des contribuables.

Pourquoi la consigne ? Parce qu'elle-même a une amélioration de la quantité et de la qualité de la matière récoltée. Dans une machine à consigner – une gobeuse, comme disent les Canadiens – on ne trouvera que des canettes et des bouteilles en plastique, et pas des flacons de shampoing ou de ketchup ou de Destop. Cela génère un meilleur recyclage. Pour un recyclage efficace, il est nettement plus intelligent de trier à la source, et c'est ce que font les gobeuses.

Pourquoi la consigne ? Parce qu'actuellement, la plupart des bouteilles et canettes que nous plaçons dans le sac bleu subissent du décyclage. Dans le meilleur des cas, elles sont décyclées, mais pas recyclées. Elles ne redeviennent pas des bouteilles. Les pays qui pratiquent la consigne ont de meilleurs taux de recyclage que la Belgique, et nous aurons besoin de la consigne pour atteindre les objectifs européens en termes de recyclage : 65 % des emballages devront être recyclés en 2025, et 70 % en 2030.

Certains producteurs, dont Coca-Cola, admettent maintenant publiquement que le vrai recyclage – une bouteille redevant une bouteille – n'est possible qu'avec un système de consigne.

Pourquoi la consigne ? Parce que recycler des canettes utilise 5 % de l'énergie nécessaire pour les fabriquer à partir de nouvelles matières. Or les canettes et bouteilles non triées sont gaspillées. Elles sont incinérées, et c'est mauvais pour l'air que nous respirons et pour le climat. À ce propos, n'oubliez pas qu'il n'y a pas que les déchets sauvages. Les nombreuses canettes et bouteilles jetées dans les poubelles publiques avec les trognons de pommes et les sachets de frites finissent à la

décharge, ou sont incinérés. Cela consiste un gaspillage inacceptable de ressources naturelles.

Pourquoi la consigne ? Parce que l'éducation et la sensibilisation ne suffisent malheureusement pas. Cela fait des années que l'on essaie, la situation ne s'améliore pas, elle empire alors que l'incitant financier a déjà prouvé qu'il pouvait induire un changement de comportements. Quand les sacs plastiques ont cessé d'être gratuits dans les supermarchés, la plupart des gens les ont refusés. Cela a eu un impact spectaculaire sur la présence de ces objets dans la nature.

C'est aussi une évidence au niveau politique, vous le savez mieux que nous. Le projet d'introduction de la consigne figure dans l'accord de gouvernement wallon à la page 29. Une proposition de décret demandant la consigne a été déposée par le cdH.

Le projet d'introduction de la consigne figure dans l'accord de gouvernement bruxellois. Au niveau bruxellois, une pétition similaire à la mienne a rassemblé les signatures nécessaires à une audition. Cette audition a eu lieu le 31 mars.

L'accord Vivaldi parle d'étudier l'opportunité d'introduire une consigne. En Flandre, deux tiers des communes disent oui à la consigne. Groen et le CD&V se sont récemment exprimés clairement en faveur de la consigne et la ministre flamande de l'Environnement a accepté d'avancer la date d'évaluation du système actuel, car les déchets sauvages ne cessent d'augmenter. Si les ambassadeurs flamands de la propreté, les *Mooimakers*, cessaient leur collecte, la démonstration de nécessité de la consigne serait vite faite.

Cela bouge également au niveau des communes wallonnes : Awans, Baelen, Boussu, Beauraing, Bertogne, Bons Villers, Comines-Warneton, Colfontaine, Ciney, Couvin, Dinant. Je n'ai pas le temps de toutes les citer, mais plus de 36 communes ont récemment rallié l'alliance pour la consigne et le mouvement va très probablement continuer.

Cela bouge chez nos voisins hollandais qui vont bientôt modifier leur système de consigne. Le système a fait ses preuves et va être étendu. Dès lors, pourquoi cela n'avance-t-il pas ?

Des messages anti-consignes virulents émanent du monde de l'industrie et de la grande distribution. Fevia, Comeos, Fost Plus, qui est financé par l'industrie, de Be WaPP, qui est financée par Fost Plus. Qu'on parle de Fevia, Comeos, Fost Plus ou de Be WaPP, on parle d'organismes qui défendent directement ou indirectement des intérêts privés.

Pourquoi sont-ils contre la consigne ? Parce que la situation actuelle est le meilleur des mondes pour eux. Le jetable est pratique, vendeur, extrêmement profitable et, cerise sur le gâteau, le coût du ramassage est supporté par la collectivité ; communes et régions

bénévoles, privatisation des profits, externalisation des coûts. Pas étonnant qu'ils freinent des quatre fers.

Fost Plus craint peut-être de ne plus récupérer et revendre les matières premières, métaux et plastiques, collectés dans les sacs bleus, car ceux-ci ont une valeur conséquente.

À ce propos, nous nous demandons pourquoi Fost Plus ne pourrait pas récupérer la matière parfaitement triée récupérée dans les machines à consigne, mais ceci n'est pas de notre ressort.

Venons-en maintenant aux manœuvres des opposants à la consigne. Depuis le temps que nous réclamons cette consigne et que rien n'avance, nous avons appris à lire dans leur jeu. Ils prétendent que cette mesure aurait un coût pour le consommateur, qu'il est impossible de mettre la consigne en place dans une seule région, que c'est un système compliqué à mettre en œuvre. Ils vantent les mérites du sac bleu. Ils répètent à l'envi que leurs chiffres sont phénoménaux, quelques fois supérieurs à 100 %.

Arrêtons-nous un instant sur les chiffres de Fost Plus. Nous nous sommes évertués à essayer d'ouvrir cette boîte noire sans vraiment y arriver. De nombreuses enquêtes indépendantes affirment que leurs chiffres ne sont pas fiables, qu'il y a confusion entre pourcentages d'emballages collectés et recyclés. Les mêmes enquêtes affirment que le poids des emballages mis sur le marché est sous-estimé alors que le poids des emballages collectés est surestimé, car contenant des résidus et des emballages achetés ailleurs. Des métaux incinérés sont comptabilisés alors qu'ils ne sont manifestement pas recyclés.

Moins de 50 % des bouteilles en plastique seraient recyclées alors que Fost Plus affirme qu'ils atteignent 87,7 %. Quand ils affirment que les Belges sont de bons élèves, Fost Plus parle-t-il de collecte de déchets ou de recyclage ? De vrai recyclage ou de décyclage ? Il semble qu'un audit sérieux soit nécessaire.

Quoi qu'il en soit, nos observations quotidiennes de canettes et bouteilles dans la nature confirment aisément le fait que la Région wallonne est loin de la grande distinction en termes de recyclage et de propreté. Pourtant, les objections des anti-consignes continuent à percoler. Peu importe qu'ils soient faux, ils continuent à brandir les mêmes arguments : spectre du coût pour l'industrie, spectre du tourisme de la consigne, spectre des sacs bleus éventrés, expérience pilote contestable mise sur pied pour gagner du temps.

Ils détournent l'attention des conséquences de leurs actes en rejetant la responsabilité sur les consommateurs. Ils financent de grandes opérations « nettoyage de printemps » auxquelles des pigeons ramasseurs prennent part avec entrain sans se rendre compte qu'en fait, ils jouent le jeu des pollueurs.

Notre propos a, jusqu'à présent, été assez dur à l'encontre de l'industrie et de la grande distribution, mais nous voulons aussi nous adresser à eux. Nous sommes certains que derrière leur façade « anti-consigne », ils sont effectivement bien conscients des problèmes engendrés par la mise sur le marché de contenants jetables gratuits. Car en tant que société, nous ne pouvons pas continuer comme cela. Nous devons trouver des solutions efficaces, car si nous ne changeons rien, nous allons dans le mur. Nous devons trouver le chemin d'une économie vraiment circulaire et l'industrie doit être un partenaire dans cette recherche.

Nous sommes bien conscients que l'industrie doit dégager des marches bénéficiaires, mais nous voudrions leur rappeler qu'avant l'avènement de ces emballages jetables – si souvent jetés –, ils arrivaient à dégager des bénéfices, même si toutes les bouteilles – en verre à l'époque – étaient consignées. Nous leur rappelons aussi qu'ils font encore des bénéfices sur les casiers de bières et que personne ne trouve insupportable de rapporter son casier au magasin.

Il en temps d'arrêter la folie du jetable gratuit et de revenir à des contenants 100 % recyclés, voire 100 % réutilisés. La consigne est un outil pour atteindre cet objectif. Pourquoi s'en priver ?

En conclusion, nous observons que le monde politique a jusqu'à présent été très à l'écoute des opposants à la consigne, et en particulier à l'écoute de l'ASBL Fost Plus qui a une position de monopole dans le monde de la gestion des déchets.

Nous voudrions que le monde politique prête attention aux demandes des citoyens qui se soucient de la nature et de l'intérêt public, et réclament la consigne à corps et à cris. Nous souhaitons vivement que le débat « Pour ou contre la consigne » ne devienne pas une querelle de partis. En tant que citoyens, nous nous moquons de savoir quel parti mettra en place la consigne. Ce que nous voulons, c'est que l'on mette un frein à la présence insupportable de ces emballages jetables gratuits qui enlaidissent nos villes, dénaturent nos campagnes, font du tort aux animaux et polluent nos ruisseaux. Nous en appelons à une coopération fructueuse entre les deux instances qui ont la main : l'industrie et les décideurs politiques, pour le bien des citoyens et pour la préservation de la nature.

Soyons audacieux, ne tardons plus, allons voir comment nos voisins hollandais prennent le tournant de la consigne. Reconnaissons que la voie du jetable gratuit est une impasse dans laquelle nous n'aurions jamais dû nous engager, et osons prendre les décisions qui s'imposent. La nature et les générations suivantes vous en seront reconnaissantes.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci à Mme Florent d'être venue ici. C'est une grande première et c'est à souligner, car c'est assez rare, vu le nombre de pétitions que nous recevons au Parlement. La démocratie, c'est évidemment les citoyens et nous tenons à soutenir ce genre de choses avec le PTB. Ouvrir les portes du Parlement est une bonne chose. Vous l'avez certainement constaté, c'est déjà difficile de pouvoir entrer avec le système d'accès des pétitions – il faut 1000 pétitionnaires –, mais sur le système du Parlement, les autres pétitions ne sont pas prises en compte. C'est pourquoi cela n'arrive pas souvent que quelqu'un soit accueilli. Je suis content que vous puissiez l'avoir fait.

Dans les chiffres que vous avez cités, ces 16 000 canettes récoltées en à peine 10 jours montrent à quel point cette problématique est concrète. On ne peut donc qu'être d'accord avec le problème des déchets jetés sur les bords de route et desquels les canettes représentent une grande partie.

On a soutenu depuis le début la mise en place d'une consigne, on croit que cela peut effectivement réduire les déchets. Ceci dit, on n'est pas pour que cette consigne se répercute chez le consommateur, sur les gens. Il faut veiller que ce coût soit assumé par les producteurs, par les distributeurs. Ce n'est donc pas étonnant ce que vous nous dites ici : que ceux-ci en fassent un combat, un lobbying contre le recyclage.

Vous avez raison, Fost Plus, Bebat, Recupel et les autres ont d'énormes trésoreries. Un article de *L'Écho* en 2015 expliquait à quel point ces ASBL faisaient des trésoreries énormes, même pour Recupel qui avait investi dans un fonds de placement à hauteur de 170 millions d'euros. Pourtant, ils sont financés par une cotisation payée par les citoyens.

Aujourd'hui, l'élimination de nos déchets fonctionne sur le principe du coût-vérité. Au PTB, nous sommes contre ce principe qui prend comme source la rentabilité.

Le 12 janvier dernier, nous avons posé une question sur le projet pilote de recyclage qui avait pris fin le 1er janvier. C'était d'ailleurs l'occasion de tirer un premier bilan, deux ans après le lancement d'une première opération. Les chiffres de Neufchâteau parlaient de 502 000 canettes récoltées, qui représenteraient l'équivalent de 3 270 vélos ou 45 voitures. Les personnes qui rapportaient leurs canettes recevaient un chèque de 5 euros. Plus de deux millions de canettes ont été récoltées au niveau national à la date du 1er janvier. Ce projet me semblait effectivement un succès. On avait alors demandé : « Qu'attendons-nous pour le généraliser ? »

Toute initiative favorisant le recyclage sans avoir une logique d'écologie punitive contre le citoyen est bonne à prendre. Elle permet de recycler, de récompenser, d'avoir une politique positive d'incitation au recyclage. Nous sommes donc pour.

Je vous remercie d'être venue présenter vos arguments. On soutiendra le projet de décret proposé, comme nous l'avons déjà fait par le passé.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie Mme Florent pour son exposé convaincant, auquel mon groupe politique ne peut qu'adhérer. L'addition des arguments est assez claire.

C'est vrai que l'on a eu des promesses qui n'ont pas été tenues de la part du secteur. Aujourd'hui, cela se vérifie dans les faits. La période de confinement dans laquelle nous vivons a fait que beaucoup de nos concitoyens – et c'est une bonne chose – ont redécouvert les sentiers de promenade, les chemins de randonnée, et cetera. Ils sont absolument dégoûtés, ils en ont marre de retrouver le long de ces sentiers, de ces chemins, au bord de leurs trottoirs, ces canettes, ces bouteilles en plastique qui s'additionnent.

Malgré les bonnes volontés et les actions de nettoyage de printemps, de sensibilisation comme Be WaPP l'a fait, qui ont mobilisé des dizaines de milliers de personnes ces dernières années en Wallonie, à chaque fois, on ramasse des sacs, mais on a l'impression que c'est le tonneau des Danaïdes : on en ramasse, mais il y en a toujours qui reviennent. C'est un puits sans fond.

Je félicite votre action et celle des citoyens qui sont derrière vous pour mettre ce sujet à l'ordre du jour de notre Parlement. L'objectif est de faire avancer le débat. Vous avez raison, à un moment donné, il faut que tout le monde se mobilise, chacun là où il est. Pour notre part, on a déposé une proposition de texte au niveau de ce Parlement. On aimerait pouvoir rentrer dans le fond de l'examen, mais on est ouvert aussi s'il y a d'autres formules pour mettre en place le système de consigne.

Je voudrais revenir sur quelques arguments et quelques éléments particuliers que vous avez mis en exergue. D'abord, concernant Fost Plus, je me tourne vers Mme la Ministre, j'essaie de regarder dans tous les sens les chiffres qu'ils publient, c'est impossible de voir la clarté. Ils disent que l'on atteint des seuils de 100 % de recyclage, par exemple, pour l'aluminium.

Quand on dit 100 %, en fait, ils sont plafonnés à 100 %. C'est bien la preuve que le calcul entre ce que l'on met et ce que l'on retire, il y a quelque part un élément qui pose problème. Le chiffre que l'on aimerait vraiment avoir c'est le pourcentage de canettes vendues dans notre région et le pourcentage de ces canettes qui se retrouvent dans les sacs bleus. Les sacs bleus ont

permis de réaliser un important progrès dans le tri de nos déchets, mais il ne doit pas s'autojustifier. Ce n'est pas le sac bleu pour le sac bleu. J'entends certaines voix dire : « C'est important, c'est un système qui fonctionne, ne le cassons pas ». L'objectif n'est pas de le tuer. L'objectif c'est le moins possible de déchets, le plus possible de réutilisation et après le plus possible de recyclage. C'est la logique des choses. Ce n'est pas le sac bleu pour le sac bleu si l'on met un système plus performant.

Ce chiffre de performance du sac bleu pour les canettes et pour les bouteilles en plastique, quel est-il aujourd'hui ? Il n'y a pas de transparence sur cet élément-là. C'est un vrai problème. La seule transparence que l'on a ce sont les sacs qui ont été ramassés et que vous avez déposés symboliquement en face du Parlement aujourd'hui. C'est également ce que l'on voit concrètement dans la nature.

Nos amis hollandais se sont lancés, il y a plus de 10 ans dans la consigne, mais uniquement pour les grandes bouteilles en plastique. Vous l'avez signalé et ils ont jugé que le système fonctionnait. Il y a eu une expérience taille XXL. Ils ont décidé en décembre dernier de l'étendre aux petites bouteilles et aux canettes. Les petites bouteilles au 1er juillet prochain. Là, j'imagine que leur système et leur filière sont déjà bien en place. Au 1er janvier 2023 pour les canettes en aluminium où là, il faut créer l'ensemble des mécanismes et de la logistique parce que c'est vrai, il y a une logistique derrière cela. Pourquoi nos voisins hollandais ont-ils décidé de passer à la vitesse supérieure, passer à la consigne plutôt qu'au simple tri sélectif des objets ? Parce qu'ils ont mené, sur 15 zones-tests depuis plus de 6 ans des mesurages de ce qu'ils ramassaient comme canettes et comme bouteilles en plastique sur des périmètres définis qui étaient des espèces de thermomètres de la situation.

Sur base de cela, le ministère néerlandais de l'Environnement et de l'eau estime qu'il y a 150 millions de canettes sur les 2 milliards de consommées aux Pays-Bas qui se retrouvent dans la nature. Quand l'on traduit cela en pourcentage, cela veut dire 92 à 93 % des canettes qui sont récupérés par des formules de tri classique, mais 7 à 8 % qui se retrouvent dans la nature. Ces 7 à 8 %, c'est 150 millions, c'est cela qui est énorme. Je ne pense pas que de ce côté-là, ni la Wallonie ni la Belgique ne sont plus vertueuses que les Pays-Bas.

Le sac bleu, il a permis d'atteindre un certain seuil d'efficacité. Si l'on veut passer à un seuil d'efficacité plus important, voire quasiment maximal, la consigne nous semble une solution nécessaire à mettre en œuvre. Nos amis allemands qui ont la consigne depuis un certain nombre d'années ont fait une série d'évaluation et notamment dans le Land de Berlin sur l'enjeu des canettes. Les chiffres établis par le bureau PVC sont à 98,5 % de récupération. On voit qu'entre le gap tri et la

capacité à atteindre avec la consigne, on atteint un niveau supérieur. J'ai bien aimé vos arguments sur le secteur industriel, votre appel aux entreprises parce que l'on a vu après la décision aux Pays-Bas une série d'entreprises se positionner très rapidement, y compris de grandes compagnies de soda, et dire : « Nous on est prêt, on va jouer le jeu », et cetera. Ils en font finalement un argument pour leur propre business.

Je pense qu'il y avait aussi, il y a quelque temps en Wallonie, l'expression d'un grand groupe d'eau bien connu qui se trouve d'ailleurs sur nos tables qui participe au système hollandais, et qui dit que c'est positif parce que l'on est plus dans du décyclage et notre objectif est de retrouver de la matière première de qualité pour refait des bouteilles, car cela réduit notre empreinte environnementale.

Je pense que même du côté du monde de l'entreprise aujourd'hui, on est à un système où l'on peut basculer.

Je pense, Madame la Ministre, puisque vous êtes ministre de l'Environnement et donc la porte-parole du Gouvernement et de la majorité sur le sujet. L'appel des citoyens aujourd'hui, doit être entendu. On doit être sur un point de basculement.

Les esprits sont prêts, les entreprises sont prêtes. Nos voisins au nord et à l'est se sont mis en route là-dessus. Ayons de l'audace en Wallonie et osons adopter un système qui soit plus efficace, meilleur pour notre environnement, meilleur pour les agriculteurs. Ils étaient là aujourd'hui pour manifester et pour dire ô combien, chaque année, des agriculteurs et des éleveurs perdent des animaux suite à l'ingestion de ces déchets.

C'est aussi un signal : il faut tourner le dos au jetable gratuit. Le jetable gratuit est une illusion. C'est faire croire qu'à un moment donné il y a des choses qui sont gratuites. Rien n'est gratuit dans la vie. La seule chose pour laquelle c'est gratuit, c'est pour ceux qui produisent et distribuent les déchets. Effectivement, pour eux, c'est gratuit, puisque c'est la collectivité qui ramasse. C'est tout le contraire de ce que nous dit l'Europe : principe pollueur-payeur. La nouvelle directive de 2018 dit bien qu'aujourd'hui il faut encourager le zéro déchet. Pour des boissons, c'est compliqué de ne pas avoir de contenant et il faut donc le réutilisable.

La Belgique est un pays de bières. S'il y a bien quelque chose qui fonctionne activement et positivement, c'est la consigne pour les bouteilles de bière et les casiers de bière ; on les connaît tous. Aujourd'hui, il y a une concurrence pour ce réutilisable consigné avec le jetable gratuit. Si l'on ne vient pas corriger ce déséquilibre fondamental par une consigne également sur les autres formes d'emballage de boisson, je crains malheureusement qu'il y ait une réduction dans les faits des bouteilles en verre réutilisables et donc un glissement progressif vers le tout au jetable. Ce n'est

pas ce qu'il faut pour notre planète. On sait que l'on vit dans un monde fini.

Le moment est venu, car les citoyens et les entreprises sont prêts à accepter cet élément. Bien sûr, il y a des contraintes avec une consigne. Comme l'a dit Mme Florent, l'avantage avec la consigne, c'est que tester c'est l'adopter. Aucun pays au monde qui a choisi de passer sous forme de consigne n'y a renoncé depuis qu'il l'a instauré.

M. le Président. – La parole est à M. Clerisy.

M. Clerisy (Ecolo). – Je voudrais, en préambule, me réjouir de cette audition. En septembre 2020, le Parlement de Wallonie adoptait un décret spécial pour donner aux citoyennes et aux citoyens le droit d'être entendus dans ce Parlement dès que 1 000 signatures étaient réunies. Ce mardi, ce décret donne lieu aux premières applications. Vous en faites partie, Madame Florent. Je me félicite que les deux premiers sujets soient à portée environnementale. Cela montre que la préoccupation de la sauvegarde et de la préservation de la planète devient un objectif prégnant pour nombre de nos concitoyens. Je crois que c'est une avancée. Deux groupes de citoyens qui auront ainsi l'occasion de s'exprimer en commission et d'interagir avec les parlementaires, cela constitue une belle avancée. Je voulais le dire en préambule. Cela va certainement simplifier les écueils qu'a relevés tout à l'heure mon collègue, M. Dupont, par rapport au précédent règlement. De plus en plus, ces initiatives sont amenées à se développer. On s'en félicite au niveau de mon groupe politique.

Par ailleurs, Madame Florent, je voulais vous remercier pour votre engagement en faveur de l'environnement, pour votre expression aujourd'hui et les éléments de fond que vous apportez également au débat.

En peu de mots, je dirais que mon groupe, tout comme vous, pense que la situation actuelle doit impérativement évoluer, tant pour la préservation de la planète que par rapport à cette problématique de la malpropreté, qui irrite, comme vous l'avez souligné, nombre de personnes. Cela constitue un enjeu grandissant. Les besoins de propreté publique sont d'ordre hygiénique, esthétique, d'image de marque, mais aussi écologique.

Je crois que, sur les constats, on est vraiment d'accord. On est absolument scandalisé quand on se promène, un peu partout malheureusement dans notre Région, et que l'on constate l'ampleur du phénomène que vous pointez. En effet, sur base d'un constat visuel, on constate que, parmi ces déchets, les canettes représentent a priori une part importante, sans que je puisse en déterminer l'ampleur du gisement. En tout cas, visuellement, cela saute aux yeux. Je vous avouerais que, comme on a déjà eu l'occasion dans cette

commission d'en débattre avec les collègues, pour nous, certains comportements restent tout simplement inexplicables. Il faut aussi pouvoir le dire. En tout cas, il y a des mesures à prendre.

Au-delà de la malpropreté, je voulais également relever – vous l'avez dit en filigrane de votre discours introductif, Madame Florent – cette question qui a trait au bien-être animal. Chaque semaine, on peut lire des faits divers qui font état de décès d'animaux dans les prairies, singulièrement des vaches. On sait qu'il y a une mobilisation du monde rural par rapport à ce phénomène. On le sait, les canettes en aluminium posent un véritable problème. Lorsqu'un ruminant avale un morceau de métal, un vétérinaire peut placer un aimant afin d'éviter que le morceau ne bouge ou ne perce la paroi. Par contre, l'aluminium, malheureusement, ne peut pas être fixé avec un aimant. Lorsque l'animal avale accidentellement un morceau de canette, cela peut provoquer sa mort. Malheureusement, on retrouve souvent des détritres de canettes hachées lors la fenaïson qui se retrouvent dans le fourrage des animaux. C'est comme cela que l'on voit se multiplier les faits divers tragiques que l'on peut lire dans la presse.

Comme vous l'avez dit, le statu quo n'est plus possible face à ce fléau. Je suis tenté de penser que les lignes bougent insuffisamment, mais les lignes bougent. On le sait au niveau de la prévention, des associations, des communes. La Région wallonne a pas mal bougé. Lors de débats en commissions, plusieurs de mes collègues et moi-même avons rappelé que la problématique était malheureusement liée à un problème d'éducation plus qu'à une question financière, question qui a d'ailleurs été – comme je l'ai souligné – rencontrée par pas mal de communes via, parfois, des modulations dans la taxe communale déchets afin de soutenir certains publics les plus fragilisés. Et puis sur le terrain, on le voit : les rencontres d'information sur le zéro déchet, l'augmentation du nombre d'épiceries qui proposent des produits alimentaires en vrac, des communes engagées dans des projets pilotes envisageant de passer sous la barre des 100 kilogrammes d'ordures par an et par habitant à l'horizon 2025. Les lignes bougent et il est vrai que c'est difficilement mesurable, l'impact que ces actions de prévention ont eu sur le terrain. Je crois néanmoins qu'elles sont prépondérantes.

On l'a souvent rappelé dans cette commission : le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas. Avec tout le travail qui est mené aujourd'hui sur les mécanismes d'écomodulation, il y a des négociations qui sont en cours avec le secteur et qui peuvent constituer des avancées significatives en la matière. Je pense que cela permet d'orienter les producteurs vers des comportements écoresponsables. Évidemment, on sera, au niveau de mon groupe, particulièrement attentifs à la mise en œuvre de ce projet.

Et puis – je crois que c'est mon collègue Matagne qui le soulevait il y a quelques mois lors de nos débats – il y a ceux chez qui rien ne fonctionne. Au bout du processus préventif, à un moment donné, si l'on n'accepte pas culturellement un changement de comportement et que l'on en fait porter la charge à l'ensemble de la collectivité, et bien oui, là il faut malheureusement sévir. C'est le sens des mesures que le Gouvernement a prises en matière de caméras de surveillance. Cela ne résout pas tout le problème, mais je pense que néanmoins – c'est dans l'arsenal qui est à notre disposition pour contrer la problématique que vous soulevez – c'est un élément qui doit faire partie du puzzle.

Je suis convaincu qu'un dispositif, à définir autour de la consigne de la reprise, pourrait assurément constituer une piste intéressante, mais il faut en définir les modalités pratiques. Il faut procéder avec méthode pour éviter une nouvelle déception en la matière comme nous l'avons connue sous la précédente mandature, surtout qu'il y a une attente forte en la matière.

Je ne crois plus aux déclarations matamoresques sur le sujet. J'attends plus des actes précis qui soient posés au risque d'avoir une déconnexion complète avec le combat citoyen que vous portez.

J'ai quelques questions à vous poser. La première est en lien avec le système de reprise qui a été mis sur pied, à cette expérience pilote. Vous nous l'avez dit, les mots sont forts dans votre bouche : « Les expériences pilotes servent à gagner du temps ». On le sait, ce système de primes qui avait été mis en place par le ministre Di Antonio sous la précédente mandature octroyait en échange de canettes ramassées des bons d'achat à valoir dans des commerces locaux, l'opération étant financée par le secteur de l'emballage.

Ça et là, cela prenait des formes différentes. Certaines communes avaient des machines dans lesquelles on introduisait les canettes, d'autres avaient simplement mis un service communal sur la balle et il suffisait de rapporter ses canettes à la commune.

Il y a une bonne vingtaine de communes qui se sont engagées dans l'expérience ; quelques-unes ont aussi quitté l'expérience. On attend avec impatience, Madame la Ministre, les résultats concrets, l'analyse de ces expériences pilotes.

Je voulais savoir le regard que vous portez en tant que citoyenne mobilisée sur l'expérience pilote – vous nous en avez déjà dit quelques mots –, mais aussi sur le dispositif de reprise qui, on le sait, est un peu différent du système de consigne que vous promouvez, par ailleurs.

Ma deuxième question porte sur le territoire qui peut être visé par la mesure. Je crois qu'il faut s'appuyer sur les expériences du passé pour construire quelque chose de solide en la matière. En 2015, le ministre de

l'Environnement de l'époque, M. Di Antonio, disait : « Une consigne à l'échelle de la Région wallonne n'a pas de sens. Il faut prévoir au minimum une consigne au niveau belge ». J'imagine que l'écueil qu'il pointait du doigt – je me fais son interprète, mais M. Desquesnes pourra aisément compléter mon propos ou le préciser le cas échéant...

M. Desquesnes (cdH). – Avec plaisir.

M. Clerisy (Ecolo). – Vous voyez, la symbiose et l'Union sacrée sur la question, en tout cas pour ce qui est de préciser le propos du ministre de l'Environnement de l'époque.

L'écueil potentiel qu'il pointait est que, si cela ne se fait qu'en Wallonie, il faudra éviter que des gens achètent des canettes en Flandre sans payer de consigne, mais la récupèrent malgré tout en Wallonie. J'aimerais un peu connaître votre position par rapport à la proposition du ministre de l'époque.

Ensuite, il y a un débat qui tourne autour du montant de la consigne, de la fameuse valeur à donner à l'objet. Je suis très sensible à l'argument que vous développez en la matière. Là aussi, il y a eu de nombreux débats dans ce Parlement sur le sujet, singulièrement lors de la mandature passée. Plusieurs députés Ecolo avaient interpellé le ministre de l'époque et il avait donné quelques éléments d'explication sur lesquels j'aurais aussi voulu vous entendre. Je cite M. Di Antonio : « Il eut fallu un accord immédiat des trois Régions pour que les fabricants de canettes marquent les canettes belges. Cela aurait été un processus bien plus lourd – il insiste quatre ans plus tard – et l'on aurait eu comme conséquence une augmentation du prix de la canette. Même si l'on récupère l'argent après dans un premier temps, il y aurait eu un effet sur le prix ». On sait que c'est un élément très sensible également au sein de la population. Il ajoute : « Sur un pack de six canettes, cela fait vite 1,5 euro ou 2 euros de plus, ce qui ne devrait pas avoir lieu avec la prime. Vu le faible montant en jeu, les gens n'iront pas y puiser les canettes pour obtenir une prime de retour ».

Madame Florent, je le dis sans aspect polémique, je cite M. Di Antonio, parce que je crois qu'il avait la volonté de faire avancer le dossier. Malheureusement, on constate que cela a été insuffisamment loin, mais je ne mets toutefois pas en doute sa volonté d'y arriver. On voit au travers de cette déclaration de 2018 qu'après avoir testé plusieurs choses, il en revient à épouser – je reprends aussi vos propos – les propos des détracteurs, ceux qui s'opposent, les anti-canettes. J'aimerais vous entendre sur ce point.

Enfin, vous nous dites : « Les chiffres avancés par Fost Plus en termes de performance de collecte et de recyclage sont faux, voire gonflés ». J'aurais aimé avoir un peu plus de précisions parce que vos déclarations sont extrêmement fortes. Par contre, je comprends

l'argument où vous nous dites : « Fost Plus – pour le dire de manière simplifiée, Madame Florent –, c'est l'industrie, donc il y a peut-être des intérêts économiques en jeu ». Néanmoins, Madame la Ministre, j'imagine qu'il y a tout de même des agréments qui sont donnés à Fost Plus, qu'il y a des éléments de contrôle, voire des audits indépendants.

J'aimerais, Madame la Ministre, que vous puissiez nous détailler les éléments sur ces chiffres.

Madame Florent, vous citez des chiffres à l'étranger. A-t-on toutes les assurances, par rapport aux chiffres que vous citez de l'étranger, sur cette indépendance des organes qui fournissent les chiffres par rapport à l'entreprise ? A-t-on des éléments par rapport à cela ?

Globalement, quels sont les mécanismes de contrôle, Madame la Ministre, des performances de Fost Plus qui sont mis en place ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Avant toute chose, je tiens à mon tour à vous remercier, Madame Florent, pour votre exposé. À vrai dire, je connaissais déjà votre exposé puisque j'avais pris l'initiative, il y a quelques semaines ou quelques mois déjà – le temps passe vite – de vous téléphoner et de vous inviter à nous rencontrer de manière à pouvoir échanger sur le sujet.

Pour mon groupe, il est important d'entendre tous les points de vue et, contrairement à certaines caricatures, non, le MR n'est pas anti-consigne. Le MR n'est pas contre, mais le MR voudrait qu'il y ait un débat qui soit un peu dépassionné. On a un eu l'impression parfois que l'on est face à une polémique entre les *Standardmen* et les Anderlechtois : il y a les pour, il y a les anti. Je ne suis pas persuadé que c'est de cette manière que l'on arrivera à faire avancer le schmilblick.

Je vous remercie pour votre implication et pour votre engagement parce que cela fait plaisir de voir des citoyens qui prennent les choses en main et qui disent que c'est facile de « gueuler » sur les réseaux sociaux tout en restant dans son fauteuil. Vous mettez les actes en osmose avec vos idées, et c'est très bien.

Je suis d'accord avec vous sur le fait que les déchets sauvages sont un vrai problème. Personne dans cette commission ne va le nier. C'est un problème pour la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons, et c'est un problème pour le bien-être animal.

Je suis désolé d'être arrivé quelques minutes en retard dans cette commission, mais j'étais occupé à discuter avec les agriculteurs qui sont devant notre Parlement et qui nous interpellent sur un vrai problème : les canettes en métal jetées par ces « saligauds » par la fenêtre de leur voiture dans les champs se retrouvent

dans les estomacs des animaux. Il n'est pas nécessaire de faire un dessin : c'est un gros problème.

Par exemple, ma commune a développé des banderoles avec la FWA : « Les champs ne digèrent pas le métal ». Je pense que des actions de sensibilisation peuvent malgré tout continuer à être menées.

Ces déchets sauvages, c'est aussi un problème pour l'attractivité de notre Région. La saleté appelle la saleté. Une région sale n'est pas attrayante et n'est pas attractive, notamment pour les investisseurs.

Comme la toute grande majorité des Wallons, je suis écœuré par cette situation de malpropreté.

M. Clersy a eu raison de dire que le vrai déchet est celui qui n'existe pas. Il faut rappeler qu'il y a des alternatives aux canettes et aux bouteilles en PET : c'est la gourde. J'ai deux enfants qui utilisent très peu des bouteilles en PET et qui ne se déplacent jamais sans leur gourde ; il y en a de très belles. Il y a également ces machines qui font de l'eau pétillante. D'accord, c'est un business. J'en ai acquis une, et il est vrai que cela permet d'éviter d'acheter sur une année des centaines de bouteilles en PET. Il y a aussi des efforts à faire de ce côté-là aussi pour réduire nos déchets.

Il ne faut pas se tromper d'ennemi. Le vrai ennemi, l'ennemi principal, c'est quand même le « salopard » ou la crapule – il n'y a pas de mots pour le qualifier – qui jette ses déchets par la fenêtre de sa voiture. C'est ce crapuleux qui, en promenant son chien le soir, se boit une petite bière et jette la canette dans le fossé. Tous les deux mois, j'en ramasse le long de chez moi. J'ai la chance d'avoir une longue haie. C'est compliqué parce qu'il faut souvent la tailler, mais il faut aussi y ramasser les canettes.

Il est dommage que l'on n'entende pas dans ce débat plus de condamnation des inciviques. Madame Florent, je regrette un peu – ou alors j'ai été distrait – que vous ne commenciez pas par dire : « Ces gens-là, il faut les taper, il faut utiliser le bâton, il faut sévir ». Je dis cela au figuré, on s'entend bien. Je félicite la ministre qui a développé un projet vis-à-vis des communes. Elles sont 94 de mémoire à avoir saisi l'occasion. Ce sont des subsides pour permettre aux communes de s'équiper de caméras, de manière à les disposer à des endroits qui sont des points noirs, parce que la difficulté est de « choper ces saligauds » la main dans le sac. Grâce à ces caméras, il y a maintenant moyen de temps en temps d'en prendre en flagrant délit.

Il y a aussi le doublement des amendes décidé par la ministre. Il faut répéter que jeter une canette dans la nature coûte 300 euros. L'amende est de 300 euros.

Insister aussi sur le fait que les déchets sauvages ne se résument pas aux canettes. Je ne sais pas pourquoi il y a une focalisation de certains – je comprends les agriculteurs, parce qu'il y a un problème de dangerosité

–, mais il n'y a pas que des canettes. Je participe chaque année à l'opération Be WaPP, et pas qu'à l'opération Be WaPP. Cela m'arrive régulièrement d'aller ramasser les débris comme beau nombre de citoyens. Je salue, par exemple, cette association qui nettoie les rivières. Ils sont très actifs dans le Brabant wallon, et c'est incroyable ce qu'on retire de nos rivières. Mais il n'y a pas que des canettes et des bouteilles en PET, on trouve de tout.

Instaurer une consigne sur les canettes, voire même sur les bouteilles en PET, ne va pas, par miracle, comme un coup de baguette magique, résoudre le problème des déchets sauvages. Je ne dis pas que c'est votre cas, Madame Florent, j'ai parfois l'impression qu'il y a des raisonnements un peu simplistes. Ce n'est pas la solution aux problèmes de malpropreté en Wallonie. Cela peut être une solution partielle, mais cela ne va pas régler tout le problème.

C'est vrai que la consigne existe dans de nombreux pays, pour ne prendre que les plus immédiats, en Allemagne et aux Pays-Bas. Aux Pays-Bas, ils avaient un système un peu stupide. Je vais souvent aux Pays-Bas, parce que j'aime bien faire de la voile, ainsi vous savez tout. C'est vrai que cette consigne existait sur les grandes bouteilles, mais pas sur les petites. Maintenant, cela va changer. C'est un peu étonnant comme système hybride.

Il faut savoir que, lorsque ces pays ont instauré une consigne, ils n'avaient pas développé à ce moment-là de système qui permettait de collecter toute une série de déchets, dont les bouteilles PET et les canettes. En Allemagne, par exemple, il n'y avait aucun système. Quand ils ont instauré la consigne, ils ne portaient de rien.

C'est une différence fondamentale, il faut essayer de faire preuve de pédagogie là-dessus, et vous l'avez fait, Madame Florent. Chez nous, nous avons développé il y a de nombreuses années maintenant un système qui fonctionne bien. Je veux bien entendre tout ce qu'on veut, mais on peut difficilement nier le fait que les Wallons sont de bons élèves. Cette insertion avait l'air de vous énerver, Madame Florent, mais elle est totalement juste. Les Wallons sont de bons élèves : chez eux, ils trient magnifiquement bien. Ils sont moins bons élèves sur le chemin du travail ou lorsqu'ils se déplacent. C'est la raison pour laquelle – je ne vais pas me faire un petit peu de pub –, avec des collègues, j'avais déposé une proposition de résolution visant à augmenter le nombre de systèmes de tris sélectifs sur le domaine public, notamment régional. Il s'agissait de poubelles permettant de trier ses déchets, et surtout de faire en sorte qu'on facilite la vie des citoyens en adoptant une seule et unique charte de pictogrammes pour les PMC et le papier, et qu'on sache directement, qu'on soit dans la gare, le club sportif, l'entreprise ou le domaine public, sans devoir réfléchir une minute en se

demandant où mettre son déchet. Ce sac bleu fonctionne bien.

J'entends que l'on conteste les chiffres de Fost Plus. C'est une des premières questions qui rejoint celle de M. Clercy. Selon les chiffres de Fost Plus, 86 % des bouteilles PET sont recyclées, collectées, et 98 % des canettes : 59 % via le sac bleu et 39 % via les mâchefers qu'on récupère à la sortie des incinérateurs. J'entends Fost Plus, je les ai aussi rencontrés, comme vous. J'entends que vous contestez les chiffres avec virulence. Je suis un ancien journaliste, j'aime bien les faits. Quelles sont vos sources ? Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ? Moi, s'il y a une chose sur laquelle je peux être d'accord avec mon collègue Clercy, c'est que l'on aurait besoin de transparence. Il y avait, dans *Médor* il y a quelques semaines, une enquête qui était assez interpellante. On a besoin de clarté : quels sont les vrais chiffres de Fost Plus ? Cela ne veut pas dire que ceux qu'ils avancent sont faux par définition, mais je constate qu'il y a une polémique et qu'on a besoin de transparence.

Instaurer une consigne permettrait-il d'améliorer le système ? Ce n'est pas facile de répondre à cette question. C'est justement la raison pour laquelle des expériences pilotes ont eu lieu. Ce ne sont pas, Monsieur Clercy, des effets pour retarder. Je pense que c'était vraiment utile.

(Réaction de M. Clercy)

Ah, j'avais cru comprendre que vous disiez cela.

M. Clercy (Ecolo). – Non, c'était Mme Florent qui avait dit : « Pour moi, les expériences pilotes sont une manière de gagner du temps ». J'ai fait mien son propos, mais je n'allais pas si loin.

M. Maroy (MR). – Vous avez bien fait de rectifier, j'avais mal compris. Lancer des expériences pilotes, était peut-être, dans l'esprit de certains, pour gagner du temps, mais je trouve que c'est intéressant de procéder à des expériences comme celles-là.

À Bruxelles, par exemple, c'est un peu avorté parce que le biais qui était pris n'était peut-être pas le meilleur. En Wallonie, certaines communes se sont retirées. Tout cela va être riche d'enseignements. On va voir dans quelle commune cela a fonctionné, quel système, quelle variante a fonctionné. J'attends avec impatience de connaître les résultats. Vous nous les avez promis pour la fin de ce premier semestre. On y est presque. J'imagine, Madame la Ministre, que l'on ne tardera pas à avoir les résultats. Si vous les avez déjà, les anciens collègues de la presse seraient ravis d'avoir le scoop. Depuis le temps que l'on attend, ce serait cool.

M. Clercy a raison : on ne peut pas rester dans le statu quo. Nos décisions devront être basées notamment sur les enseignements de ces expériences pilotes.

Il y a plusieurs préoccupations pour mon groupe.

Tout d'abord, si l'on instaure une consigne, cela doit se faire sur l'ensemble du pays. Cela n'aurait aucun sens qu'il y ait une consigne uniquement sur le territoire wallon.

J'ai longuement discuté avec un agriculteur qui me disait : « Les Wallons, on n'a pas besoin d'attendre les Flamands ». Si. J'habite une région qui est proche de la frontière linguistique. Entre Liège et Bruxelles, on change quatre fois de Région quand on prend l'autoroute. Vous imaginez le casse-tête pour le consommateur. Il achète une canette en Flandre en quittant Bruxelles, en périphérie, il arrive chez lui du côté de Liège et sa canette n'est pas consignée. C'est évident qu'il faut que cela se fasse sur l'ensemble du pays.

La question à la ministre, c'est peut-être l'occasion de faire le point. Je sais qu'il y a des concertations entre ministres de l'Environnement. On vous pose régulièrement la question, mais peut-être y a-t-il de nouveaux développements.

Par ailleurs, il faut tenir compte de la réalité, que cela vous plaise ou pas, Madame Florent. On a développé un système qui s'appelle le sac bleu et qui fonctionne bien. Il fonctionne tellement bien que, depuis quelques mois, il a été étendu à de nouveaux types de déchets. Dans le Brabant wallon, ce sera pour le mois de juillet, puisque la mise en place de ce nouveau sac bleu se fait progressivement, par palier, province par province. On va donc accepter toute une série de nouveaux déchets, notamment les pots de yaourt, les ravers de beurre, l'emballage de votre jambon, de votre salade, et cetera.

Les intercommunales ont fait des investissements extrêmement importants dans de nouvelles lignes de centres de tri, voire de nouveaux centres de tri tout court. Je suis allé visiter Valtris il y a quelques mois. C'est assez impressionnant. Cela a coûté des dizaines de millions d'euros. Il ne faudrait pas que ces investissements aient été faits pour rien. Sinon, ce serait complètement incohérent.

Il ne faudrait donc pas que, si l'on instaure une consigne, l'équilibre économique de ce sac bleu qui fonctionne bien – avec ses défauts, notamment des déchets sauvages, on est bien d'accord – soit complètement mis à mal.

Parce que – petit moment de pédagogie – qu'est-ce qui rapporte le plus dans le sac bleu ? Qu'est-ce qui permet de récupérer des sous ? Ce sont notamment les canettes parce que c'est de l'aluminium ; cela se recycle extrêmement facilement – je n'ai d'ailleurs toujours pas compris pourquoi on ne récupère pas les petites capsules de café qui sont en aluminium – et c'est ce qui a le plus de valeur.

Si maintenant, on enlève la canette du sac bleu, il est évident qu'il va y avoir un problème d'équilibre. Le risque – et cela, mon groupe ne le veut pas, c'est *no way* –, c'est que l'éventuel déséquilibre dû à l'instauration d'une consigne se répercute sur le citoyen. La facture déchets du citoyen est assez lourde comme cela, et ce n'est pas la peine d'en rajouter. C'est non, nous ne voulons pas d'un système qui ferait en sorte que, pour financer ou refinancer le système du sac bleu, on en arrive à devoir augmenter soit le prix du sac ou le prix à la levée quand on a une poubelle à puce, et cetera. Je pense que vous m'avez compris.

Madame Florent, puisque vous avez beaucoup réfléchi sur cette thématique, quelle est votre réponse à cette préoccupation légitime ?

Je rappelle aussi que la mise en place d'une consigne coûtera de l'argent. Les estimations parlent de 160 millions d'euros. Avec cette commission du Parlement wallon, commission Environnement sous la précédente législature, avec quelques collègues – malheureusement, ils ne sont plus ici, ils sont encore de ce monde, mais ici au Parlement, à part M. Dodrimont, mais qui n'est plus dans la commission environnement – nous sommes allés en Norvège, un des pays pilotes, on y a passé trois jours. On a rencontré tous les acteurs du secteur, notamment cette multinationale, Tomra, dont le siège est à Oslo, et qui a quasiment le monopole sur les machines, car pour récupérer toutes ces canettes, il faut des machines. La plus petite des machines, c'est 20 000, voire 25 000 euros. Non seulement ils vendent les machines, mais ils proposent tout le service, c'est-à-dire qu'ils peuvent s'occuper de toute la logistique. Il ne faut pas non plus être naïf et niais – je ne dis pas que vous l'êtes, rassurez-vous – mais ce n'est pas étonnant qu'il paraît que Tomra finance ceux favorables à la consigne. Recoupons nos sources et soyons méfiants par nature.

Ce que nous ne voulons pas non plus dans mon groupe, c'est que l'instauration d'une consigne vienne alourdir encore les charges qui pèsent sur les commerçants. Après la pandémie que l'on connaît encore pour l'instant, ce n'est pas la peine d'en rajouter. Le petit indépendant – je prends toujours cet exemple, car il m'a frappé et est réel – comme le libraire de mon village, sur une nationale entre Jodoigne et Hannut, me dit : « Ce n'est pas avec les journaux que je me fais des sous. Ce n'est pas avec les cigarettes, il y a de moins en moins de fumeurs. Ce qui me rapporte le plus, c'est mon frigo ; quand je dis « mon frigo », c'est plutôt « mes frigos », car il a un mur entier de frigos. Ce libraire a la chance d'avoir devant chez lui, le long de la nationale, un parking énorme. Beaucoup de gens s'y arrêtent et achètent leur Jupiler, Red Bull ou Coca-Cola. Ce petit indépendant, si l'on instaure une consigne, comment pourra-t-il les récupérer ? Devra-t-il faire l'investissement d'une machine à 20 000 ou 25 000 euros ? C'est intenable. On peut prévoir éventuellement des primes, mais celles-ci ne vont pas aller jusqu'à 20 000 ou 25 000 euros. Où met-on ces

machines ? Dans l'espace public ? On m'a dit : « On n'a qu'à les mettre sur les places des villages ». Oui, mais à Neufchâteau, dans le cadre de l'expérience pilote, il y a eu du vandalisme ; on a dû mettre des caméras, il a fallu réparer plusieurs fois les machines. Le « il n'y a qu'à, faut qu'on », il y a un moment où il faut être conscient des difficultés que cela pose. Pour revenir à mon propos, nous ne voulons pas que soit une charge supplémentaire pour les commerçants, ou alors, s'ils doivent s'équiper de machines, il faut des primes très importantes de manière à les soutenir.

Être également conscient que l'instauration d'une consigne ne fera pas, comme par enchantement, disparaître les canettes et bouteilles en plastique de l'environnement. En Norvège, ils ont instauré ce système. On se rend dans un point de vente et l'on insère la bouteille – ce n'est pas tellement les canettes, en Norvège, qui posent problème, mais ce sont les bouteilles de 50 centilitres, voire d'un litre et demi – dans la machine. Attention que l'on ne peut pas compacter, crasher sa bouteille, sinon la machine ne sait pas lire le code-barre, il faut aussi en être conscient. Chez soi, on a tendance à écraser la bouteille, comme cela on peut en mettre plus, car quand on vit en appartement, on n'a pas beaucoup de place. Ce ne sera pas possible, sinon la machine ne va pas récupérer votre bouteille. En Norvège, ils ont dû, malgré tout, développer toute une série de systèmes complémentaires à la consigne, parce que la consigne, non, ne fait pas revenir, par enchantement, 100 % des canettes ou des bouteilles en plastique dans les centres qui les récupèrent.

Par exemple, pour les étudiants, c'était une des cibles un peu difficiles ; l'étudiant qui a fait la guindaille va acheter sa bouteille de boisson énergisante le matin pour tenir le coup, il ne va pas garder sa canette dans son sac pendant toute la journée ; il aura tendance à la jeter. Ils ont mis en place un système où il y a des récipients, des fûts dans les universités et le message aux étudiants, c'est de dire : « Gardez au moins votre canette au moins jusqu'à l'université, vous la mettez-là, d'accord vous ne récupérez pas l'équivalent de 20 cents — puisque c'est le montant de la consigne en Norvège – mais c'est votre cercle étudiant qui va pouvoir se faire un peu d'argent pour financer les soirées, et cetera. » Et c'est un système qui fonctionne assez bien. Mais tout cela pour dire que, contrairement à ce que j'entends parfois, non, instaurer une consigne ne va pas être d'un coup, la baguette magique qui va faire revenir comme cela, toutes les petites canettes dans les machines, ce n'est pas vrai ! C'est du pipeau, il faudra continuer à mener des actions de prévention et à multiplier les systèmes.

Pour résumer, je pense – comme M. Clersy – qu'il est temps que les choses bougent.

Premièrement, elles doivent se faire sur l'ensemble du territoire belge.

Deuxièmement, il faut évidemment analyser très scrupuleusement les expériences pilotes qui ont été menées et qui seront riches d'enseignements.

Troisièmement, si l'on instaure la consigne, il y a certains avantages. J'entends beaucoup d'élus locaux, de bourgmestres – comme cet appel d'un bourgmestre MR, avec parfois un manque de mesures quand il accuse à peine les parlementaires d'être soudoyés par Fost Plus, nous dirons que ses mots ont dépassé sa pensée – mais dire que le MR est anti-consignes, c'est une contre-vérité, nous ne sommes absolument pas contre la consigne, mais on ne veut pas prendre une décision les yeux fermés. J'espère donc que cette commission pourra avancer sur cette problématique.

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, permettez-moi de me présenter puisque nous sommes, ici, face à un nouveau mode de communication. D'ailleurs, le groupe que je représente, je suis socialiste, je m'appelle Sophie Péciaux. Écoutez, je pense que c'est important de se présenter, car habituellement, nous sommes entre nous ou alors, on nous présente des personnes qui vont être auditionnées et ces dernières se présentent. Et effectivement, Madame Florent, c'est la première fois que nous avons l'occasion ici, dans le cadre de cette ouverture à la pétition, d'entendre une citoyenne et je m'en réjouis.

Rappeler également – et vous l'avez entendu au travers de la bouche de mes collègues – que le système de la consigne a déjà fait l'objet de nombreux débats dans cette commission et M. Maroy a déjà eu l'occasion de nous expliquer, en long et en large, le déplacement qu'il a eu l'occasion de faire en Norvège avec la commission précédente. À l'époque, quand il l'avait exposé, j'avais regretté que vu les conditions sanitaires que nous rencontrons, nous ne puissions pas aller voir d'autres systèmes, dans d'autres pays et je ferai référence aussi à l'Allemagne plus avant dans mon propos.

Madame Florent, merci d'être parmi nous, mais je pense qu'au nom de mon groupe, et aussi au nom de la majorité, je pense qu'il est important de rappeler que dans la DPR, l'on souhaite implémenter un système de consignes ou de primes de retours et l'on en a longuement parlé après l'évaluation des expériences pilotes actuelles et je me permets de citer : « Le Gouvernement défendra la mise en œuvre progressive, à l'échelle de la Belgique d'un système de consignes ou de primes de retour pour canettes, de bouteilles PET qui soit viable économiquement, efficace et qui permette d'obtenir des gains environnementaux et de propreté publique ».

Mon groupe n'est pas du tout opposé à un système de consignes. Il est clair que nous sommes pour le principe de la consigne, mais en tout cas, nous sommes pour une forme de prime de retour, parce que nous ne

voulons pas, au même titre que je l'ai entendu dans la bouche de mes collègues, que cela entraîne un surcoût pour les concitoyens.

Vous avez longuement parlé dans votre exposé de la consigne. Quel système trouvez-vous qu'il faut implémenter ? Ne pensez-vous pas qu'un système de prime de retour puisse être moins impactant financièrement pour la population qu'un système traditionnel de consigne ?

Je voudrais encore rappeler que mon groupe est également partie prenante, au travers de la majorité, dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, par rapport aux matières de déchets plastiques. Nous avons un texte ambitieux qui prévoit que la Wallonie sera le moteur d'une stratégie de sortie de la production du plastique à l'horizon 2030. C'est important, cela s'inscrit dans les réflexions qui ont été soulevées tant par M. Clersy que par M. Maroy par rapport à l'existence du sac bleu.

Dans la DPR, « le Gouvernement poursuit à cette fin des objectifs de réduction, de substitution, de gestion, de recyclage du plastique, et s'engage à la concertation avec les acteurs concernés en agissant dans le respect de ses compétences, en collaboration avec l'autorité fédérale et les autres régions, et soutient l'action européenne en la matière. » Cela peut paraître des redites, puisque cela fait partie de notre texte de base. On a voté une Déclaration de politique régionale qui est notre recette pour la législature actuelle et l'on s'inscrit forcément dans cette dynamique.

Dans votre exposé, vous faisiez référence au bien-être animal, au fait que les animaux peuvent ingérer des plastiques ou des canettes. On a dans notre Déclaration de politique régionale tout un volet Bien-être animal qui est très défendu par Mme la Ministre. On a aussi un volet Déchets sauvages, M. Maroy en a encore parlé. Tout cela s'interpénètre et fait partie d'une réflexion globale.

Il est important aussi – même si comparaison n'est pas raison – de tirer les enseignements de modèles de consignes d'autres pays. Je le regrette profondément. Quand j'ai retravaillé hier le sujet, je revoyais l'importance d'aller dans un autre pays – on n'est pas obligé d'aller en Norvège, l'Allemagne et la Hollande ne sont pas loin – et d'avoir devant les yeux une pratique frontalière. Ainsi en va-t-il de l'Allemagne, dont l'implémentation de la consigne est régulièrement mise en avant. Cela a été aussi votre cas. Toutefois, il ressort, après plusieurs années de mise en pratique, que la consigne sur les bouteilles et canettes à usage unique n'est pas un circuit fermé. La consigne allemande a significativement amélioré la collecte des plastiques et canettes à usage unique, mais elle n'est pas parvenue à endiguer la croissance exponentielle de la production des contenants jetables à l'empreinte carbone

désastreuse. Je pense important d'avoir différentes images et différents vécus en tête.

Madame Florent, quel enseignement tirez-vous de l'expérience allemande ? Parce que vous l'avez citée comme étant une référence de comparaison. Voyez-vous de potentielles choses à améliorer dans le cadre d'une éventuelle implémentation en Wallonie ?

Comme cela a été rappelé, notre Région a, depuis 2019, fait le choix de lancer un système de prime de retour, avec les expériences pilotes sur les canettes abandonnées dans la nature. Elle implémente en parallèle le nouveau sac bleu P+MC, et développe de nouveaux centres de tri.

Je pense que tout s'interpénètre et tout doit faire partie d'une réflexion globale, et je me permettrai, Madame la Ministre, de vous adresser quelques questions, notamment, cela a été soulevé par mes collègues, par rapport aux sacs bleus dont il est question, et pour lesquels, c'est vrai, en fonction des différentes régions, et cela peut parfois poser des réflexions de se dire : « Maintenant, on peut ajouter d'autres choses dans notre sac bleu », faire partie, Monsieur Maroy, en a beaucoup parlé aussi, de la notion d'éducation, parce que c'est une nouvelle façon d'éduquer. On avait dit, notamment, que c'était aussi une matière qui pouvait être transversale, notamment avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, au niveau de la Commission de l'enseignement, parce que je pense qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et tout est mesure à l'information auprès de nos jeunes, de nos moins jeunes, et moi-même, dans ma région, j'ai l'occasion de faire le constat que mon sac bleu avait évolué, et ce sac bleu qui a évolué a fait beaucoup de plaisir à mon époux, parce que généralement il était toujours suspendu face au tri dans la cuisine, à se demander : « Est-ce que je peux ? », et de lui répondre : « Non, tu ne peux pas », et maintenant, heureuse de lui annoncer qu'il pouvait le faire, et pour la *joke*, tout le monde sait que mon mari est néerlandophone, donc, en Flandre, c'est encore différent, donc je ne vous dis pas l'éducation que je dois faire.

Madame la Ministre, il est important justement que l'on puisse se positionner. J'ai différentes questions qui vous sont adressées, et notamment j'aurais voulu savoir, pour revenir à cette expérience allemande montrant que certains citoyens allemands éventrent les poubelles pour en récupérer les canettes et d'autres contenants pour pouvoir en récupérer ce qui pourrait être consigné. Ceci entraîne de nouveaux dépôts. J'aurais voulu savoir ce que vous en pensiez.

Cela ne risque-t-il pas d'engendrer une forme de pollution parallèle – j'aime bien rappeler que tout est maillé – et un retour au dépôt sauvage ?

Avez-vous déjà un retour quant au volume de plastique récupéré par le biais des nouveaux sacs bleus ? Je pense que c'est important.

A-t-on déjà constaté un impact quant à une diminution de déchets sauvages ?

Où en est l'expansion de nouveaux centres de tri nécessaires au recyclage de cet apport supplémentaire de plastique ?

En ce qui concerne le système de prime de retour, l'évaluation est attendue pour le premier semestre de cette année. Je ne suis pas une ancienne de la RTBF, donc ce ne sont pas mes anciennes collègues à qui l'on pourrait donner un scoop, Monsieur Maroy, mais je pense qu'effectivement, Madame la Ministre, nous attendons tous les informations.

À l'instar de mes collègues, évidemment, Madame la Ministre, je me dois de vous poser la question de savoir où en sont les discussions débutées au niveau des plateformes interrégionales, parce que si l'on met des systèmes en place au niveau de la Région wallonne, il est important de pouvoir justement avoir une vision plus globale parce que, comme certains l'ont indiqué, on passe facilement d'une région à l'autre dans notre petit pays. Je me pose surtout la question aussi : quid par rapport aux risques pour les frontaliers ? Effectivement, c'est aussi une autre réflexion. On habite à proximité de la France, ou bien déjà, à l'heure actuelle, certains d'entre nous vont – ou allaient quand c'était autorisé – en France pour pouvoir acheter des volumes d'eau ou de canettes. Comment cela va-t-il se réfléchir ? Je ne doute pas que tout cela est sur la table et que cela pourra éclairer les réflexions de ce matin.

Madame Florent, merci de nous permettre d'avoir une réflexion dynamique d'une autre manière, merci à vous.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Tout comme mes collègues, je souhaite remercier Mme Florent, mais surtout la féliciter pour sa démarche citoyenne, et je souhaitais ici réagir plus avec ma casquette de bourgmestre, car je voulais dire à Mme Florent qu'il y a encore dans ce Parlement 25 % de députés bourgmestres, dont fait partie notre président encore pour quelques mois.

Je voulais surtout réagir à M. Maroy, il me devait de venir lui rappeler aussi que je n'ai pas été en Norvège, mais, en tous les cas, le système d'aujourd'hui, on se rend tous bien compte, on en a tous marre, les bourgmestres aussi, les échevins de la propreté aussi. On n'arrive pas à garder nos villages et nos rues propres.

S'il est vrai que le sac bleu ramasse peut-être 80 % de la plupart des canettes et des bouteilles en plastique, je dis merci aux ambassadeurs de la propreté.

Mme Florent les appelle les pigeons ramasseurs. C'est vrai, heureusement qu'ils sont là, parce que s'ils n'étaient pas là, je peux vous dire que nos rues seraient bien plus dégueulasses.

Je voulais dire aussi à M. Maroy, c'est vrai qu'il y a eu une demande qui a été lancée vendredi, Madame la Ministre, par un ancien député wallon MR qui est Patrick Lecerf de Hamoir. Je suis en contact avec lui actuellement. Nous sommes aujourd'hui 100 bourgmestres, trois à quatre jours après, à nous associer pour trouver des solutions.

Je pense que la solution, on va dire que l'on attend le rapport impatiemment. Mon collègue d'Anhée avait la machine à récupérer les canettes. Je ne vais pas reprendre le vocabulaire que mon collègue Maroy. Je vais appeler cela les irrespectueux de la nature, ces gens-là, pour 5 cents, ils seront aussi irrespectueux avec l'argent. Ils n'ont pas la notion de l'argent. Pour 5 cents, ils taperont leurs canettes encore.

Je vous dis que la consigne doit être plus élevée que 5 cents.

Quand vous buvez un bon petit Orval sur une terrasse où chez vous, vous ne vous baladez pas et tapez votre bouteille d'Orval dans la nature, quelle que soit la bière. Les consignes existent sur les bouteilles en verre.

Il faut bien sûr les expériences. Il ne faut pas non plus refaire des études. On va encore perdre du temps. Il y a la volonté d'y arriver ou pas. C'est comme dans tout, on peut trouver de la contre-argumentation. Si l'on veut garder le sac bleu rentable, bien sûr qu'il ne faut certainement pas consigner les bouteilles en plastique et les canettes, c'est une certitude. Deuxièmement, il y a eu des subsides pour les communes, pour les caméras, il est vrai que par priorité, on met ces caméras près de nos bulles à verre, parce que là aussi il y a des irrespectueux de la nature qui viennent taper toutes leurs crasses en dehors des bouteilles en verre qu'ils devraient mettre dans les bulles. Vous comprenez bien, Monsieur Maroy, si l'on doit mettre des caméras pour surveiller les gens qui tapent leurs canettes, on ne va plus s'en sortir. Cela serait un coût impayable pour les communes et pour la Région wallonne. C'est tout à fait impensable.

(Réaction de M. Maroy)

Si l'on veut prendre les gens qui tapent leurs canettes, c'est beaucoup plus facile de taper une canette dans la nature sans être vu que de laisser une canette en permanence près d'une bulle à verre. Si l'on doit les suivre et les prendre en flagrant délit de lancer une canette par des caméras, on ne peut pas mettre non plus des policiers à tous les 150 mètres. Celui qui tape sa canette, il aura très vite compris qu'il est surveillé par la caméra, il a tapera 100 mètres plus loin. Pour moi, ce n'est pas la solution et cela coûtera beaucoup plus cher.

Ce que je veux dire en tant que bourgmestre, c'est je ne suis pas pour l'abandon du sac bleu. Tout cela peut vivre ensemble. On le voit ailleurs dans d'autres pays. Bien sûr, il sera un peu moins rentable. Est-on là pour la rentabilité d'un sac bleu ou veut-on améliorer l'environnement de la Wallonie ?

Où je peux rejoindre M. Maroy, c'est que pour une fois que la Belgique s'associe de manière rentière, si l'on a des consignes sur les canettes, il y a une certaine logique qu'elle soit partout. Là, je peux rejoindre M. Maroy.

Je voulais être très bref, mais vous faire part d'une expérience de terrain, d'un bourgmestre de terrain d'une petite commune rurale. Nous sommes déjà 100 aujourd'hui et le compteur est toujours en train de monter. En dehors des communes qui ont soutenu la motion pour l'alliance de la consigne, je pense qu'il y a aussi un deuxième front qui est en train de se mettre en place au niveau des bourgmestres wallons.

M. le Président. – L'expérience que j'ai partagée pendant neuf ans de bourgmestre, je ne le suis plus depuis 10 jours – j'ai juste rectifié le timing –, mais c'était aussi une des problématiques que j'ai rencontrées durant toutes ces années de bourgmestre.

Monsieur Maroy, vous souhaitiez réagir, avant de donner la parole à Mme Florent.

M. Maroy (MR). – Oui, parce que M. Bastin m'a interpellé, sans vouloir transformer cet échange avec Mme Florent en un échange entre députés.

Je me réjouis de la mobilisation des bourgmestres. C'est très bien que les bourgmestres s'emparent de cette problématique. Il faut dépasser aussi le « y'a qu'à » et « faut qu'on ».

M. Lecerf a siégé à mes côtés au sein du groupe MR pendant quatre ans, sous la précédente législature. J'admire son combat. Je regrette juste qu'il nous ait traités presque de fainéants. Il a dit : « Au Parlement wallon, ils dorment tous. », je caricature à peine, en laissant clairement sous-entendre – je ne l'avale pas et je le lui dirai de visu ou en tout cas par téléphone – qu'il y avait une sorte de corruption, que l'on recevait de l'argent. Il ne faut pas déconner.

On peut mener un combat sans être injurieux. Je trouve que là, franchement, cela ne sert pas le combat, mais c'est très bien que les bourgmestres se mobilisent.

Sur les expériences pilotes, vous dites que cela ne vaut pas la peine de faire 36 000 études, et cetera, l'air de dire : « Vous êtes en train de gagner du temps ». Dois-je vous rappeler, Monsieur Bastin, qui a lancé les expériences pilotes ? C'est un certain Carlo, bourgmestre de Dour, aujourd'hui. C'est l'ancien ministre cdH de l'Environnement. C'est lui qui a lancé ces expériences pilotes. Je veux bien, mais au cdH, de

temps en temps, il faut rester un peu cohérent. Vous ne pouvez pas critiquer aujourd'hui les expériences pilotes qui ont été lancées hier par le ministre de l'Environnement.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. – Vous n'avez pas la parole, Monsieur Desquesnes.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je ne critique pas les expériences pilotes, mais vous ne pouvez pas, aujourd'hui, faire semblant que la majorité est en train de gagner du temps. C'est votre ministre qui a lancé cela.

Sur les caméras, je ne dis pas que c'est la solution à tout, mais je dis simplement que, même si nous instaurons une consigne... Il y a suffisamment de pays où cela se fait. Je suis allé au Québec, où existe la consigne, et ils ont aussi des problèmes de déchets sauvages et de canettes qui traînent. Toutes les canettes ne vont pas revenir par enchantement parce qu'il y a une consigne. Il faudra continuer à lutter contre la malpropreté. Même si nous instaurons une consigne, vous verrez que des caméras de surveillance resteront utiles. Parce que les déchets sauvages, ce ne sont pas que les canettes. Il faut arrêter de se focaliser sur un seul type de déchets. On continuera à avoir des problèmes de déchets sauvages : des bidons d'huile, des préservatifs, et cetera. On trouve de tout quand on fait le ramassage de Be WaPP.

M. le Président. – Après ce tout de table très constructif, nous allons céder la parole à Mme Florent pour les réponses avant de céder la parole à Mme la Ministre.

La parole est à Mme Florent.

Mme Florent, Primo-signataire. – Il y a eu beaucoup de questions. Je ne sais donc pas si j'arriverai à tout cerner. Je vais essayer.

Je vais commencer par une des dernières remarques qui ont été faites. Je souhaiterais que l'on ne parle plus de M. Di Antonio, je voudrais que l'on parle du futur. On est devant une situation problématique maintenant. Essayons donc d'avancer en parlant du futur. C'est ce que les citoyens souhaitent.

Rappelez-le-moi si je ne réponds pas à certaines questions, mais j'ai beaucoup entendu parler de l'expérience pilote. Effectivement, nous sommes excessivement septiques par rapport à cette expérience. On se demande vraiment ce qui va en ressortir, dans le sens où elle a été mise sur pied par des personnes qui ne veulent pas de la consigne. J'ai donc du mal à croire que cette expérience pilote sera révélatrice. Pour nous, il aurait été beaucoup plus intéressant d'aller voir

directement des expériences grandeur nature. Il y en avait d'ailleurs qui se faisaient en Hollande. En Allemagne, c'est déjà mis sur pied depuis longtemps, mais en Hollande, il y avait des expériences pilotes qui se faisaient. Pourquoi donc faire quelque chose qui est beaucoup plus compliqué ?

J'ai voyagé, par exemple, au Danemark et l'on observe que la machine de reprise de canettes est dans le supermarché. On va faire ses courses – cela demande un peu d'organisation, mais on ramène ses canettes dans un panier et l'on passe à la gobeuse. La gobeuse vous rend de l'argent directement. Elle ne rend pas 5 centimes. Cinq centimes est pour moi trop peu. Des études récentes ont été faites par Reloop et s'intéressent à la consignation en général – pas uniquement des canettes, mais aussi des bouteilles en verre. Ils disent qu'il faut bien jauger le montant de la consigne pour qu'elle soit suffisamment motivante et pour qu'elle n'impacte pas trop l'achat non plus.

De toute façon, quand on parle du coût pour le consommateur, je ne vois pas où est le problème. C'est exactement la même chose que pour le casier de Jupiler. C'est juste que l'on s'est habitué au jetable gratuit, qui a les conséquences néfastes que l'on connaît.

La raison pour laquelle je suis très méfiante vis-à-vis de Be WaPP, c'est parce que, quand j'ai mené cette pétition au Parlement wallon, je me suis dit que, finalement, Be WaPP était hyper intéressé par la propreté dans l'espace public. La meilleure manière d'obtenir des signatures – il est d'ailleurs compliqué de signer une pétition sur le site du Parlement wallon –, une source de personnes qui pourraient être intéressées par cette problématique, ce sont les ambassadeurs de la propreté. Où puis-je trouver les ambassadeurs de la propreté ? Sur le site de Be WaPP. J'ai indiqué mon lien vers la pétition, qui a systématiquement été supprimé, jusqu'au moment où j'ai reçu un courrier assez agressif de la part de Be WaPP, disant que je n'avais pas à poster ce genre de message sur leur site. Je ne vois pas le problème. Je suis intéressée par la propreté et je propose une signature. Il n'y a pas d'obligation de signature. Je ne vois pas où était le problème.

À propos des niveaux de pouvoirs, je voudrais tout d'abord insister sur le fait que cela bouge partout, comme je l'ai rappelé dans mon intervention. Cela bouge à Bruxelles et en Wallonie. En Flandre, il y a des freins. Il n'empêche que deux tiers des communes ont rallié l'alliance pour la consigne. On ne peut pas continuer à jouer à celui qui bouge le premier a perdu. À partir du moment où une région aura le courage d'avancer, les autres suivront. Comme plusieurs personnes l'ont dit ici, nous sommes à un point de basculement. Si une région s'y met, l'industrie va inciter les autres à faire de même. L'industrie a été anti-consigne jusqu'à présent. C'est pour cela que je disais qu'il faut travailler avec elle et non pas contre elle.

Par rapport à la difficulté d'avoir une région qui bouge la première, de toute façon, si vous ramenez dans votre magasin de boissons une bouteille qui n'est pas consignée, le code-barre vous dit qu'elle n'est pas consignée et vous la reprenez, c'est tout simple. Les codes-barres existent depuis longtemps et doivent être utilisés.

Je ne conteste pas les sacs bleus et je trouve que c'est un bon outil. Cependant, dans les pays où la consigne existe, un sac bleu existe en parallèle avec le système de consigne. En Allemagne, c'est le sac jaune. Il y a des collectes qui sont peut-être de type un peu différent, mais nous ne sommes pas les seuls à organiser le recyclage de nos flacons de shampoing et de lessive liquide.

On parle de la rentabilité du sac bleu.

(Réactions dans l'assemblée)

Je me pose la question et je n'ai pas la réponse : pourquoi Fost Plus ne pourrait-il pas récupérer la matière qui serait de meilleure qualité et qui serait stockée dans les gobeuses ? Les bouteilles en plastique et les canettes récupérées dans les gobeuses seront de qualité plus pure et elles ne seront pas contaminées par des déchets non alimentaires. Cela serait une solution gagnant-gagnant.

Par rapport à l'équilibre, tout ceci ne fait-il pas partie de la responsabilité élargie du producteur ? N'est-il pas trop facile pour celui-ci de mettre sur le marché des produits jetables gratuits, qui ont des conséquences néfastes et qui ont un coût, dont il cesse de se soucier à partir du moment où ils sont vendus ?

Monsieur Maroy, vous avez parlé de votre libraire.

(Réaction de M. Maroy)

Comment s'appelle-t-il ?

(Rires)

Vous avez parlé de ce monsieur qui est libraire. Je ne vois pas non plus, il faut aller vérifier. Je pense que les expériences ont été faites dans les pays qui pratiquent la consigne. Nous ne sommes pas les seuls à avoir des petits commerces. Ils trouvent des systèmes. Les petits commerces devront pouvoir continuer à vendre des canettes et des bouteilles consignées, quitte à avoir un système de récupération plus artisanale ou alors à choisir de ne pas récupérer du tout. C'est ce qui se fait en Norvège.

(Réaction de M. Maroy)

M. le Président. – Je vous en prie, Monsieur Maroy, vous aurez le temps de la réplique juste après. Merci.

La parole est à Mme Florent.

Mme Florent, Primo-signataire. – Par exemple, j'observe un petit supermarché près de chez moi, où ils n'ont pas de récupération automatique des vidanges, mais il suffit de déposer dans un grand bac et, quand on passe à la caisse, on dit que l'on a déposé, par exemple, 10 bouteilles de Jupiler ou deux bouteilles de Spa.

Mme Pécriaux, vous me demandiez en quoi l'Allemagne était un modèle. Là, je pense que vos voyages en Allemagne vous ont peut-être permis d'observer la propreté des villes. On sait aussi que l'économie n'est pas une valeur inintéressante pour l'Allemagne. Ils ont choisi cette démarche-là et ils s'y tiennent. Cela n'impacte absolument pas négativement leurs commerçants ni leurs producteurs de boissons.

Vous avez aussi reparlé de ce que j'avais appelé dans la présentation le spectre des sacs blancs éventrés. Pour moi, c'est un faux problème. Les gens qui trient correctement, ils le font par souci écologique, mais aussi pour mettre moins de choses dans leurs sacs tout-venant, car ce dernier est plus coûteux. À partir du moment où il y aura une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique, ils ne mettront plus les canettes et les bouteilles dans le sac bleu. Ce problème-là, il ne peut exister potentiellement que maintenant dans certaines communes où, en raison d'expériences pilotes, il y a la coexistence de deux systèmes pouvant éventuellement mener à ces problèmes-là. Mais quand la consigne sera instaurée – je suis optimiste –, il n'y aura plus de canettes dans les sacs bleus. Les gens ne jettent pas l'argent par la fenêtre.

On reparlait aussi de l'importance, ou pas, des canettes et bouteilles en plastique dans les déchets sauvages. J'ai cité une étude du CE Delft qui dit qu'il y a une réduction : si vous avez 10 canettes dans l'environnement maintenant, avec la consigne, il en restera effectivement, mais seulement une voire une et demi. Ce n'est tout de même pas si mal, d'autant plus qu'avec une consigne, la personne qui passera à côté de cette canette par la suite, il y a de grandes chances qu'elle va la ramasser.

Pour les frontaliers, c'est un argument que j'entends depuis longtemps. Nous sommes frontaliers de l'Allemagne. Voyons-nous des cars d'Allemands venir acheter des canettes sans consigne en Belgique ? Non. Dès lors, pourquoi en serait-il autrement pour nous ? La cohabitation se fait sans difficulté avec l'Allemagne et la Hollande. Pourquoi serait-elle problématique pour la Belgique ?

Pour revenir aux différentes Régions, je pense vraiment que c'est une question de dominos : une fois qu'une Région va passer à la consigne, les autres vont suivre.

Tout comme M. Maroy, je regrette évidemment la production de contenants jetables. D'ailleurs, dans le combat que nous menons, on entend souvent dire que ce

n'est pas la consigne qu'il faut, mais supprimer les canettes et les bouteilles en plastique.

Généralement, on répond : « Oui, j'en rêve. Moi aussi, je prends ma gourde. Je n'achète jamais de canette et rarement des bouteilles en plastique », mais c'est encore un autre combat parce que c'est un modèle de société dans lequel nous nous sommes engouffrés et le retour est compliqué à négocier. J'en rêve, mais ce n'est pas pour demain. Par contre, le fait de donner une valeur à un déchet, c'est déjà revenir un peu sur le chemin du bon sens.

Je m'intéresse beaucoup à la problématique des canettes et des bouteilles en plastique. Je m'intéresse aussi beaucoup aux techniques de lobbying, par la force des choses, parce que je donne un cours sur le sujet. Apparemment, une technique classique de l'industrie quand elle ne veut pas changer, c'est de faire de nouveaux investissements. Elle sent que le vent tourne et elle fait de nouveaux investissements. Elle dit qu'il est trop tard pour changer parce qu'elle vient de faire de nouveaux investissements.

Dernière chose, à propos du sac bleu élargi, il est vrai que je suis une fan du tri et du recyclage. D'ailleurs, au début, lorsque je voyais une flèche bleue sur les objets que j'avais achetés, je croyais que cela voulait dire qu'ils étaient recyclables. J'ai été bien déçue quand j'ai appris que, en réalité, cela signifiait que l'industrie avait payé sa cotisation à Fost Plus et que cela ne signifiait pas du tout que c'était recyclable.

Si l'on met plus de choses dans le sac bleu, j'en suis ravie, mais je suis tout de même un peu sceptique et je me demande ce qui arrive à ces matières après. Où vont-elles être stockées ? Vont-elles réellement être recyclées ?

Cette démarche de mettre plus de choses dans le sac bleu fait un peu partie d'une théorie – à vérifier ou pas – dont j'ai entendu parler et qui s'appelle le *wish cycling*. On met dans le sac bleu un certain nombre de choses qui n'ont aucune chance d'être recyclées, mais cela donne bonne conscience aux consommateurs et donc cela va tout à fait dans le sens de la vente. Les bouteilles en plastique coloré – les bouteilles rouges, par exemple – sont impossibles à recycler. C'est un technique de marketing. On les met dans nos sacs bleus, mais il n'est pas possible de les recycler.

Je termine sur les chiffres de Fost Plus. J'ai essayé de comprendre et je m'y suis évertuée sans y arriver parce que c'est une vraie boîte noire. Nous n'avons pas les moyens de comprendre tous les tenants et les aboutissants de ces chiffres. C'est pour cela que je m'en remets à vous en demandant un audit plus avancé.

(Réaction de M. Maroy)

J'ai lu les articles de *Médor* et d'*Apache*, des études d'*EUobserver*, de Recycling Network et de Reloop, et

j'ai vu des émissions de la RTBF et de la VRT. Je n'ai pas les cartes en main.

M. le Président. – Je vous remercie pour la qualité de vos réponses.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame Florent, je vous remercie pour votre présence et l'énergie que vous mettez dans cet engagement.

C'est vrai que beaucoup de questions techniques vous ont été attribuées. Je peux comprendre que vous ne soyez pas en capacité de répondre à toutes : ce n'est pas votre rôle, vous n'êtes pas experte sur le sujet, mais citoyenne qui fait ici une demande claire aux autorités publiques qui est de dire : « Il y a un problème, il faut le prendre à bras-le-corps. » Merci donc pour cet engagement.

J'en profite, comme d'autres l'ont fait, pour remercier aussi toutes les personnes qui s'engagent dans ces ambassadeurs de la propreté qui vont sur le terrain. J'ai eu l'occasion de m'associer à eux lors des précédentes collectes et l'on voit à quel point ils prennent du temps pour ramasser les déchets. L'ASBL Aer Aqua Terra dans le Brabant wallon a été citée ; elle fait un travail colossal au niveau des eaux. On a aussi besoin des citoyens qui se mobilisent et l'on ne peut que les remercier de le faire.

La première chose qui nous rassemble est une forme de révolte par rapport à la situation de ces déchets sauvages. Quand on se balade, que ce soit dans nos campagnes ou dans nos villes, c'est révoltant quand pareils déchets : pas uniquement des canettes, mais aussi des mégots, des bouteilles en verre – même si elles sont consignées, il y en a encore malheureusement beaucoup dans nos campagnes – ou encore des emballages alimentaires. On voit beaucoup de choses qui sont totalement inacceptables. Cela amène à la question : que fait-on des personnes qui continuent à être inciviques ? Il faut pouvoir travailler sur ce problème et le prendre à bras-le-corps.

On est tous d'accord autour de la table : on n'en peut plus de ces déchets qui polluent nos paysages, qui blessent nos animaux – on l'a vu avec les témoignages des agriculteurs tout à l'heure – et qui vont polluer aussi nos masses d'eau notamment. On se rejoint sur l'objectif : il faut que la situation change.

Beaucoup de questions m'ont été posées, je vais rappeler un topo général sur soit ce que nous avons mis en place, soit sur ce qui est en train d'être mis en place, par rapport à cette problématique plus large des déchets sauvages. La première chose que l'on a voulu faire est d'objectiver la composition de ces déchets sauvages, de regarder sur le terrain, avec une analyse fine, des

échantillons prélevés sur le terrain. Que trouve-t-on concrètement comme emballages ou comme déchets sur le terrain ? Je ne vais pas vous faire le détail parce que la liste des emballages que l'on peut trouver, leur diversité, est très longue. Cependant, en ce qui concerne les canettes, elles représentent à peu près 7 % des déchets en poids qui sont trouvés sur le terrain et 2 % en nombre. Vous et moi, quand on se balade, ce sont des déchets extrêmement visibles et il y a un problème par rapport à cela, mais c'est important de se rendre compte que cela représente 7 %. Les emballages de boissons – bouteilles plastique et autres – représentent 12 % de ces déchets sauvages en poids et 2 % en nombre.

À côté de cela, il y a beaucoup d'autres choses, notamment d'autres emballages alimentaires – les fameux films plastiques qui emballent par exemple des biscuits ou d'autres choses –, des sacs plastique, d'autres types d'emballage en plastique ou dans d'autres matières, du textile pour 4 %. Il y a donc une variété très importante de déchets sauvages.

La façon dont j'ai abordé cette problématique, ce n'est pas de faire un focus uniquement sur la question des canettes, c'est de se dire qu'il y a des déchets sauvages et de se demander comment on prend cette problématique à bras-le-corps.

M. Maroy et d'autres ont rappelé certaines mesures. On a d'abord doublé les amendes parce que l'on veut envoyer un signal très clair aux personnes inciviques en disant « c'est inacceptable ». Il ne suffit pas de doubler les amendes pour que la situation change, il faut aussi que l'on ait du personnel sur le terrain pour pouvoir attraper les personnes qui ne respectent pas les choses.

À ce niveau-là, on a fait plusieurs choses. Tout d'abord, des caméras de surveillance ont été installées. On a soutenu 94 communes pour un montant de 1,8 million d'euros pour installer des caméras de surveillance, des caméras fixes, d'une part, parce que l'on a ce que l'on appelle des points noirs – vous connaissez certainement cela –, où il y a une concentration régulière de déchets, mais aussi des caméras mobiles pour permettre aux communes d'aller, selon les endroits où s'installent ces déchets, installer ces caméras de surveillance.

Pour le moment, c'est un succès au niveau des communes, puisqu'elles nous ont demandé de relancer un nouvel appel. Nous allons relancer cette année-ci déjà un nouvel appel pour aider encore plus de communes à s'équiper. L'appel sera lancé dans les toutes prochaines semaines.

Ensuite, c'est le renforcement du personnel sur le terrain. On a fait approuver au niveau du Gouvernement un nouveau décret Délinquance environnementale, qui a été aménagé suite à la précédente législature, et une toute nouvelle stratégie de répression des pollutions. Ces deux éléments visent notamment à faire en sorte

qu'il y ait plus d'agents sur le terrain au niveau des communes comme au niveau de la Région. Je dois en tout cas me féliciter que l'Union des villes et communes de Wallonie – puisque l'on a beaucoup parlé des bourgmestres aujourd'hui – a rendu, puisque nous sommes dans une phase de consultation sur ces deux éléments, un avis extrêmement positif hier indiquant clairement qu'ils saluaient l'initiative en disant : « On voit qu'il y a clairement une volonté de lutter contre la délinquance environnementale ». On s'en réjouit.

On va bien sûr poursuivre les rencontres avec les bourgmestres et échevins pour leur faire connaître toute la panoplie d'outils prévus. Il y avait encore une réunion avec l'Union des villes et communes de Wallonie hier, au sein de mon cabinet, pour être en contact très régulier avec les bourgmestres pour les équiper là-dessus. Je comprends que les communes se sentent parfois un peu démunies par rapport à l'ampleur de la tâche. La Région est vraiment là pour les accompagner.

Outre l'objectivation des déchets, doubler les amendes, faire en sorte que l'on ait plus de personnel sur le terrain, on a aussi voulu mettre en place des solutions pour les citoyens. En effet, parfois, ils se retrouvent dans la rue sans poubelle à proximité. Il y a donc aussi cet enjeu-là, où ce ne sont que des poubelles qui ne sont pas triables.

Tout prochainement, le 7 juin, nous allons donc lancer un nouvel appel à projets pour installer des poubelles publiques à tri. Cela permettra de faire en sorte que lorsque vous êtes avec votre bouteille en plastique – même si l'on essaie de vous convaincre de prendre une gourde –, vous avez la possibilité de la mettre dans une poubelle à tri et de ne pas la jeter et être incinérée. C'est extrêmement important dans l'espace public, mais aussi dans les institutions de tourisme, de loisir, et cetera. Toutes ces poubelles seront installées sur base de cet appel à projets.

On a également soutenu – pour prendre la problématique de façon globale – la mise en place de ce que l'on appelle les plans locaux de propreté. Au niveau des communes, 42 communes à ce jour disposent de ce plan local de propreté que nous finançons. Nous avons investi 620 000 euros là-dedans. Ces communes permettent du coup d'avoir une panoplie de mesures qui sont prises en compte sur base d'un diagnostic de terrain. Chaque commune bénéficie d'un diagnostic de terrain grâce à ce Plan local de propreté pour avoir quelque chose d'extrêmement adapté à son territoire. Selon que l'on se trouve en ville ou à la campagne, on peut avoir des situations différentes. On a donc voulu donner cette possibilité aux communes aussi.

Mme Pécriaux m'interpellait sur la question du sac P+MC. Là, nous sommes chez les personnes. Que peut-on recycler de plus ? Je ne vous rejoins pas sur votre analyse concernant le fait que l'on viendrait mettre des fractions qui ne seraient pas recyclables. Ce n'est

évidemment pas l'objectif. Ce que nous avons fait, au contraire, c'est qu'avec ce sac P+MC qui est en cours d'implémentation partout en Wallonie – toutes les communes en seront équipées dans le courant de cette année –, c'est 10 kilos de plus de déchets par an et par habitant qui seront désormais recyclés ; 10 kilos qui étaient jusqu'ici, incinérés, qui allaient polluer notre atmosphère « gratuitement » – on se comprend.

Ici, nous allons recycler 10 kilos de plus par habitant par an, sachant que la moyenne est de 130 kilos par habitant et par an pour l'ensemble des déchets. Ce n'est pas négligeable comme portion supplémentaire.

Ce n'est pas négligeable non plus, parce que ces emballages qui, désormais, seront recyclables dans le cadre du sac P+MC, constituent à eux seuls 12 % des déchets sauvages, outre les bouteilles en plastique qui sont déjà recyclées.

Voici un peu la panoplie d'actions que nous avons déjà mises en place à ce stade-ci. Vous avez raison de dire que ce n'est pas suffisant. On doit continuer à travailler et c'est ce que l'on fait, notamment sur la question du contrôle du secteur. Plusieurs d'entre vous ont insisté là-dessus. Clairement, je pense qu'il faut tordre le cou à cette idée. Je pense que certains l'ont dit, les parlementaires ici, ou moi-même en tant que ministre, on serait acheté par le secteur. C'est évidemment inacceptable. Ce n'est absolument pas le cas. On contrôle le secteur, d'une part, cela existe déjà puisque, aujourd'hui, Fost Plus doit atteindre des objectifs de collecte et de recyclage qui sont fixés dans son agrément. Si Fost Plus n'atteint pas ses objectifs, il y a des sanctions et les données sont vérifiées aujourd'hui par un système d'audit indépendant qui va vérifier que les données sont effectivement correctes.

Puis-je vous dire aujourd'hui que l'ensemble des chiffres que Fost Plus nous communique sont corrects ? Sur base des audits indépendants, oui, mais ce qui m'importe, c'est la transparence des données. Ce que nous allons donc faire, c'est contrôler les performances réelles du système. Aujourd'hui, peut-on considérer que l'on atteint un taux suffisant de collecte des déchets. En l'occurrence, Fost Plus fait-il correctement son travail ? On va continuer ce travail de contrôle de l'organisme parce que, vous avez raison, c'est un acteur clé dans le système. Si cet acteur-là dysfonctionne, c'est finalement tout le système qui dysfonctionne. On doit donc clairement faire preuve de transparence en la matière.

Deuxième élément, c'est la comparaison avec les régions et les pays voisins. Là, je vous rejoins, c'est extrêmement intéressant d'aller voir ce qui se fait à l'étranger, mais il faut comparer ce qui est comparable. Il y a des systèmes où, à l'étranger, on a des sacs bleus, mais pas nécessairement avec les mêmes fractions qui existent déjà aujourd'hui.

Vous prenez la comparaison des casiers de bières. Quand on se dit : « Pourquoi peut-on mettre une consigne sur le verre et pas sur les plastiques ? » Aujourd'hui, je ne pense pas que vous mettiez votre casier de bières dans votre sac P+MC ou PMC. C'est cela tout l'enjeu : se dire que l'on a déjà un circuit de collecte des plastiques et des canettes notamment ou d'autres déchets métalliques.

Va-t-on, comme vous le proposez, retirer de ce sac bleu les canettes ou les bouteilles en plastique pour les mettre dans des systèmes de type consigne ? Si l'on fait cela, qu'est-ce que cela crée comme implications au niveau du secteur, notamment en termes de qualité du recyclage qui sera fait ? Si l'on prend des déchets, et cetera, ce n'est pas nécessairement la même qualité. Comment l'ensemble de la collecte va-t-il se restructurer ou pas ?

Où peut-on imaginer, et je vous avoue que je suis plutôt favorable à cela à ce jour, d'avoir deux circuits ? Un circuit de sac PMC qui poursuit sa route, qui fonctionne aujourd'hui avec des systèmes où les entreprises ont investi parfois beaucoup de millions d'euros pour installer des systèmes de tri, et cetera, et de faire en sorte que ces systèmes fonctionnent. Et que l'on mette en place un système complémentaire qui puisse dire : « D'accord, il y a une fraction que vous n'arrivez pas à récupérer puisque, la preuve, elle se retrouve dans la nature. Que fait-on pour cette fraction-là ? »

C'est un peu comme cela que l'on réfléchit si vous voulez. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous et l'on s'inspire de ces expériences à l'étranger.

On travaille aussi avec les Régions. La question m'a été posée pour savoir où l'on en était dans les contacts avec les autres Régions. Il y a ce que l'on appelle une commission interrégionale de l'emballage qui se réunit tous les mois. Mon cabinet participe à ces réunions. Tous les mois, on fait donc le point avec la Région bruxelloise et avec la Région flamande pour savoir où en sont leurs réflexions.

Vous l'avez évoqué, Bruxelles a aussi mis en place une expérience. Cela permet d'échanger en se disant : « D'accord, ces expériences fonctionnent-elles ou pas ? Quels objectifs atteignent-elles ? » S'il y a des soucis, cela peut-être des soucis purement logistiques. Dans les premiers échos qui nous reviennent des expériences que nous avons mises en place, il y a des petits soucis logistiques. J'ai envie de dire que, s'il y a des petits soucis logistiques, on peut passer au-dessus et mettre en place des solutions. Je n'ai pas de problème avec cela. Mais, on échange clairement avec les autres Régions.

Troisième élément, et je viens justement sur ce dossier-là, c'est le projet pilote de prime de retour qui est en cours. Clairement, on a eu des premiers échos, mais on attend les résultats finaux du rapport d'évaluation final qui nous sera amené au mois de

septembre. C'est pour cela d'ailleurs que, au sein de cette commission, on a planifié des auditions sur la problématique plus générale. Comme cela, on aura, d'une certaine façon, toutes les pièces du puzzle, dont votre témoignage aujourd'hui, pour avoir des débats qui soient basés sur des données objectives de terrain et que l'on puisse évaluer aussi les intérêts, les inconvénients et ce que l'on doit mettre en place pour lever les freins.

Dernière chose sur laquelle je voulais insister, je ne vais pas être très longue, Monsieur le Président. Vous avez insisté – là, je vous rejoins à 1 000 % – sur le fait qu'il fallait faire payer le secteur et non pas les citoyens. Vous avez totalement raison. Il est clair que ni vous ni moi n'y pouvons grand chose que l'on nous mette sur le marché des emballages qui soient jetables, parfois non réutilisables. Là, je vous rejoins, vous citiez la bouteille rouge. Vous avez raison, il y a certains emballages qui ne sont pas recyclables. Ce ne sont pas ceux qui sont dans les filières P+MC, je vous rassure. Mais, vous avez raison, il y a certains emballages où, pour des raisons de marketing, on rajoute une couche, on les peint dans la masse ou autre chose. Ce sont des emballages qui ne sont pas recyclables.

Il est logique, d'une certaine façon, que le secteur soit mobilisé pour dire : « Ces emballages-là, soit on les retire complètement. Si vous voulez les maintenir pour des raisons de marketing, vous allez payer plus cher ! » C'est cela que l'on va faire en fait. C'est ce que l'on appelle l'écomodulation.

L'écomodulation, on en a déjà parlé au sein de cette commission, est le principe de faire payer aux producteurs d'emballages un coût supérieur si son emballage n'est pas recyclable ou n'est pas réutilisable. Clairement, on va mettre en place ce système.

Je rejoins totalement M. Desquesnes quand il dit : « Il faut tourner le dos au jetable ». Vous l'avez dit aussi avec d'autres mots : « Donner un prix à l'emballage ». Je suis totalement d'accord avec vous. La logique que nous suivons, c'est tout d'abord la réutilisation. On « refuse » l'emballage ou le déchet qui n'est pas nécessaire.

Je discutais avec une personne, devant le Parlement, qui disait : « Quand on me propose une petite canette à la sortie du supermarché pour goûter un échantillon, je refuse. Les gens me traitent de folle ». Elle a raison de refuser. Moi aussi, je refuse.

On vous dit que c'est gratuit, mais ce n'est pas gratuit. Qui paie ces emballages ? C'est la nature qui paie. Il est donc inacceptable de continuer à faire en sorte que ce déchet soit gratuit. On doit donner un prix à cet emballage et l'on doit faire en sorte que ce qui soit réellement gratuit soit le réutilisable ou le non-jetable. C'est l'orientation que nous prenons dans le cadre de cette écomodulation.

Vous voyez que c'est un sujet qui m'anime.

Nous nous rejoignons sur la nécessité d'avancer. Nous allons faire en sorte que, avec l'ensemble de ces résultats, nous puissions prendre des mesures avec un réel impact.

Vous l'aurez compris, différentes pistes sont explorées pour remédier à cette problématique des déchets sauvages. Mon objectif avant tout est de supprimer ces déchets qui se retrouvent dans la nature.

Sur les moyens pour y parvenir, je rejoins totalement M. Maroy : on n'est pas dans le « y'a qu'à, faut qu'on ». Il y a plusieurs moyens disponibles et il faut voir la meilleure façon de les combiner entre eux. Quelle est notre boîte à outils ? Comment active-t-on ces différents outils pour faire en sorte de résoudre cette problématique qui est extrêmement cruciale ? Mme Péciaux a insisté sur la sensibilisation, mais il faut également de la répression. M. Clersy a insisté sur un certain nombre de choses. Il y a beaucoup d'outils à activer.

La consigne ou la prime de retour peut être un de ces outils. C'est une piste que nous étudions dans la panoplie de ces outils. Ce qui m'importe, c'est une solution ou des solutions pour améliorer la propreté publique. Je n'ai pas de fétichisme sur le moyen, que ce soit celui-là ou un autre, mais ce qui compte c'est que sur le terrain, d'ici quelques années, on voie la différence. Je rejoins totalement tant les citoyens que les bourgmestres et les échevins : il est inacceptable de continuer à avoir autant de déchets sur notre territoire. Nous sommes d'accord là-dessus.

On rencontrera le réseau Recycling Network Benelux prochainement, qui membre fondateur de l'Alliance pour la consigne, pour aller plus loin et continuer à réfléchir sur ces éléments. Comme je vous le disais, en septembre, on fera le point au sein de ce Parlement à ce sujet. Cela ne nous empêche pas d'avancer et de déjà évaluer ces différents systèmes.

La pétition que vous nous remettez aujourd'hui est un élément de plus qui nous pousse à avancer et un signal qui a bien été entendu. Je vous remercie encore pour votre mobilisation et pour votre engagement.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je remercie Mme la Ministre et Mme Florent.

Je suis bien d'accord sur le fait que le système des pétitions du site du Parlement wallon est très compliqué. Les gens créent leur pétition sur change.org ou sur d'autres plateformes, ont jusqu'à 30 000 signatures et puis se rendent compte qu'il faut les introduire sur le site du Parlement, ce qui est très compliqué. Il n'y a donc que le primo-signataire. On ne peut les accueillir parce qu'il n'y a pas 1 000 signatures alors que, dans les faits, il y en a 10 000 ou 20 000, mais cela ne marche pas.

C'est un problème de base que vous avez raison de soulever.

Le premier argument que j'ai entendu est régionaliste. Si la Wallonie le fait et que la Flandre ne le fait pas, cela démontre les aberrations du régionalisme sur le sujet. Fondamentalement, les citoyens s'en « foutent ». Ils vont vers le niveau du pouvoir qui est celui qui a théoriquement cette compétence. C'est aux niveaux de pouvoir de s'arranger entre eux et de faire des conférences interministérielles pour amener ce que les citoyens sont venus leur demander. La complexité institutionnelle belge, c'est de la faute des politiques ; à eux d'assumer la responsabilité derrière.

J'ai entendu que le sac PMC était assez bien et que l'on triait assez bien en Wallonie, ce qui n'est pas totalement faux, mais il n'empêche que, quand on vient avec un exemple au Parlement avec 16 000 canettes récoltées en 10 jours, c'est que cela montre bien que tout n'est pas parfait dans le système.

On a l'écologie punitive envers les citoyens – dont j'entends beaucoup parler ici autour de la table – et ici, l'on a une proposition d'écologie qui récompense, qui est positive et je trouve cela pas mal.

L'écologie punitive, le système du coût-vérité, qui a explosé la taxe des déchets partout en Wallonie ces derniers temps est montée en flèche. On a eu des discussions, notamment sur des propositions d'échevins, telles que de supprimer des poubelles publiques parce que les gens y déposaient leurs déchets parce que leurs poubelles coûtaient trop cher. Bref, je trouve que ce n'est pas la solution et qu'avoir une version de l'écologie positive, qui récompense, c'est même motivant. Je pense que les gens vont se dire qu'ils vont aller se promener et ramasser les déchets parce que derrière, ils vont être récompensés pour cela. Je trouve que c'est positif de faire cela.

On voit bien que Fost Plus et d'autres gagnent énormément d'argent grâce à cela. Ce sont des ASBL avec des chiffres d'affaires énormes parce qu'effectivement, derrière c'est réutilisé, c'est recyclé et donc cela vaut de l'argent, c'est valorisé. Pourquoi une partie de cette valorisation n'irait-elle pas vers le citoyen qui récolte ? Je ne vois pas où serait le souci.

Pour revenir sur l'argument de la Région relatif aux pays voisins, en fait, nous commençons à être entourés de pays voisins qui font le recyclage puisque l'on a l'Allemagne et les Pays-Bas le feront en 2023. Les trois quarts des frontières – à part la France et l'on verra bien un jour – pratiquent déjà le recyclage donc s'ils peuvent le faire, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire aussi ? Je ne vois pas le souci, je trouve que c'est vraiment un faux argument des pays voisins.

Je suis bien d'accord sur la responsabilité du producteur là-dedans. Je lisais un article sur Fernand, citoyen de Saint-Hubert qui envoie le retour à

l'expéditeur, donc je trouvais cela très sympa. Il récolte des canettes par types de canettes et il les renvoie aux expéditeurs tels que LIDL, Jupiler en disant : « Retour à l'expéditeur. C'est vous qui fabriquez le déchet, c'est de votre faute ». Je trouve que cela est vrai et qu'il a raison. Personne n'a une usine à déchet chez lui, personne ne fabrique les déchets au contraire des producteurs et des distributeurs. Et cela revient du coup, à la critique du système de coût-vérité qui fait payer au consommateur le dernier maillon de la chaîne, tout le coût de la pollution.

Je finirai tout simplement en vous remerciant encore une fois, Madame Florent, d'être venue ici. J'espère que votre intervention fera changer les choses.

Personnellement, je suis ici présent depuis deux ans – d'autres sont ici depuis des dizaines d'années – et je trouve que l'on doit faire vraiment attention et avoir au moins du respect envers la prise de parole que vous avez et ne pas vous interrompre. Je trouve que déjà, entre parlementaires, ce n'est pas correct d'interrompre. Cependant, l'on peut le faire parce que l'on a une certaine habitude, mais normalement, on ne peut déjà pas le faire, mais cela reste encore plus inacceptable de le faire envers quelqu'un qui est invité ici. On est dans un processus de démocratie participative, ce qui est très bien, je trouve qu'il faut continuer là-dessus. Nous devons vraiment avoir du respect pour les citoyens qui viennent ici parce qu'ils n'ont pas l'expérience des parlementaires professionnels qui peuvent être ici et donc vraiment, on doit laisser la parole aux citoyens qui viennent pendant notre commission. Merci.

M. Maroy (MR). – Je me permets juste de dire à M. Dupont que Mme Florent est une citoyenne comme nous tous et toutes. Mme Florent a été – ce qui n'est pas du tout une tare – candidate aux élections à Dinant, aux élections locales en 2018. Elle a quand même une certaine expérience de la politique.

M. le Président. – Je voudrais également compléter et vous dire M. Dupont que je suis le garant du bon fonctionnement de cette institution et que, quand quelqu'un prend la parole – vous ne pouvez pas dire le contraire – je l'invite à se taire afin de laisser le député qui a la parole terminer son propos et sa réplique.

Ceci étant dit, la parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voudrais remercier, à la fois Mme Florent, mais également les collègues et Mme la Ministre pour l'échange. Je pense que cela a permis de clarifier certaines positions même si elles ne sont pas aussi claires que j'aurais espéré qu'elles le soient dans le chef notamment des groupes de la majorité. Mais, je pense que nous sommes à un moment de basculement. On a la capacité de faire un choix qui est un choix qui peut avoir un effet domino sur les autres, on s'en rend bien compte aujourd'hui : 200 communes flamandes ont déjà marqué leur intérêt, leur

volonté d'un système de consigne. C'est un signal fort. C'est dans la Déclaration de politique régionale bruxelloise. C'est également en pointillé dans la Déclaration de politique fédérale. C'est en potentiel dans la Déclaration de politique de votre majorité, Madame la Ministre.

Aujourd'hui, il faut oser le basculement, il faut oser le saut d'étape.

De nouveau, je ne crache pas sur le sac bleu. Il a permis d'atteindre sans doute un nombre assez élevé de ramassage, mais pas suffisant aujourd'hui pour régler le problème. Quelques chiffres, sur le site de Be WaPP, qui est une filiale de Fost Plus : en poids, ce qui était ramassé, en 2015, lors des journées de nettoyage, c'était 19 % de matériaux qui vont dans les PMC – les bouteilles et les canettes. On est à 27 % en 2019. On voit bien que le problème ne se règle pas, ne résorbe pas en la matière. On parle bien du poids. Cela veut dire qu'en termes de volume et de présence, quand on ramasse, j'ai aussi fait Be WaPP, quand on ramasse un pneu dans le fossé, cela pèse lourd. Les canettes, c'est 14 grammes. Ce sont donc des millions de canettes qui sont là.

Les entreprises sont-elles prêtes à accepter ?

Je vais vous lire un court extrait du site de Coca-Cola Nederland : « Pour chaque bouteille ou canette vendue par Coca-Cola ..., nous souhaitons qu'elle soit récoltée et recyclée. C'est ce que nous voulons en bouclant le cercle. Actuellement, 70 % de nos petites bouteilles en PET et 95 % des grandes bouteilles en PET sont collectées. Notre objectif est de collecter 100 % de nos emballages avec nos partenaires d'ici 2025. »

Ils disent encore : « Nous poursuivons cet objectif de différentes manières :

- soutenir l'introduction d'une consigne. À partir du 1er juillet 2021, il y aura une consigne sur les petites bouteilles en plastique et les canettes suivront également le 31 décembre 2022. Nous soutenons cette introduction de gisement aux Pays-Bas. Il contribuera à la lutte des déchets. Cela nous aide également à récupérer encore plus nos emballages afin que nous puissions les utiliser comme matière première importante pour les nouveaux emballages. »

C'est la démonstration, l'appel du pied au niveau de l'industrie, qu'il y a moyen de réussir cela. On voit bien que lorsqu'on bascule, à un moment donné, tout le monde joue le jeu et tout le monde y trouve son intérêt. Il y a un chemin à faire.

Quelques éléments sur les aspects pratiques : il existe en Wallonie – en Brabant wallon, plus exactement – une entreprise aujourd'hui qui fabrique des compresseurs à canettes. Cela existe en Wallonie.

Un autre inventeur wallon, depuis que l'on a un peu communiqué sur la proposition de décret cdH en matière de consigne des canettes, une série de personnes viennent vers nous naturellement avec des idées. Quelqu'un a déposé, dans la région de Wallonie picarde – à Basècles plus spécialement –, un concept de bac à canettes, un petit bac en bois recyclé, qui permet de gérer des stocks facilement, à la fois de façon domestique et pour les petits commerces, preuve qu'il y a moyen de trouver aussi des solutions concrètes.

Je ne peux que terminer en soulignant que l'heure est vraiment au basculement, Madame la Ministre, chers collègues de la majorité. C'est le moment de donner un signal. Il y a une demande citoyenne, il y a une demande des élus locaux. Il y a aussi des entreprises qui sont prêtes à basculer.

Pour paraphraser ce que j'ai dit tantôt, Spadel est aussi soutenant par rapport à ce genre de dynamique pour récupérer de la matière première et améliorer son empreinte environnementale.

Voilà une série d'exemples très concrets qui confirment que l'on peut et que l'on doit avancer rapidement en Wallonie. Le contexte n'est pas le même qu'il y a quelques années, il a évolué. Les Pays-Bas basculent. Je pense que c'est un changement aussi. La Flandre, qui était peut-être la plus réticente par rapport à la situation au niveau belge, est aujourd'hui avec une frontière nord et sur laquelle il y a de la perméabilité et ils voient que nos amis hollandais avancent. Nous devons aussi pouvoir donner le signal, l'ensemble des trois Régions en Belgique, idéalement, sinon la Wallonie doit être pionnière. C'est le sens de la proposition de décret que nous avons déposée.

M. le Président. – Je ne veux brimer personne dans sa réplique, mais nous devons quitter la salle à 12 heures 10 au plus tard, parce qu'une réunion est prévue à 12 heures 30, le temps de désinfecter les locaux. J'avais signalé cela dans mon introduction.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je veux remercier à nouveau Mme Florent. C'est bien qu'il y ait des agitateurs d'idées qui viennent ici, dans ce Parlement et que, en tout cas, les éléments de fond que vous nous avez transmis puissent être analysés à la lumière des débats qui occupent cette commission. Vous l'avez bien compris, le Gouvernement, à travers la ministre, a pris ce chantier à bras le corps. On attend le rapport des expériences pilotes. Je n'ai plus envie de voir ici se succéder des gens qui créent des effets d'annonces, qui créent de l'attente et qui, au final, déçoivent les attentes de la population en la matière sur une problématique globale, comme Mme la Ministre l'a souligné, qui est la malpropreté, la nécessité de recycler plus et de produire en amont moins de déchets. Je voudrais vraiment

insister sur ce point central. Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas.

Curieusement, j'entends M. Dupont parler d'écologie punitive aujourd'hui. Il faut arrêter de faire la politique à coup de slogan. Aujourd'hui, en amont, ce Gouvernement a une action volontariste pour justement faire en sorte, à travers les mécanismes d'écomodulation, que les producteurs réorientent la manière de faire. Cela, c'est du concret. Aujourd'hui, il y a une pression forte qui est mise. C'est un moyen, très clairement, c'est une réponse qui est donnée à la pétition dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il faut arrêter vos fantasmes en la matière. J'ajoute que ces démarches sont faites en concertation, dans le dialogue avec le secteur. C'est important, Monsieur Dupont, parce que vous seriez les premiers à interpellier le Gouvernement si jamais des pertes d'emploi étaient observées dans le secteur. Alors, vous criez en disant : « Vous êtes trop durs, ce n'est pas possible, il y a des milliers d'emplois qui sont en jeu ». La politique doit nous amener à avoir des solutions nuancées, pondérées et construites.

Je crois que c'est vraiment le sens de l'action qui est menée ici.

Je me félicite en tout cas de deux éléments. Je crois que ce débat a été riche, tout d'abord à travers votre contribution, Mme Florent, mais à travers les échanges aussi et les réponses que Mme la Ministre a apportées. Je vous félicite en tous les cas de votre volonté d'apporter un peu plus de transparence par rapport aux chiffres qui ont été émis ou aux doutes qui subsistent. Je crois qu'il y a un travail à mener de ce côté-là et vous nous avez rassurés.

Je veux nous féliciter aussi du dialogue. C'est vraiment important avec les autres régions. Il doit y avoir ce mouvement de contagion qui doit nous amener à réfléchir ensemble à la question, c'est extrêmement porteur.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je vais essayer d'aller vite puisque l'on doit rendre la salle, Monsieur le Président.

D'abord, je remercie à nouveau Mme Florent pour l'échange, mais je le répète, nous l'avions déjà eu, comme j'ai déjà aussi rencontré l'association Alliance pour la consigne. C'est très intéressant. Je pense qu'il faut être ouvert aux arguments de toutes les parties.

J'ai juste envie de dire, parce que moi, le cdH, il me fait doucement rigoler. J'entends M. Desquesnes dire que l'heure est au basculement, que nous devons être pionniers, et cetera. Le précédent ministre de l'Environnement, pendant cinq ans, cela a été un cdH, M. Di Antonio. Il avait posé à la une de Sudpresse – je m'en souviens comme si c'était hier –, la consigne, on allait la faire. Il est resté cinq ans et il ne l'a pas faite. C'est bizarre comme le cdH retrouve beaucoup

d'ambition une fois qu'il est dans l'opposition. Je ne veux pas polémiquer, ce n'est pas du tout l'essentiel, mais juste de temps en temps remettre les choses en perspectives.

Cela dit, je partage totalement les préoccupations de mes collègues du cdH parce que, la ministre l'a rappelé d'emblée, il y a une chose sur laquelle on est tous d'accord, c'est que cela ne peut pas continuer comme cela. Il y a trop de déchets sauvages dans notre environnement.

J'ai bien aimé le sens de la nuance de la ministre. En pointillé, nous avons tout de même compris son message qui rejoint celui que j'avais développé aussi : arrêtons de faire croire que malpropreté égale canettes. Les canettes, la ministre a donné les chiffres, je les répète, ce sont 2 % des déchets qui sont récoltés le long de nos routes, dans les fossés et dans l'environnement, et 7 % en poids. Donc, on ne règlera pas le problème de la malpropreté en s'attaquant uniquement aux canettes. Arrêtons de faire une fixette là-dessus. C'est bien plus large que cela.

La ministre a raison d'avoir une approche beaucoup plus large en amont, en aval. En amont, je l'ai dit aussi, et je crois qu'il y a une cohésion dans la majorité à ce niveau-là, avec Ecolo, le PS et mon groupe, c'est qu'il faut essayer de faire en sorte que les déchets qui ne sont pas ou peu recyclables... On me l'a expliqué chez Valtris. Il y a par exemple une mode en marketing, ce sont des canettes en plastique transparent avec de l'aluminium sur le dessus. C'est impossible à recycler. Ceci n'a aucune utilité. Que l'on m'explique en quoi cela est utile. Non. C'est juste, cela fait joli, c'est *hype*, c'est cool. Je ne sais pas quoi. Cela, il faut soit l'interdire, soit faire en sorte que le prix du point payé à Fost Plus puisqu'il y a tout un mécanisme selon tout producteur d'emballage qui est potentiellement un déchet doit payer une contribution. La contribution n'est pas la même selon le type d'emballage. Les emballages qui ne se recyclent pas ou qui se recyclent difficilement, il faut y aller, voire même les interdire. Il faut aborder les choses avec une nuance dans le sens où il y a peut-être dans certaines situations des emballages non recyclables, mais il n'y a pas d'alternative. Je pense, par exemple en matière de santé, et cetera, il y a peut-être des situations dans lesquelles il doit y avoir des exceptions. Donc, aborder les choses de manière beaucoup plus large que sous l'angle uniquement de la canette, même si je ne nie pas que c'est évidemment un souci et je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire encore.

Ces canettes que l'on retrouve le long de nos routes et particulièrement dans les champs qui posent de très gros problèmes en matière de bien être animal, on les achète où ? Elles ne s'achètent pas dans les supermarchés. Ces canettes qui sont jetées dans ce que l'on appelle le *home to go*, elles sont achetées sur le chemin du travail, lors des déplacements. Par exemple, dans tous ces petits *shops* qui se sont développés dans

les stations, le long des nationales. Qu'attendons-nous – je l'ai dit à Fost Plus – pour mener des actions de sensibilisation dans ces points de vente de manière à ce que l'équipe qui travaille dans une entreprise de construction qui revient du chantier et qui – c'est bien normal quand on doit se taper 60 kilomètres pour rentrer à l'entreprise avec la camionnette – s'arrête à la Q8 près du chantier, on achète un pack de six Jupiler ou de six cocos ou que sais-je. Puis on ne doit pas montrer au patron que l'on a picolé. Peut-être que l'on jette la canette par la fenêtre. Je ne veux pas stigmatiser une profession. Peut-être qu'il faudrait mener des actions, Madame la Ministre, de sensibilisation dans les points de vente qui sont susceptibles d'être ceux où l'on achète le plus les canettes et les déchets que l'on retrouve le long de nos routes.

Il faut donner des possibilités de mettre son déchet dans des poubelles. Cela tombe sous le sens. Or, faites l'expérience. Allez de la gare de Namur à ici. Imaginons que vous aviez un peu soif et que vous aviez acheté une bouteille en PET ou quoi que ce soit. Il n'y a pas tellement de poubelles. Il faut plus de poubelles de tri sélectif de manière à ce que les Wallonnes et les Wallons prennent petit à petit le réflexe de mettre leurs déchets dans la poubelle ad hoc. Il y a beaucoup à faire dans ce sens-là.

J'ai aussi été frappé par l'évolution du secteur et tant mieux ! Vous citez, Monsieur Desquesnes, les propos de Coca-Cola aux Pays-Bas, mais attention à ne pas toujours croire que la situation dans un pays est transposable à l'autre. Ce qui fait la spécificité de notre situation, c'est que l'on a déjà un système de collecte qui est le sac bleu. Je n'ai pas envie que si l'on déséquilibre ce système-là, ce soit le consommateur qui paie. Le PTB apparemment, n'en a absolument que faire. Il continue avec ses fantasmes. Plusieurs mensonges ne transforment pas cela en vérité. Il nous fait croire que Fost Plus se fait de l'argent à crever. Tout cela a un coût quand même.

La collecte, il faut aller chercher en porte à porte, il faut payer cela. Les centres de tri, ce sont des investissements de dizaines, voire de centaines de millions. Une fois que l'on a trié, il faut compacter. Ensuite, il y a toute la logistique pour trouver les recycleurs, et cetera. Tout cela a un coût. Il faut arrêter de faire croire que cela se fait d'un coup de baguette magique. Si l'équilibre est rompu, ce sera évidemment le consommateur qui paiera. Cela, pour nous, je le répète de manière ultra claire : pour le MR, c'est *no way*. Il n'est pas question que ce soit les consommateurs qui en paient le prix.

Je pense que, pour rejoindre M. Desquesnes, il y a un mouvement intéressant, c'est qu'effectivement, on a bien noté les déclarations de Spadel – ce n'est pas une entreprise Coca-Cola aux Pays-Bas, c'est chez nous – qui serait demandeuse d'avoir un système *bottle to bottle*. Ils produisent des bouteilles en plastique pour

mettre leurs eaux et ils voudraient bien récupérer parce qu'ils sont persuadés que le flux sera plus pur. Je pense que les études, pour l'instant, ne pas que le flux sera plus pur. Ce qui sort des centres de tri, ce sont des flux qui sont extrêmement purs. Je parle des bouteilles en PET. N'empêche qu'il semble effectivement que le milieu d'industrie commence à avoir une oreille attentive.

Si, avec Fost Plus, et cetera, on parvient à combiner un système de consigne avec un système de sac P+MC. Pourquoi pas ? Je ne suis absolument pas fétichiste, mais j'ai rappelé tout à l'heure quels étaient les points d'attention très forts.

On sera, Madame la Ministre, pour clôturer, extrêmement attentifs. Je pense qu'il y a beaucoup d'enseignements à tirer de ces expériences pilotes dans plusieurs communes de Wallonie. Il faut aussi analyser pourquoi certaines communes se sont retirées de l'expérience, pourquoi on y a mis fin à Bruxelles. Parce qu'il ne s'agit pas comme cela de dire « il n'y a qu'à », « il faut que l'on ». Là, je vois que la ministre est sur la même longueur d'onde. Je pense que les choses doivent se faire en bonne intelligence, mais je suis sûr que, tous ensemble, on parviendra à résoudre ce problème qui, c'est vrai, a quelque chose de l'ordre du culturel en Wallonie.

Certains me disent : « En Suisse, c'est très propre. Aux Pays-Bas, c'est très propre ». Oui, en Hollande, vous ne verrez jamais personne qui jette un déchet par terre. Peut-être que l'on doit aussi faire des efforts chez nous en termes d'éducation. Oui, c'est vrai, Madame Florent. Vous levez les yeux au ciel, mais je pense que cela fait partie du problème.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Trois minutes pour remercier Mme Florent pour cet échange. Je pense que c'est important. Mme la Ministre l'a répété. Cela fait partie d'une couche. Vous allez faire partie d'une réflexion globale qui a déjà été engagée. Vous apportez vos éléments et les éléments des pétitionnaires dans leur ensemble.

M. Clersy a fait le job, et c'est bien normal, par rapport à la notion d'écologie punitive, mais je ne peux pas laisser passer cela. Ce n'est pas possible. Je pense que l'on mène un travail, ici, aux côtés de Mme la Ministre depuis le début de la législature, qui est un travail constructif. Je réfute complètement la notion punitive qui a été évoquée par mon collègue du PTB. C'est un travail constructif qui se veut éducatif aussi, avec justement une volonté transversale par rapport à d'autres niveaux de pouvoir, qui sont les nôtres aussi.

Parce que, comme vous le savez, Madame Florent, une semaine sur deux, nous sommes amenés, pour les

non-germanophones d'entre nous, à aller en Fédération Wallonie-Bruxelles où l'on touche – ce n'est pas à l'enseignante que vous êtes que je vais l'expliquer – à un autre public à qui et vers qui nous nous devons de faire un travail de prévention.

Qui aurait pensé, il y a quelques années, que les citoyens que nous sommes allaient être sensibilisés comme cela ? Lequel d'entre nous, depuis quelques années – que ce soit de M. Desquesnes, à M. Maroy, en passant par M. Clersy, en passant par M. Dupont, M. Florent je n'en doute pas, et les collègues qui sont dans l'autre salle parce que ce serait vraiment incorrect de ma part de ne pas les citer, Mme la Ministre l'a évoqué aussi –, n'a pas participé concrètement à des actions Be WaPP ? Il y a X années, aurait-on pensé cela ?

Nous le faisons, assistés de nos enfants, dans les mouvements de jeunesse, avec des remorques que nous mettons en place, avec des blouses sécurisées pour que l'information et la prévention soient mises en place.

Pour revenir au volet allemand dont je vous ai parlé tout à l'heure, je comprends que, quand on va en Allemagne, quand on va en Hollande aussi, on a un sentiment de propreté. Parfois, quand on va en Flandre aussi, on peut se le dire. Je ne faisais pas référence uniquement au volet canette consignée, mais justement aux plastiques et aux canettes à usage unique qui n'ont pas été endigués, qui sont toujours produits et qui amènent des dégâts au niveau de l'émission de gaz à effet de serre.

Dans le maillage dont j'ai parlé tout à l'heure, puisqu'on est tout à fait ici dans un maillage, que ce soit par rapport aux sacs PMC et à leur évolution, que ce soit par rapport aux dépôts sauvages, que ce soit par rapport aux poubelles avec des pictogrammes et de l'éducation, je pense qu'il faut travailler activement sur la problématique et la production des contenants jetables.

Au niveau de mon groupe, nous nous réjouissons de voir que les choses avancent au niveau de la commission interrégionale de l'environnement. Espérons que cela permettra encore d'affiner les choses pour harmoniser le système de la manière la plus efficace possible.

Plusieurs initiatives, Mme la Ministre l'a rappelé, de lutte contre les dépôts sauvages ont été prises par le Gouvernement. Notre groupe attend avec impatience les résultats de la fameuse étude, parce que si vous ne vouliez plus que l'on en parle, elle a été à l'initiative. Je ne vais pas recommencer à polémiquer, parce que mon temps est compté, mais on attend les résultats de l'étude des autres expériences pilotes pour choisir le véhicule le plus efficace pour l'environnement, mais aussi – je tiens à le rappeler, au même titre que mes collègues du MR – pour que les concitoyens ne doivent pas supporter un

surcoût. Cela nous paraît essentiel dans la vie collective que nous vivons.

Voilà les éléments que je voulais faire passer au nom du groupe socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Président, le règlement d'ordre intérieur prévoit que, par rapport à une pétition, nous fassions un rapport qui reprend le texte de la pétition, fasse état de nos travaux, mais mentionne aussi la réponse apportée.

Ici, la question de Mme Florent et des pétitionnaires est assez claire, puisque les soussignés demandent instamment au Gouvernement wallon et au Parlement de Wallonie de mettre en place le système de consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique qui, au-delà des avantages mentionnés, aura pour effet de réduire de manière drastique le coût du ramassage des déchets. Il faut donc que l'on se positionne par rapport à ...

M. le Président. – Je crois que vous faites mon travail. J'allais justement intervenir et vous proposer que tout ce qui vient d'être dit soit consigné, comme vous le dites si bien, dans un rapport qui sera présenté à quinzaine et qui sera probablement soumis au vote.

(Réaction d'un intervenant)

Les conclusions, ce sera à quinzaine. On reviendra avec le sujet à quinzaine, comme le précise Mme la Secrétaire, ce n'est pas fini. La suite au prochain épisode.

Il me reste à remercier Mme Florent pour sa présence, pour la qualité de son exposé, qu'elle nous a présenté d'une manière très pédagogique. Je vous remercie également pour la qualité de vos réponses puisque vous n'en avez éludé aucune. Il me reste à vous souhaiter un bon retour.

La parole est à Mme Florent.

Mme Florent, Primo-signataire. – Je voudrais vous remercier pour votre attention, mais j'ai l'impression que je n'ai pas reçu de réponse à ma question : Fost Plus pourrait-il récupérer les canettes et les bouteilles dans les gobeuses ?

M. le Président. – Je pense que cela fera l'objet de prochaines discussions puisque, comme on vient de le dire, le sujet n'est pas épuisé. Libre à chacun de poser ce genre de question.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – C'est en tout cas le système qui existe aux Pays-Bas, puisque ce sont les entreprises qui s'auto-organisent. C'est la même chose au Québec. C'est donc possible aussi en Wallonie.

M. le Président. – Je clôture les travaux de ce matin et vous donne rendez-vous à 14 heures pour la reprise de nos travaux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 15 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 2 ET INSÉRANT UN ARTICLE 3BIS
DANS LE DÉCRET DU 3 AVRIL 2009 RELATIF À
LA PROTECTION CONTRE LES ÉVENTUELS
EFFETS NOCIFS ET NUISANCES PROVOQUÉS
PAR LES RAYONNEMENTS NON IONISANTS
GÉNÉRÉS PAR DES ANTENNES ÉMETTRICES
STATIONNAIRES, AFIN DE SOUMETTRE LES
ANTENNES POUR LA CINQUIÈME
GÉNÉRATION DE STANDARDS POUR RÉSEAU
MOBILE (5G) À UN PERMIS
D'ENVIRONNEMENT, EN TANT
QU'ÉTABLISSEMENTS DE CLASSE 2, DÉPOSÉE
PAR M. ANTOINE, MMES GOFFINET, SCHYNS,
MM. DISPA, MATAGNE ET DESQUESNES
(DOC. 153 (2019-2020) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur la proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1).

Pour mémoire, en date du 30 mars 2021, la commission a décidé de procéder à l'audition de représentants habilités du l'Union des villes et communes de Wallonie ce mardi 11 mai 2021.

MM. Maroy et Clersy ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

Audition de M. Ransy, conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)

M. le Président. – La parole est à M. Ransy.

M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Merci beaucoup. Bonjour à toutes et tous.

Tout d'abord, je tenais à vous remercier au nom de l'UVCW de m'avoir permis de présenter le point de vue des villes et communes dans le cadre de cette proposition de décret.

Je voudrais commencer par un point de contexte, pour remettre un peu en situation la manière dont l'Union des villes et communes de Wallonie s'est positionnée. Il y a eu d'abord un premier positionnement de l'Union des villes et communes suite au lancement, au printemps dernier, d'une 5G light, appelée 5G light par l'opérateur Proximus, où les villes et communes se sont retrouvées prises devant le fait accompli. En réaction à ce fait, le conseil d'administration s'est réuni et a adopté un avis le 5 mai 2020, avis que je vais résumer très fortement.

Ce premier avis sur le développement de la 5G préconisait en somme la constitution d'un groupe d'experts et concluait que, si ce groupe d'experts devait identifier une augmentation des incidences environnementales dues au déploiement de la 5G, il faudrait alors donner un pouvoir de décision aux communes sous forme d'un permis d'environnement. Voilà la teneur de ce premier avis.

Donc, dans cet avis-là, on n'avait pas de positionnement pour ou contre la 5G et ne consistait pas non plus à réclamer d'office un passage des antennes GSM utilisés pour la 5G, de la classe 3 à la classe 2. Il n'y avait pas de prise de position pour un passage d'office, mais c'était vraiment subordonné à une conclusion en ce sens du groupe d'experts.

Le groupe d'experts a été constitué et il est chargé d'une mission en deux temps.

La première phase est finalisée, puisqu'on a un rapport qui conclut cette première phase qui portait sur le déploiement des technologies en matière de transmission des données 5G sur différents plans – environnemental, santé, efficacité, économique. C'est sur ce rapport-là que le conseil d'administration de l'Union des villes et communes de Wallonie s'est positionné lors du dernier conseil d'administration.

Dans une deuxième phase à venir, ce groupe d'experts va devoir examiner si les conditions du décret du 3 avril 2009 sont adaptées pour appréhender le développement des antennes émettrices qui seront utilisées pour la 5G.

Donc, on peut remarquer d'emblée que l'examen du caractère approprié du cadre décretaal que l'Union des villes et communes de Wallonie souhaitait dans son premier avis n'a pas été examiné dans le cadre du présent rapport, puisque la première phase ne portait pas là-dessus. Il faudra donc attendre les conclusions du groupe d'experts sur cette deuxième phase avant de pouvoir adopter une position claire sur la nécessité d'adapter le décret du 3 avril 2009. C'est pour la remise en contexte.

Au niveau de l'avis sur ce rapport qui conclut la première phase, d'une manière générale, on peut considérer, sans du tout remettre en cause sa qualité, que le rapport ne permet pas d'adopter une position définitive à l'égard des différents aspects de la 5G, au vu du manque d'unanimité et des questions que ce rapport laisse en suspend. C'est la raison pour laquelle nous serons particulièrement attentifs au rapport qui clôturera la deuxième phase de la mission des experts et qui permettra sans doute de se prononcer de façon plus ferme.

Il y a trois points principaux qui structurent l'avis de notre conseil d'administration :

- La nécessité ou non d'un permis d'environnement ;
- la question du phasage du déploiement de la 5G ;
- la question cruciale de la participation du public dans la définition de cette phase de déploiement.

Un des éléments – qui fait d'ailleurs l'objet de la proposition de décret dans le cadre de laquelle nous sommes auditionnés – assez importants et que nous avons soulevés dans notre premier avis est la question de savoir si oui ou non les antennes utilisées pour la 5G doivent faire l'objet d'un permis d'environnement, donc remonter d'une classe 3 à une classe 2.

L'Union des villes et communes a constaté que le rapport ne conclut pas à une augmentation des risques pour la santé humaine liés à une utilisation de la 5G et n'identifie pas de précaution particulière à prendre quant à l'installation des antennes par rapport, par exemple, à la fragilité de certains publics ou d'autres éléments. Sur cette base, nous estimons qu'il n'existe pas pour l'instant – puisqu'un rapport doit être établi dans une deuxième phase – suffisamment d'éléments qui permettent de justifier un passage de la classe 3 à la classe 2 pour les antennes émettrices qui seraient utilisées dans le déploiement de la 5G. Ce n'est pas à l'Union des villes et communes de Wallonie de s'immiscer dans le débat scientifique et de tirer des conclusions qui sont encore à élaborer par les experts dans le cadre de la deuxième phase.

Néanmoins, on peut quand même se questionner sur le caractère approprié du seul régime de la déclaration tel qu'il existe à l'heure actuelle pour encadrer une technologie aussi complexe – cela ressort d'ailleurs très bien du rapport des experts – qui génère des situations

aussi hétérogènes. Il n'y a pas vraiment une seule 5G, il y a plusieurs types de 5G, il sera donc peut-être nécessaire de prévoir des règles différentes selon la fréquence utilisée, selon l'intensité de l'usage qui sera fait de l'antenne puisque l'on a des conclusions dans le rapport qui montrent que l'intensité de l'exposition est fonction de l'intensité de l'usage qui en est fait.

Il faudra peut-être prévoir des règles différenciées selon les caractéristiques du public cible, selon l'effet cumulatif avec d'autres antennes, puisqu'on a vu que la 5G n'entraînait pas du tout la disparition, en tout cas à court terme, des autres technologies, notamment la 4G. Il y a peut-être aussi une nécessité de prévoir des règles différentes selon la proximité d'une zone naturelle à préserver, et cetera.

Cette différence d'impact d'une situation à l'autre et la nécessité probable de différencier les règles cadre assez mal avec le seul régime de la déclaration tel qu'il existe à l'heure actuelle. Peut-être que, dans certaines situations, le permis d'environnement pourrait retrouver son utilité, dans les limites que ce que permet encore le Code des communications électroniques européens. En tout état de cause, il faudra s'assurer à tout le moins que les conditions intégrales qui sont applicables aux antennes émettrices stationnaires sont bien adaptées aux différentes facettes de la technologie 5G.

Pour ce qui concerne le deuxième point de votre avis, le phasage du déploiement de la 5G, nous saluons clairement l'idée des experts de procéder à un phasage du déploiement de la 5G en commençant par une première phase expérimentale dans laquelle la 5G serait développée dans des zones bien précises qui présentent des caractéristiques adéquates pour en tester les opportunités, par exemple les zones d'activité économique. Cette première phase aurait le mérite de surveiller concrètement les niveaux d'exposition générés et d'identifier aussi les usages concrets de la technologie 5G, ce qui permettrait de disposer de plus d'éléments qu'à l'heure actuelle pour juger de l'opportunité d'un déploiement à plus grande échelle.

Afin d'apprécier si la technologie 5G possède un potentiel intéressant pour le développement des territoires intelligents, il est aussi utile, comme le préconise aussi le rapport, que des villes et communes et d'autres acteurs publics puissent étudier et développer sur base volontaire des applications *smart city* de la 5G dans le cadre de cette première phase. On a vu que cette question des territoires intelligents et des *smart cities* revient très régulièrement dans le rapport ; cette première phase peut donc aussi être l'opportunité de voir dans quelle mesure la 5G peut aider au déploiement des territoires intelligents. La recommandation des experts qui prévoit un soutien du Gouvernement pour ce faire me semble aller dans le bon sens.

Le soutien ne doit pas être que financier, il devra également être technique, puisque les potentielles

applications 5G, notamment en matière de collecte et de partage de données, soulèvent beaucoup de questions juridiques complexes, notamment en lien avec le RGPD, et requièrent aussi dans certains cas de structurer une participation du public, afin de mieux identifier les besoins du public en termes de territoire intelligent.

L'appui qui est apporté dans le cadre du projet *Smart* région devra être adapté aux questions que ne manqueront pas de soulever les applications 5 G.

Le troisième point qui structure notre avis est un point qui est une préoccupation majeure des villes et commune. C'est la question d'une participation du public avant ce déploiement des technologies 5 G. Nous partageons tout à fait la nécessité mise en lumière dans le rapport des experts de fournir à la population une information qui soit la plus complète et la plus objective possible sur les enjeux du déploiement de la 5G sur tous les plans : économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux.

L'idée d'un portail unique d'information relatif à la 5G à destination de la population est une idée judicieuse. Mais il faut le compléter, notamment par une information physique qui serait mise à disposition du public, notamment dans les différentes administrations du pays.

Toutefois, comme on le soulignait déjà dans notre avis de mai 2020 et comme les experts le soulignent également dans le rapport, l'information seule n'est pas suffisante et les citoyens doivent être appelés à intervenir dans le débat public qui entoure la 5G.

Il va de soi que le développement de la 5G doit se faire en tenant compte des besoins réels des citoyens, mais également en tenant compte de leurs remarques et de leurs craintes et qu'ils puissent formuler ces remarques en pleine connaissance de cause, c'est-à-dire en ayant toutes les informations objectives nécessaires. Cette intervention du public doit intervenir le plus tôt possible dans le processus.

Au niveau des implications des enjeux de la 5G, nous estimons que cette implication doit se faire au niveau régional. Le rapport des experts préconise que cela soit porté par le Parlement. Mais il est clair que le débat transcende largement l'intérêt local. Nous estimons qu'il ne doit pas se tenir à l'échelon local. Le débat doit être apaisé au niveau régional. Et s'il doit se prolonger au niveau local, cela ne peut être que pour des questions d'enjeux tout à fait locaux, et non sur l'opportunité globale du déploiement.

Vous avez d'un côté l'Europe qui pousse clairement au développement de la 5G. On le voit dans le code des communications électroniques européen. On le voit aussi via le futur programme de cofinancement CER2 Digital qui vise à soutenir ce qu'ils appellent les communautés 5G. Vous avez aussi le Fédéral qui, dans

la foulée, pousse au développement de la 5G, vu les obligations européennes.

Vous n'avez plus que les seules communes qui devraient gérer tout le débat de société sans aucun outil pour le faire. C'est pour nous un piège dans lequel il ne faut pas les laisser.

Le rapport des experts prévoit que la consultation du public doit se faire sans préjudice par rapport aux stratégies de déploiement. On n'a pas la même opinion, dans la mesure où il faut donner un effet utile à cette consultation de la population. Ce débat public régional doit pouvoir avoir un effet sur les stratégies de déploiement. Ces consultations doivent avoir lieu avant que le citoyen ne soit impacté.

C'était les trois points principaux qui structurent notre avis. Si vous me le permettez, j'aimerais terminer avec deux autres éléments à retenir de notre avis.

Le premier élément à retenir est la nécessité pointée dans l'avis de garantir une connectivité de qualité pour l'ensemble du territoire. Nous l'avons énoncé dans notre memorandum, il y a un souhait clair de voir se finaliser une couverture totale en 4G du territoire wallon. Cette couverture a largement progressé grâce au protocole d'accord TOP.

Mais elle peut encore être améliorée, et surtout il est indispensable de poursuivre le déploiement du réseau fixe, puisqu'il n'y a pas que les réseaux mobiles. Il faut poursuivre le déploiement du réseau fixe qui permet le haut début dans les zones qui n'en sont pas encore équipées. Dans ce cadre, des efforts plus conséquents demeurent à fournir.

Par ailleurs, il est probable que la 5G soit développée dans un premier temps dans les zones les plus densément peuplées. A priori, dans les grandes villes dans un premier temps. Il conviendra de veiller à ce que les éventuels progrès qu'elle rend possibles puissent être proposés à l'ensemble du territoire wallon, là où ils ont une pertinence, et d'éviter de créer une Wallonie à deux vitesses en matière de services numériques.

Enfin, l'Union des villes et communes de Wallonie est souvent citée dans le rapport des experts comme un acteur auprès des communes dans le cadre du déploiement de la 5G. Il va de soi que notre association, avec le soutien du Gouvernement, mettra toute son expertise à disposition des membres qui souhaitent expérimenter et utiliser la 5G en bonne entente avec la population et dans le respect du cadre légal.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Ransy, d'avoir respecté le temps qui vous a été imposé. Je vais céder la parole aux députés pour un échange de

vues et je reviendrai vers vous éventuellement pour les questions.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci beaucoup pour l'avis défini, clarifié et structuré que vous avez fait.

Le groupe cdH est content de vous entendre puisque, à plusieurs reprises, nous avons souhaité que l'Union des villes et communes soit associée à nos discussions.

Vous avez relevé à la fin de votre exposé que les experts ont relevé la nécessité que vous soyez partie prenante d'un tel dossier, et ce à plusieurs titres, puisque les *smart cities* représentent un point important soulevé par les communes.

Vous avez brièvement évoqué différents éléments. Je vais me permettre de revenir sur certains points afin d'avoir plus d'éclaircissements et que vous puissiez aussi nous faire part de votre expertise dans le domaine.

Il y a un point que vous n'avez pas vraiment abordé à fond, à savoir le Règlement général sur la protection des données.

Dans le document qui a été établi par les experts, il est souhaité l'identification d'une structure propre aux communes pour régler tous les problèmes du Règlement général sur la protection des données avec l'implémentation de la 5G. À deux reprises, il est indiqué qu'il faudrait favoriser, entre autres, la nomination d'un délégué à la protection de données.

En tant que représentant des différentes villes et communes wallonnes, je voulais entendre votre avis par rapport à cet aspect des choses qui me semble important.

Dans les recommandations, on parle de la mise en place d'une mission observatoire des impacts numériques sur l'environnement et sur la transition écologique. Une autre recommandation fait état du fait qu'il serait intéressant de s'inscrire dans un processus plus global d'évaluation et de prospective des choix technologiques.

Selon vous, quel serait l'organe le plus adapté pour assurer ces missions ?

Étant donné que vous avez évoqué à la fin de votre exposé que l'Union des villes et communes se tenait prête et aux côtés des différents experts pour avancer, je voulais savoir si, dans ce genre de mission, l'Union des villes et communes pourrait-elle ou souhaiterait-elle s'inscrire dans ce type de démarche ?

J'avais encore une autre question. Je fais aussi des liens avec les différentes recommandations émises par les différents experts. Il était aussi fait état qu'il était important de suivre l'évolution des niveaux d'exposition qui sont générés par les antennes relais sur l'ensemble de notre territoire. Je voudrais, là aussi, avoir votre avis par rapport à cet aspect des choses, parce que cela ne semble pas toujours être le cas, savoir un peu comment vous voyez les choses et ce que l'on pourrait préconiser.

Au niveau du phasage, vous vous dites favorable au phasage dans deux aspects pour avoir une vision sur les PoC et également d'avoir aussi un phasage qui pourrait être mis en place via des projets pour les *smart cities*. Je voulais avoir votre avis. Estimez-vous que, avant même de mettre en place un tel phasage, il ne faut pas non plus mettre en évidence cette participation publique que vous avez soulevée ? Auquel cas, comment cela pourrait-il être fait ?

Si l'on fait cela vis-à-vis des PoC, ce n'est pas non plus l'ensemble des communes wallonnes qui pourrait être touché, ce ne serait que certaines parties. Dans ce cadre-là, comment pourrait-il être fait ? Que pourrait-on mettre en place pour avoir une participation publique par rapport à cet aspect-là des choses ?

Puisque, dans le rapport, il est aussi indiqué que la 5G devrait, par rapport aux différentes stratégies de déploiement, faire l'objet d'un processus délibératif, vous l'avez rappelé, qui serait porté au niveau wallon – au niveau du rapport, il est même dit : « Par le Parlement de Wallonie » – qui a déjà développé à plusieurs reprises l'expérience.

Je voulais avoir votre avis par rapport à la mise en place d'une commission mixte députés-citoyens sur cet aspect-là des choses. Je voulais avoir votre avis, ce que vous en pensez exactement.

Enfin, il y a un point aussi qui n'a pas été abordé, c'est le fait que tout ce qui est l'aspect des normes sera étudié dans la deuxième phase du rapport 5G qui, pour vous, est aussi important. Pour lequel, cela permettra aussi de vous positionner, oui ou non, par rapport à la manière de faire évoluer les choses par rapport à la mise en place d'un permis environnemental de classe 2 plutôt que de classe 3.

C'est une question qui m'interpelle. Ce sont toutes les démarches administratives. Dans le rapport des experts, il est mentionné à plusieurs reprises qu'il serait utile ou demandé de simplifier toutes les démarches administratives et les procédures d'octroi des permis. Là, j'ai l'impression que l'on est en contradiction par rapport à notre proposition qui a été faite au niveau du groupe cdH, mais aussi au fait de la nécessité de transformer ces demandes de permis, d'environnement d'une classe 3 à une classe 2. Là, pour moi, il y a quelque chose d'un peu en opposition.

Je voulais donc avoir votre avis par rapport à cet aspect de réduire ou d'améliorer la situation administrative de gestion de dossiers de demande de permis de 5G. Comment, selon vous, devrait-on se positionner par rapport à cet aspect des choses ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Merci, Monsieur Ransy, pour cette synthèse extrêmement précise. J'ai plusieurs questions.

Vous demandiez, en mai 2020, la clarté du rapport des experts sur la dangerosité de la 5G. C'est un élément central. Quelle est votre lecture du volet Environnement-Santé du rapport du groupe de travail ? Vous n'avez pas vraiment abordé cette question-là, vous avez juste souligné qu'il était difficile de conclure pour l'instant parce que les experts étaient divisés.

Lors de l'audition de certains de ces experts au Parlement wallon, hormis deux notes minoritaires, il est apparu que le rapport ne concluait pas que la 5G conduirait à une augmentation des risques pour la santé. Le rapport mentionne qu'aucun effet sanitaire des radiofréquences n'a été scientifiquement établi. J'aurais aimé vous entendre un peu plus là-dessus.

Où le fait que vous ne vous soyez pas vraiment mouillé traduit peut-être – ce serait bien normal – une difficulté de trouver un consensus au sein de l'Union des villes et communes.

Vous avez dit tout à l'heure « qu'il n'existe pas pour l'instant suffisamment d'éléments pour justifier un passage de la classe 3 à la classe 2 ». Vous ajoutez : « Cependant, le seul régime de la déclaration pose problème » et vous avez expliqué qu'il faudrait prévoir des règles différentes selon les différents types de 5G parce qu'il y aurait des impacts différents. J'ai bien compris l'idée, mais on ne peut pas faire cela en fonction de l'âge du capitaine et de la vitesse du vent. Il faut donc essayer d'éviter l'arbitraire. Comment voyez-vous les choses, puisque vous semblez plaider pour un régime sensiblement différent, adapté au cas par cas ? Il faudra bien faire des règles, donc avez-vous des idées ? Avez-vous réfléchi un peu plus avant ? Je reconnais que le cas par cas est toujours beaucoup plus compliqué.

Par rapport aux développements socioéconomiques attendus de la 5G, le premier rapport des experts que nous avons entendus mentionne que « l'absence d'écosystème national ou régional lié à la 5G pourrait constituer un redoutable, voire un insurmontable handicap pour le développement économique et l'entrepreneuriat en Wallonie. »

Ma question est celle à 1 euro : comment concilier le volet socioéconomique lié au développement de la 5G avec l'alourdissement éventuel de la procédure administrative et avec ce que vous préconisez, la consultation du public ?

Ne craignez-vous pas un déploiement qui pourrait être différent, voire même désordonné, selon les communes ? Ce qui ne serait pas sans conséquence d'un point de vue économique. On peut imaginer que, dans certaines communes, on avance. Regardez en Flandre, les communes sont beaucoup plus preneuses de la 5G qu'elles semblent l'être du côté wallon. N'arriverait-on pas à une concurrence un peu malsaine de côté-là ? J'aurais voulu vous entendre un peu sur ce point-là.

On vous a entendu mettre en avant la nécessité de fournir à la population l'info la plus complète et la plus objective. Vous avez souligné le fait qu'un portail unique serait une bonne idée. Nous souscrivons à cette indispensable mise à disposition de l'information, il faut pouvoir répondre aux inquiétudes. Ces inquiétudes, face à de nouvelles technologies, sont légitimes. C'est un peu comme par rapport au vaccin, on a bien vu qu'au début il y avait beaucoup d'inquiétude. Je pense que la pédagogie et l'information permettent de faire évoluer les choses.

Vous allez plus loin puisque vous dites que « l'info seule n'est pas suffisante, les citoyens doivent pouvoir intervenir dans le débat, le plus tôt possible. ». J'aimerais vous entendre sur ce que vous préconisez. On a bien vu que vous préconisez cela, mais cela ne doit pas se faire chez vous dans les communes parce que j'imagine que vous présentez bien que cela ne va pas être simple à gérer, que c'est au niveau régional que ceci doit se passer.

Comment voyez-vous les choses ? Sans prendre attitude définitivement par rapport à cette position-là, je me dis : « les experts dont c'est le métier qui ont parfois six, sept, huit années d'études ou que sais-je ? Qui, depuis 20 ans ou même plus planchent sur ces questions-là ont été plutôt divisés ». Vous pouvez trouver les études qui vont dans un sens et automatiquement vous savez trouver une étude qui dit le contraire. Je pense que c'est l'un des enseignements des auditions que nous avons menées il y a maintenant quelques semaines.

Je me dis que si c'est compliqué pour 13 ou 14 experts, comment faire pour que, si l'on consulte les citoyens, cela aboutisse sur quelque chose d'utile puisque c'est le qualificatif que vous avez utilisé. Vous avez dit : « cela doit être utile ». Je pense que pour pouvoir vraiment appréhender les choses, cela nécessite quand même une connaissance technique, que moi-même et la plupart des collègues ici en commission, nous n'avons pas. Je voulais vous entendre là-dessus, mais j'insiste bien sur un point : mon groupe est totalement d'accord avec ce besoin d'information objective, pas une information orientée qui met peut-être en avant certaines précautions à prendre dans la vie de tous les jours. On ne fait peut-être pas suffisamment attention, mais garder son téléphone collé à l'oreille pendant un quart d'heure, c'est loin d'être idéal. Peut-être

que ce sera encore moins idéal avec la 5G ? Je ne sais pas.

J'avoue que je ne voudrais pas, pour le dire un peu plus clairement, que cette consultation de la population, cette phase comme un peu à Bruxelles, soit une façon pour le politique de se débarrasser de la « patate chaude ». Si les experts ont déjà eu des difficultés, je me pose des questions à ce stade.

Comment voyez-vous cette participation du public et quel pourrait-être le rôle de l'Union des villes et de communes dans ce cadre ? J'ai cru comprendre que vous disiez que c'était au niveau régional. Les communes auraient-elles, d'une façon ou d'une autre, une intervention ou pas là-dedans ?

Voilà à ce stade pour tenter d'être bref les réflexions que m'inspire ce premier avis, mais j'ai bien compris qu'il y en aurait un autre suite à la deuxième phase. Le travail est loin d'être terminé.

Je vous remercie, en tout cas, pour votre intervention.

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, Monsieur Ransy, merci pour votre exposé.

Mes questions vont recouper celles de mes collègues parce que, évidemment, à la lecture et suite à votre présentation, on avait soulevé différentes questions. Vous ne m'en voudrez pas, je ne veux pas allonger le débat, mais je ne voudrais pas non plus que le groupe socialiste soit muet sur la question.

La 5G est un sujet extrêmement intéressant. On a déjà eu des débats passionnés. J'ai presque envie de dire que c'est une commission de débat passionné et passionnant. On l'a encore vécu ce matin.

Nous avons déjà, au niveau de la 5G...

(Réactions dans l'assemblée)

Il y a un an, l'Union des villes et communes remettait un avis précisant qu'un groupe d'experts avait remis un rapport clair sur le développement de la 5G en Wallonie et son impact environnemental. Vous avez répondu à certaines de mes questions, mais j'en ai encore sous le talon. Y a-t-il des éléments que vous aimeriez voir approfondis par rapport justement à ce rapport ? Trouvez-vous de manière globale que celui-ci vous permette d'aboutir à un avis quant à son implémentation ? Ce sont mes questions par rapport au rapport.

Évidemment, je vais aussi vous parler du citoyen et de l'implication de celui-ci. Dans ce cadre, quel pourrait être le rôle de l'Union des villes et communes ? Je sais que vous avez déjà, dans votre exposé, abordé le sujet,

mais avez-vous réfléchi à des formules de collaboration élus-citoyens ? Je rejoins les questions de mes collègues de la majorité.

Au niveau de *Smart cities*, un certain nombre d'acteurs économiques démontrent ainsi l'importance de la 5G pour permettre l'avènement de celle-ci. Le concept de développement urbain *smart cities* vise à améliorer la qualité de vie des citoyens à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services.

Améliorer la mobilité des citoyens, rendre les villes plus vertes sont devenus des objectifs prioritaires des élus communaux et, pour y parvenir, le développement de la 5G pourrait, selon ces acteurs, avoir un rôle central. Qu'en pensez-vous ? Partagez-vous ces constats ? L'avènement de véritables *smart cities* est-il possible sans cette technologie ?

En page 22, il est effectivement indiqué qu'il y aurait des craintes quant à l'augmentation du nombre d'antennes pour pouvoir implémenter la 5G. Aucun chiffre précis quant à cette augmentation n'a pu être avancé. Disposez-vous, par exemple, d'une estimation au nombre d'antennes supplémentaires et nécessaires ?

J'essaie de ne pas être trop longue parce que c'est vrai que vous avez répondu, dans votre présentation, finalement, à beaucoup de nos questions.

Le rapport des experts évoque aussi la possibilité de déployer de manière plus ciblée la 5G notamment en priorité dans les zones urbaines et avec une densité d'activités industrielles. J'aurais donc voulu savoir quel était le point de vue de l'Union des Villes et Communes.

Ne pensez-vous pas qu'un déploiement trop ciblé créerait des situations inégalitaires d'accès aux nouvelles technologies dans les zones moins denses et avec moins d'activité industrielle ?

La presse relate d'ailleurs 138000 ménages belges qui n'ont pas encore accès à l'internet rapide, ce qui accentue également la fracture numérique. On en a parlé lors des auditions précédentes. Il ressort d'ailleurs de votre avis écrit que vous proposez de mettre fin aux zones blanches avant d'entamer le chantier de la 5G. Confirmez-vous donc qu'il faille, selon vous, mettre fin à toutes les zones blanches avant de permettre le déploiement de la 5G ?

Enfin, récemment l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, environnement et du travail a rendu un rapport à nouveau avec des lectures différentes selon que l'on soit pour ou contre le déploiement de la 5G.

En effet, le rapport conclut qu'il n'y a pas de nouveaux risques, que cela n'empêche pas que cette technologie n'entraîne pas de conséquences pour la santé et l'environnement. Ma question est la suivante :

quel est le point de vue de l'Union des Villes et Communes par rapport à ces études qui ne présentent pas de position tranchée même si les deux études précédemment citées sont plutôt pour l'avènement de la 5G ?

Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, d'abord bien sûr remercier M. Ransy pour son analyse.

Il y a de très nombreuses années que j'apprécie l'avis toujours très nuancé et bien motivé de l'Union des Villes et Communes et pourtant ce n'est pas toujours simple de dégager un consensus et ici j'interviens à la fois, bien sûr, comme citoyen, parlementaire, membre du conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes et puis surtout ministre auteur du décret du 3 avril 2009, ce qui n'améliore pas mon sort par rapport à vous et je comprends toute votre difficulté.

J'ai quand même été surpris par l'une ou l'autre de vos prises de position par rapport à de nombreux débats auxquels j'ai pris part y compris à l'Union des Villes et Communes et je voudrais y revenir.

D'abord, je considère comme une faute – et je pèse mes mots – que le Gouvernement n'ait pas associé l'Union des Villes et Communes au groupe d'experts.

Parce que, bien sûr, les experts dans les différentes dimensions qui sont concernées par le déploiement de la 5G sont autorisés légitimes à s'exprimer, mais autant des mandataires locaux seront indubitablement, indiscutablement les premiers mandataires pris à la cause du déploiement de la 5G et je ne sais pas faire mieux que d'ouvrir le journal *L'Avenir* du Brabant wallon de ce jour où la commune de Walhain a été prise par fait et cause par un certain nombre de citoyens, parce qu'ils croyaient qu'une antenne 5G se déployait sans qu'ils n'en soient avertis et le bourgmestre a dû préciser qu'il ne s'agissait pas d'une telle technologie.

On voit donc qu'aujourd'hui, la sensibilité de la 5G, qu'on le veuille ou non, partage l'opinion publique. Les premières personnes qui seront mises à la cause, c'est évidemment les mandataires locaux et je considère – je pèse mes mots, je n'attaque personne, je veux être très courtois à l'égard de qui que ce soit – qu'il y a là une faute politique, et je pense que nous étions très nombreux à l'Union des Villes et Communes à le dénoncer, et donc à le regretter. C'est un premier élément.

Deux, j'imagine que vous avez dû, et je n'en doute pas un seul instant, lire les 120 et des pages des rapports des experts. M. Maroy, pour qui j'ai la plus grande estime, ne m'en voudra pas de lui dire que c'est un rapport très partagé, lui aussi, avec recommandations et

contre-recommandations. De dire que ce rapport n'établit aucune question, aucun doute sur l'éventuelle corrélation avec la santé, je pense que c'est prendre un peu de liberté par rapport à certaines tonalités qui ont été exprimées, sans qu'elles ne soient majoritaires, bien évidemment.

Ma première question, Monsieur Ransy : quelle est l'évaluation, le commentaire que vous inspire ce rapport des experts de la 5G, ce premier rapport, alors que, pour des raisons incompréhensibles, l'Union des Villes et Communes n'en fait pas partie, et je ne peux que le regretter comme vous, j'imagine ?

Deuxième élément : quel est votre point de vue sur la santé ? Je sais que la matière, pour faire bref, est très controversée, il y a vérité, contre-vérité, doute, questionnements, interpellations, craintes. Et avec cela, je couvre toutes les pages des sentiments, mais une vérité nous est apparue – et Mme Goffinet, du reste, a très légitimement traité de la question il y a 15 jours –, c'est la consommation énergétique que tout cela va supposer, qui va nous entraîner, ou qui risque de nous entraîner très loin des objectifs auxquels les Villes et Communes adhèrent, et qui ont été transcrits par le Gouvernement wallon avec une réduction extraordinairement ambitieuse de notre empreinte de CO₂ d'ici 2030. Pensez-vous que cet objectif de réduction soit compatible avec le déploiement de la 5G ? C'est ma deuxième question.

Ma troisième – et d'emblée, j'ai posé le décor –, je suis le ministre, pas tout seul parce que c'est le Gouvernement qui l'a délibéré et le Parlement qui l'a voté, mais je tenais la plume, du décret du 3 avril 2009, mais nous ne parlions pas de la 4G ou de la 5G à cette époque-là, et nous avons introduit une facilité par une déclaration urbanistique. Là, j'avoue que j'ai un profond malaise – mais peut-être ai-je mal compris, auquel cas je vous présente mes excuses – sur le fait que l'Union des Villes et Communes ne demanderait pas d'acte positif alors que je crois avoir entendu que dans de nombreuses personnalités de l'Union des Villes et Communes, au contraire, on souhaitait qu'il y ait un acte qui permette à l'autorité du collège d'être saisie officiellement et de délibérer. J'en veux pour preuve que nous étions tous maris des opérations que Proximus a menées avec une 5G light ou une 4G renforcée et qui a piégé un grand nombre de municipalités, entraînant alors de vives réactions, je pense à ma région, à Wavre, à Braine-l'Alleud, qui, à juste titre, se sont plaints d'être pris en otage alors même qu'ils n'étaient pas avertis. J'ai du mal à entendre que l'Union des Villes et Communes n'ait pas souhaité un acte positif. Peut-être ai-je été inattentif, c'est possible, peut-être vous ai-je mal compris, c'est toujours possible, mais j'avais retenu qu'il y avait vraiment une volonté d'avoir un véritable acte administratif motivé. À moins que – et là vous allez peut-être apporter des informations qui me manquent – vous êtes peut-être associés à l'évaluation du décret du 3 avril 2009, ce qui justifierait une évolution de

l'attitude de l'Union des Villes et Communes, mais j'en suis un peu dubitatif, parce que les communes ont cette fierté d'oser délibérer, de devoir motiver et d'informer les citoyens. Je pense dès lors que, et vous ne m'en voudrez pas, parce que j'en suis l'auteur – avec Anne-Catherine et d'autres – que le passage de la classe 3 à la classe 2 est fondamental dans une démocratie. C'est celle de voir une demande instruite, délibérée, motivée. C'est le fonctionnement traditionnel de nos communes. Il m'étonnerait que nous n'y soyons pas favorables.

Par contre, j'avais cru entendre que l'Union des villes et communes avait quelques préalables. Aujourd'hui, nous avons des forces G à géométrie variable. D'aucuns vont concourir pour la 5G alors que d'autres n'ont pas encore de connexion efficace et soutenable. Nous avons donc aujourd'hui une Wallonie fractionnée entre ceux qui ont l'accès au numérique et ceux l'ont peu ou prou.

Je pense que, avant d'imaginer le développement de la 5G, peut-être faudrait-il convenir qu'un certain nombre de communes puissent aussi y accéder, quitte à faire des choix par rapport aux personnes hypersensibles. Je sais que le directeur de l'Institut Destrée évoquait Daverdisse comme étant une zone protégée. « Ce qui, disait-il, explique qu'il y ait beaucoup de bâtiments à vendre », ce qu'Immoweb n'a d'ailleurs pas confirmé, très loin s'en faut. J'aurais là aussi aimé avoir des informations sur les préalables que l'Union des villes et communes souhaite sur le sujet.

Dernier point, la santé reste un élément sensible. Je n'aurais pas cette prétention d'affirmer qu'il n'y a pas d'incidence ou qu'il y en a énormément. Je suis simplement curieux et j'assiste à des prises de position parfois radicalement opposées. Mais, j'ai l'intime conviction que nous avons besoin d'un observatoire d'accompagnement du développement de la 5G et d'éventuelles conséquences sur la santé, ce qui me semble au minimum un principe de précaution.

On peut dire oui à la 5G, mais pas dans n'importe quelle condition, pas dans n'importe quel lieu et au moins que l'on continue à la surveiller. Vous qui avez scruté et analysé ce dossier, quelle est l'autorité que vous privilégieriez, le cas échéant, dans cette fonction ?

Ma conclusion, Monsieur le Président, pour ne pas être trop long, parce que Mme Goffinet a brillamment évoqué l'opinion de notre parti, est que l'Union des villes et communes – et là, je suis sûr que nous allons nous retrouver – ne peut pas être tenue indifférente, à l'écart, éloignée de ce débat et des décisions.

Si tel est le cas, que les opérateurs proposent et que le Gouvernement dispose, je suis certain qu'un certain nombre de communes vont s'interposer parce qu'elles seront pressées par leurs citoyens de le faire. Autant l'organiser de manière intelligente.

J'aurais, à ce propos, voulu vous entendre sur votre éventuelle association à la deuxième phase du travail des experts. On n'était pas là durant la première mi-temps, c'est dommage. Peut-être pourrions-nous l'être dans la deuxième mi-temps et influencer le verdict du match. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Clerisy.

M. Clerisy (Ecolo). – Merci, Monsieur Ransy, pour l'ensemble des éléments que vous apportez à ce débat qui nous passionne dans cette commission et qui a déjà animé plusieurs heures de travail au sein de cette commission. Tout d'abord, un point d'étonnement que je partage, pour partie, avec M. Antoine. On avait eu l'occasion, durant l'été dernier, de lire votre avis sur la question du passage de classe 3 à classe 2. Il était plutôt explicite. Ici, vous nous dites, je simplifie, que le rapport des experts ne conclut pas à des risques avérés sur la santé. L'Union des villes et communes ne préconise donc plus ce passage de classe 3 à classe 2.

Je pense que, en effet, dans le rapport, même si certains prendront sans doute d'autres éléments de ce rapport, il y a des éléments qui montrent qu'il y a une part d'inconnu. Je ne parle pas de risque, mais d'inconnu. Certainement sur la 26 gigahertz, je pense qu'il y a consensus sur cette fréquence, sur ces fameuses ondes millimétriques qui, aujourd'hui, n'ont pas fait l'objet d'expérimentation.

Cela a été exprimé dans le rapport, sans doute peut-être plus largement à travers certaines notes minoritaires, mais elles existent néanmoins. Plusieurs études ont montré l'existence d'effets biologiques – pas des effets sanitaires, mais des effets biologiques – sur certains paramètres très spécifiques comme le sommeil ou la tension. Mais, on le sait, effet biologique ne veut pas forcément dire effet sanitaire, c'est-à-dire danger pour la santé. C'est une distinction difficile à saisir, mais il y a plusieurs éléments qui vont dans ce sens.

Je trouvais pour le moins étonnant que vous ne vous reposiez que sur cet élément pour, au final, ne plus vous positionner par rapport au passage de classe 3 à classe 2. En effet, pour prolonger ce débat, les effets biologiques signifient que le corps s'adapte aux variations de son environnement et le tout est de savoir si l'accumulation d'effets biologiques dépasse la capacité d'adaptation de notre corps, ce qui peut avoir des conséquences sur la santé.

Néanmoins, sur ce volet des permis, vous remettez en cause le régime de déclarations actuel qui est inadapté de manière générale par rapport au déploiement de toute nouvelle technologie, qui plus est face à une révolution technologique telle que la 5G. C'est un débat technique, qui n'est pas du tout évident et j'aimerais donc en savoir un peu plus sur la manière dont vous envisagez les possibilités d'adaptation des conditions générales de la classe 3. Vous dites « en

fonction des fréquences », mais il ne sera tout de même pas évident de régler ce point techniquement.

Vous dites également « en fonction du plan de secteur ». Vous exprimez le fait que certaines zones Natura 2000 doivent être protégées, auquel cas – je me fais un peu l’avocat du diable, mais vous parliez tout à l’heure de fracture numérique entre la ruralité et le monde urbain à raison – si l’on adapte les conditions générales de la classe 3 en renforçant des mesures de protection visant les zones Natura 2000, on risque de créer à nouveau un monde à deux vitesses entre la ruralité et le milieu urbain. J’aimerais dès lors vous entendre par rapport à cette question.

Par ailleurs, un élément central figure dans cette question de passage de classe 3 à classe 2 : l’enquête publique. Certains de mes collègues y ont fait allusion, le coup de force de Proximus, qui a tenté de prendre tout le monde de court en pleine crise sanitaire, a suscité, à tort ou à raison, de l’émotion. C’est un fait. Je crains donc que l’absence de cette enquête publique ou de toute autre forme de consultation locale sur le terrain conduise aux mêmes écueils.

Une question, en marge de ce point, concerne plus les capacités des administrations communales à rencontrer ce flux de nouveaux permis. Plusieurs experts nous ont dit que la 5G allait impliquer, à tout le moins, pas mal d’antennes supplémentaires. On pourra difficilement y échapper par rapport à une série de contraintes techniques. Aujourd’hui, les villes et communes sont-elles à même de prendre en charge ce nouveau flux de permis puisqu’on nous annonce un nombre d’antennes conséquent ?

Je voulais également revenir sur le volet participatif. Vous nous dites qu’il faut mettre un portail d’informations à disposition de la population – et tant qu’écologistes, on ne peut qu’appuyer ce point de vue –, mais vous ajoutez que ce n’est pas suffisant en termes de participation. Vous souhaitez une implication des citoyens au niveau régional, vous précisez bien que cela ne doit pas être le cas au niveau des enquêtes publiques, mais que le débat peut trouver un prolongement au niveau local. Une question qui rejoint certaines questions posées par des collègues : qu’envisagez-vous dans cette consultation plus large au niveau régional ? Une consultation populaire, une commission au Parlement wallon, un tirage au sort comme d’autres régions l’ont fait ?

D’autre part, je voulais vous soumettre le dispositif qui a été adapté aux mairies en France dans le cadre du déploiement de la 5G et qui permet une série de consultations, même si ce n’est pas totalement une enquête publique. En France, quand l’opérateur décide d’installer une antenne 5G, il doit présenter un dossier d’informations à la mairie un mois avant le dépôt de la demande d’autorisation d’urbanisme. Ensuite, le maire dispose d’un délai de huit jours à compter de la

réception de ce document pour demander une simulation de l’exposition aux ondes générées par l’installation. Après cela, la mairie doit mettre ces informations à disposition par tout moyen qu’elle juge approprié, comme sur un site internet, une consultation à l’hôtel de ville. Elle peut mettre tous ces documents à disposition de la population. Si le maire envisage de recueillir les observations des habitants, le dossier d’information est transmis et il leur est transmis les moyens mis à leur disposition pour formuler des observations. Dans ce cas, les observations doivent être recueillies dans un délai de trois semaines à compter de la mise à disposition du dossier.

J’y vois un point d’appui intéressant. Ce n’est pas une enquête publique à proprement parler, mais c’est un mécanisme de consultation qui me semble aller tout à fait en droite ligne d’une série d’accords signés au niveau européen et de directives transcrites dans notre droit en matière de transparence administrative et en termes de droit environnemental. Je pense notamment à la Convention d’Aarhus.

Au-delà de ce dispositif, en France, ils ont mis en place des outils de dialogue, ce qui me semble extrêmement important. Des réunions d’information avec les opérateurs et les pouvoirs publics peuvent être mises en place à la demande des élus du territoire, le maire peut saisir le préfet de département d’une demande de médiation lorsqu’il l’estime nécessaire, lorsqu’il y a de l’émotion au sein de la population, et le maire peut demander à tout moment une mesure de l’exposition aux ondes sur sa commune. C’est quelque chose qui est également rencontré dans la législation en vigueur dans notre pays.

Quel est votre avis sur ces dispositifs ? Ne constituent-ils pas un compromis intéressant entre le « simple » renforcement des conditions générales de la classe 3 et le passage de classe 3 à classe 2 ?

Le Conseil de Paris a délibéré favorablement en faveur de l’organisation par la Métropole du Grand Paris d’une conférence citoyenne sur la 5G, qui a ouvert le débat et qui a formulé des recommandations de manière générale au niveau local.

Un tel processus pourrait-il rencontrer l’aval de votre organisation ?

Vous nous dites : « Sur les POC, il n’y a pas de souci. Les phases tests peuvent se développer et elles nous aideront à mieux connaître les suites du déploiement de cette technologie », mais quid de la mise en place de ces POC ? Vous visez dans votre propos des zones industrielles, mais, si vous lisez le rapport des experts, certains vont plus loin en parlant de villes et de campus universitaires qui pourraient servir de zones tests.

Quelle est votre position sur ce point ? Là aussi, on risque potentiellement de susciter, si l’on va plus loin

que certaines zones industrielles, de l'émoi au sein d'une certaine catégorie de la population.

Enfin, je termine sur le volet « Énergie ».

Beaucoup de villes et communes de Wallonie se sont lancées dans des plans Climat-Énergie extrêmement ambitieux. Au niveau local, des mesures sont prises pour réduire l'impact carbone de la commune.

N'avez-vous pas le sentiment que, avec l'effet « rebond » promis par certains experts en matière de 5G, ces objectifs sont mis en berne ? Le cas échéant, quelles mesures prendre au niveau local pour empêcher cette problématique ? Certains experts évoquent, en cas de déploiement complet, d'un impact de 600 gigawattheures par an, ce qui est énorme.

Sur un volet plus positif, au niveau local, qu'est-ce que la 5G peut apporter pour améliorer la transition ? Quelles applications et quelles pistes concrètes pouvez-vous mettre en avant ? Il y a certainement un soutien régional à mettre en place au niveau de l'écosystème des *green tech*, au niveau du numérique, pour faire en sorte que soient développées des applications pouvant servir la transition. J'aimerais également avoir votre point de vue sur ce point très spécifique.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Ransy.

M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Je vais reprendre les interventions dans l'ordre et donc commencer par répondre à Mme Goffinet qui m'interrogeait sur la mention que nous faisons des règles contenues dans le RGPD. L'idée principale est de dire que les communes sont confrontées à cette réglementation particulièrement complexe pour l'instant, et auraient besoin, si l'on envisage une utilisation de la 5G qui permet une communication de données entre toutes les autorités et une circulation de l'information extrêmement importante, de savoir dans quelle mesure on va pouvoir se cadrer, respecter ce RGPD qui est assez contraignant.

Il suffit de voir pour l'instant les difficultés que les communes peuvent avoir, par exemple, pour accéder aux données cadastrales ou aux données du SIGEC. On a toute une série de règles à respecter, des protocoles d'échange de données à conclure. On a toute une série de contraintes que le RGPD impose.

Ce serait bien – puisque la 5G va rendre ces questions encore plus aiguës vu qu'elle va amplifier les échanges de données – d'apporter un appui aux communes dans l'application de ce RGPD, de façon à avoir une application uniforme entre les autorités. Il faudrait une application uniforme du RGPD entre la Région, entre les communes.

Quant à la question de savoir si l'on pourrait centraliser certains services de conseil en matière de RGPD et voire d'avoir un délégué à la protection des données au niveau régional, pourquoi pas ? Mais si cela permet de respecter le cadre juridique fixé par le RGPD, notamment au niveau de la nomination des délégués à la protection des données. Pourquoi ne pas centraliser certains services RGPD pour les communes qui le voudraient ? Tout à fait.

La question de l'opportunité de créer un organe d'évaluation et de perspectives des choix technologiques est revenue dans d'autres questions. Qui devrait le faire ? On ne s'est pas positionné sur la question. On n'a pas d'acteur à identifier pour faire cette mission. L'idée d'être dans la prospective, d'anticiper davantage que ce qu'on ne le fait sur la 5G est une bonne idée. Avoir un organe qui anticipe les évolutions technologiques et qui réfléchit à l'avance aux évolutions à mener est une bonne idée, mais sans se prononcer sur l'organe qui devrait s'en charger.

Au niveau du phasage – si je ne me trompe pas –, la question était de savoir comment coordonner la consultation du public et le début de cette première phase. L'idée est pour nous de prévoir cette consultation du public avant que le citoyen ne soit impacté dans son quotidien. Si l'on peut éventuellement envisager un déploiement dans des zones où l'on n'aurait pas d'impact sur le citoyen sans cette consultation préalable, mais dès que la technologie 5G va se déployer et avoir des conséquences sur le citoyen dans sa vie de tous les jours, il faut qu'il y ait eu ce débat régional au préalable.

On peut notamment supposer que le développement des applications *smart city* va avoir un impact sur le citoyen, puisqu'elles prendront place dans les grandes villes. Ce débat régional doit se tenir avant ce déploiement *smart city*, mais pas nécessairement sur le déploiement dans des zones qui seraient plus isolées des centres de vie.

Quelle forme devrait revêtir cette consultation régionale ? On n'est pas allé plus loin sur la manière dont cette forme doit revêtir. Il y a des critères. Il faut qu'elle soit vers la question retenue ici au Parlement.

Notre point d'attention est le niveau de consultation qui doit être régional puisqu'on est là sur des questions de société globales qui n'entraînent pas des questions d'intérêt local. Ce n'est donc pas à un niveau local que l'on doit mener des débats de société. C'est justement le niveau régional.

Je ne pense pas qu'un débat régional risque de créer des disparités locales, comme le craignait M. Maroy. On va avoir des conclusions très divergentes, mais je pense que l'on peut tirer de cette consultation citoyenne au niveau régional toute une série de recommandations, toute une série de tendances dont il sera nécessaire de

tenir compte dans le cadre de la définition des phases de déploiement.

On peut cadrer ce débat. On peut le faire porter sur certains points spécifiques, notamment identifier les besoins. Quels sont les intérêts que les citoyens voient dans la 5G ? On peut les questionner sur la manière dont le phasage doit se dérouler. Ce n'est pas au citoyen à prendre part au débat scientifique, mais il y a des questions sur lesquelles les citoyens doivent pouvoir intervenir. Je pense notamment que la question de leurs besoins est une question qui mérite d'être posée.

Au niveau des permis – je rassemble plusieurs questions, puisque, là aussi, c'est revenu assez souvent –, la position est de dire que, pour l'instant – j'insiste là-dessus –, dans le cadre des conclusions du groupe d'experts, il n'y a pas d'éléments qui fondent un passage de la classe 3 à la classe 2, mais on nuance tout de suite cette affirmation en disant que, au vu du caractère hétérogène de la technologie 5G, un permis d'environnement pourrait s'avérer utile, nécessaire dans certaines hypothèses qui seraient liées, comme je l'ai dit, à un effet cumulatif, à une intensité d'usage plus forte aux abords de certaines grosses entreprises très consommatrices de données, qui feraient que l'exposition serait plus importante, la nécessité de protéger des groupes cibles, toute une série de critères.

Là, on laisse ce débat-là, on laisse cette appréciation des seuils, des cas dans lesquels une différenciation des règles serait opportune, on laisse clairement ce débat-là au groupe d'experts qui est chargé de se pencher sur cette question-là dans le cadre de la deuxième phase.

Il est clair que le permis d'environnement ne devrait pas être imposé dans toutes les situations puisque, au niveau des charges administratives, vu la quantité d'antennes que nécessite le déploiement de la 5G, on ne peut pas imposer un permis d'environnement systématiquement pour chaque antenne.

D'ailleurs, le Code des communications électroniques européen enjoint les États membres à ne pas imposer d'autorisation individuelle pour certain type d'antennes : « Les points d'accès sans fil à portée limitée » – pour reprendre les termes exacts –, où l'Europe enjoint à ne pas imposer d'autorisation individuelle pour certain type d'accès sans fil. Ce n'est pas un permis d'environnement systématique qui serait imposé dans ce cadre.

M. Maroy nous interrogeait pour connaître notre avis sur le rapport des experts, et notamment sur le volet environnement-santé. En fait, ce rapport des experts, nous l'avons dit dans l'avis, ne conclut pas à une augmentation des risques impliqués par le développement de la 5G. Néanmoins, on a des avis divergeant qui pointent notamment le fait qu'il existe assez peu d'études sur les bandes de fréquences

spécifiques à la 5G, et notamment les ondes millimétriques.

On n'a pas non plus de conclusion ferme sur une absence totale des faits. Il reste quand même des points en suspens. D'ailleurs, le rapport des experts préconise de mener des études complémentaires sur les bandes de fréquence spécifiques à la 5G. Il reste un certain nombre de questions en suspens, qui font justement que cette deuxième mission des groupes des experts présente un intérêt, surtout si elle est accompagnée d'études qui portent sur des points qui n'ont pas encore été étudiés.

Au niveau du volet socioéconomique, le rapport est assez clair sur la nécessité du déploiement de la 5G pour le déploiement socioéconomique. Nous ne sommes pas contre ce déploiement de la 5G. L'idée est plutôt de l'encadrer et de justement voir si les règles du droit administratif sont toujours adaptées, sont toujours suffisamment différenciées pour pouvoir l'encadrer.

La consultation du public, j'y ai déjà répondu lors de la précédente question. Effectivement, une consultation au niveau régional nous paraît vraiment indispensable et justement permettra d'éviter des disparités régionales, si l'on tire de cette consultation des recommandations au niveau régional et que l'on en tient compte dans les stratégies de développement.

Cette consultation que j'ai rappelée doit être une consultation du public en connaissance de cause. C'est un point assez important. Il faut donner aussi la matière au citoyen afin de pouvoir réagir de la manière la plus éclairée possible.

Pour les questions de Mme Pécriaux, le rapport des experts, effectivement pour nous, leur mission doit aller plus loin. C'est ce qui est prévu dans le cadre de la deuxième phase. Il doit vraiment aller plus loin sur la question de savoir si les règles sont toujours suffisamment adaptées au déploiement de la 5G.

Au niveau de la consultation régionale, quel rôle l'Union des villes et communes de Wallonie pourrait jouer ? Nous n'avons pas identifié un rôle spécifique de l'Union des villes et communes de Wallonie dans le cadre de cette consultation régionale. On laisse les autorités régionales décider de la forme que cette consultation pourrait prendre, mais c'est vrai que l'idée d'une commission mixte, par exemple, est assez intéressante, ou d'autres formes de consultation du public, comme les consultations relatives aux programmes régionaux, les enquêtes publiques organisées à l'échelon régional. Voilà toute une série de formes qui sont intéressantes, mais il n'y a pas de rôle spécifique de l'Union des villes et communes prévu dans le cadre de cette consultation régionale.

Au niveau des *smart cities*, on l'a souligné dans notre rapport, le déploiement de la 5G semble présenter un intérêt dans le cadre du développement des territoires intelligents, mais c'est tout l'intérêt aussi de la première

phase. À l'heure actuelle, on n'y voit pas encore très clair, dans la mesure où des applications *smart cities* de la 5G, il n'en existe pas encore beaucoup. On cite pas mal d'exemples : une amélioration des transports publics, de la mobilité, de la propreté publique, toutes sortes d'applications qui pourraient effectivement aider les communes à utiliser au mieux la 5G. Toutes ces applications, toutes ces utilités de la 5G dans le cadre du déploiement des *smart cities*, on ne le saura vraiment qu'à l'issue justement de cette première phase de déploiement qui viserait justement à faire toute une série de tests dans des villes et communes qui se porteraient volontaires. Dans ce cadre-là, on pourrait identifier alors quelles sont ces applications utiles et dans quelles mesures la 5G présente un avantage par rapport à la 4G dans le développement des applications *smart cities*. On sent cette phase test, c'est très difficile de se prononcer quant à l'opportunité de la 5G sur le déploiement des *smart cities* et il est clair que potentiellement, effectivement, la 5G semble être un vecteur d'amélioration.

Le ciblage des zones tests, question posée à plusieurs reprises, quelles seraient ces PoC comme on dit ? Nous, on ne le limite pas du tout aux zones d'activités, aux zones industrielles. Je les citais à titre d'exemple et donc ces PoC, selon nous, pourraient prendre place partout où c'est pertinent d'évaluer les apports supplémentaires de la 5G par rapport à la 4G et donc cela n'implique pas uniquement les zones industrielles. Il y a aussi les zones d'activités économiques, certains campus ou d'autres zones où il n'y a pas vraiment de limitations de ces PoC aux zones industrielles.

Pour savoir si oui ou non, on demande la fin des zones blanches avant le déploiement de la 5G. Il ne ressort pas de notre avis que la fin des zones blanches est un préalable au déploiement de la 5G.

J'en viens aux questions posées par M. Antoine. À propos de notre avis sur le rapport, nous nous sommes limités dans la mesure où l'on n'a pas l'expertise spécifique sur les questions qui ont été tranchées dans ce rapport, si ce n'est pour dire que pour nous, il n'est pas complet dans le sens où il est complet dans sa première mission, mais il devrait aller plus loin et donc c'est pour cela que nous attendons vraiment la deuxième phase.

Vous vous étonniez aussi que l'on ne demandait pas de permis mais, en fait, pour l'instant, c'est une position temporaire, sur base d'un rapport qui n'est finalement pas terminé puisqu'il y a une deuxième phase. Pour l'instant, effectivement, nous ne demandons pas de permis, mais on a clairement laissé entendre qu'un permis pourrait, dans certains cas, être nécessaire, mais, il ne paraît pas en l'état actuel des connaissances, ne me paraît pas opportun de l'exiger, de façon systématique pour toute antenne, en l'état actuel du rapport et sans doute d'ailleurs qu'il ne sera pas non plus opportun de le

demander de façon systématique pour toutes les antennes notamment au vu de la charge de travail que cela implique. Ce sera sans doute un permis d'environnement dans certains cas, si permis d'environnement il devait y avoir selon le rapport des experts.

Je pense avoir répondu pour la question de M. Clerisy : on ne préconise pas de permis pour l'instant.

Au niveau des adaptations à faire à la classe 3, alors soit il y aura des adaptations de la classe 3 et un permis d'environnement, soit il n'y aura – si les experts le préconisent ainsi – qu'une seule adaptation des conditions intégrales de la classe 3. Dès lors, on ne sait pas encore s'il y aura les deux ou que l'adaptation des conditions de la classe 3, mais en tout cas, ces conditions intégrales ont été arrêtées pour des technologies qui ne sont pas similaires à la 5G et donc la question me paraît assez évidente de savoir si ces règles sont suffisamment différenciées quand on sait que la technologie 5G est vraiment très variable et je pense que les critères qui doivent influencer cette différenciation sont justement l'effet cumulatif, donc le fait que l'on aura, dans certains cas, des antennes 5G qui seront encore avec des antennes 3G, 4G et donc cet effet cumulatif va peut être entraîner des règles, des contraintes différentes comme lors d'une implantation près de publics fragiles – hôpitaux, écoles –, l'intensité de l'utilisation, j'en avais parlé, qui a pour effet d'augmenter le rayonnement à proximité des antennes. Toutes ces modifications réglementaires laissent vraiment aux experts le soin de tirer les conclusions sur cette adaptation et nous réagissons. Notre rôle sera justement de voir, sur base de ce rapport des experts et leurs conclusions, dans quel sens doit aller la modification de la réglementation.

Au niveau de la question de savoir si, oui ou non, il sera possible de gérer un flux de permis. Si c'est pour toutes les antennes GSM qu'il faut un permis, cela risque d'entraîner une charge administrative difficile à gérer, d'autant plus que l'entrée en vigueur du décret relatif au permis d'environnement arrive à ses 20 ans et que l'on va donc avoir un taux de renouvellement de permis d'environnement assez conséquent. Si l'on ajoute un permis d'environnement pour chaque antenne GSM à tous ces renouvellements, effectivement, cela risque d'être difficile à gérer.

Si le permis d'environnement devait être imposé dans certains cas, il y a les ressources dans les communes pour ce faire. Cela fait maintenant 20 ans qu'elles gèrent la problématique des permis d'environnement, qu'elles sont entourées par des instances expertes qui leur fournissent des avis dans le cadre de l'instruction de ces demandes de permis d'environnement. Les communes sont tout à fait outillées pour gérer des permis d'environnement qui porteraient sur certaines antennes relatives à la 5G.

Au niveau des initiatives françaises, je vous avoue que je préférerais en prendre connaissance en détail avant de me prononcer au nom de l'Union des villes et communes sur leur opportunité. Vous faisiez mention d'une expérience à Paris où une assemblée citoyenne a formulé des recommandations. Je pense que ce débat régional devrait pouvoir aboutir à une synthèse de recommandations transcendant vraiment les intérêts locaux et moyennant une certaine direction préalable donnée à ce débat citoyen. Je pense que l'on pourrait obtenir des recommandations qui pourraient avoir un effet utile dans le déploiement de la technologie 5G.

J'en termine avec des questions sur l'énergie qui sont revenues plusieurs fois. Le rapport semble – en tout cas le groupe de travail énergie – avoir une note négative sur la consommation énergétique, notamment en avançant l'effet rebond. Il n'y a pas unanimité puisqu'il y a eu des notes minoritaires à ce sujet-là. Nous n'avons pas vraiment de positionnement quant à cette problématique, si ce n'est que nous partageons forcément la nécessité de respecter les engagements en termes de consommation énergétique et qu'il faudra surveiller aussi cet aspect-là.

Je pense que les phases tests, notamment, peuvent déjà être une bonne occasion de surveiller aussi la consommation énergétique. Les phases tests ont vraiment toute une série d'intérêts :

- définir dans quelle mesure il y a utilité à certaines applications 5G ;
- surveiller les niveaux d'émission ;
- surveiller cette consommation énergétique et voir dans quelle mesure il y a augmentation ou non.

J'espère avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président. – Merci, Monsieur Ransy, pour toutes ces réponses aux nombreuses questions des collègues.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Monsieur Ransy, pour votre intervention. Nous avons le plaisir de vous entendre aujourd'hui en tant que conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie. Ceci vient clôturer une série d'auditions sur la thématique de la 5G puisque nous avons eu l'occasion d'écouter d'autres référents membres du groupe d'experts les 31 mars et 1er avril derniers ; que je remercie encore, vous m'en permettez, pour la qualité de leurs interventions.

Vous l'avez indiqué, le rôle et l'avis des communes sont extrêmement importants puisqu'elles sont directement concernées par l'implantation des antennes émettrices, qu'elles sont aussi le premier contact avec les citoyens, souvent inquiets par rapport à la problématique de la 5G. On sait d'ailleurs qu'elles se sont souvent positionnées contre le déploiement d'une

5G dite « light », vous l'avez rappelé au printemps dernier, lors de ce malheureux épisode de tentative de déploiement par la politique du fait accompli par Proximus.

Je rappelle que j'avais alors suspendu l'octroi de certificats de conformité par l'ISSEP aux demandes de 5G light des opérateurs pour respecter l'accord de gouvernement qui prévoyait clairement d'étudier d'abord, de manière préalable, les impacts essentiels de la 5G avant tout déploiement. C'est un message que je n'ai cessé de répéter. Il n'y a toujours pas aujourd'hui de 5G en Wallonie puisque nous avons cet accord d'effectuer d'abord ce rapport du groupe d'experts.

Comme je l'ai déjà évoqué en commission et comme les auditions l'ont confirmé, le rapport est nuancé, voire contrasté. Il reflète d'ailleurs l'ampleur du débat qui anime la population sur ce genre de thématique qui lie des enjeux économiques, des enjeux sanitaires, environnementaux et éthiques. Cela confirme, et je pense que l'on peut tous s'accorder là-dessus, que notre tâche ne sera pas facile, mais cela a le mérite de mettre à plat toute une série de facettes de la question et de créer du débat public. En démocratie, nous avons évidemment bien besoin de ce débat public.

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler également ce que prévoit la DPR en la matière. Après cette première phase – premier rapport du groupe d'experts préalable à tout déploiement –, il est prévu qu'un groupe d'experts désigné par le Gouvernement procède à des évaluations régulières durant le déploiement et examine si les conditions du décret du 3 avril 2009 doivent être adaptées à terme.

Pour ma part, je plaide également au sein du Gouvernement pour qu'il soit tenu compte de l'ensemble des recommandations du groupe d'experts puisqu'on les a fait travailler. Ils ont soumis une trentaine de recommandations. Évidemment, nous devons en faire quelque chose : s'en saisir en lien avec les compétences de la Wallonie puisque certaines de ces recommandations concernent aussi le Fédéral.

À cet égard, comme vous le savez, je suis particulièrement attentive à celles qui relèvent du principe de précaution de la protection de la santé et de l'environnement. De manière générale, je plaide au sein du Gouvernement pour une approche intégrée de l'ensemble de ces recommandations du groupe d'experts. Sans en faire la liste exhaustive, je vais juste réagir à l'une ou l'autre de celles-ci en lien avec votre intervention.

Tout d'abord, les initiatives qui visent à bien informer la population, bien consulter les citoyens, notamment, vous l'avez évoqué, via une forme de portail unique, de plateforme d'information et de connaissance pour les citoyens. J'en discutais encore ce

matin avec ma collègue, Mme la Ministre De Sutter, au téléphone, sur un vieux réseau GSM, qui me confirmait sa volonté que l'on puisse travailler ensemble à mettre en place ce portail unique d'information complète et transparente aux citoyens.

Deuxièmement, l'initiative de monitorer également le déploiement de la 5G sur les plans environnemental et sanitaire dans les zones où se réaliseraient les fameux tests, les *proof of concept*. Vous avez insisté sur la nécessité que ce déploiement se fasse « en tenant compte des besoins réels des citoyens ». Je vous rejoins totalement et j'ajouterai aussi « en bonne intelligence avec les autorités communales » qui sont concernées et qui devront bien sûr être volontaires par rapport à ce déploiement.

Troisièmement, en ce qui concerne les besoins réels, la question des alternatives au réseau d'ondes, d'une part, à travers la fibre optique, qui est une alternative extrêmement intéressante, est aussi à investiguer prioritairement. D'autre part, comme vous le dites aussi, l'idée n'est pas de déployer de la 5G partout au fin fond de notre territoire. Par contre, avoir un minimum de connexion numérique pour l'ensemble de nos concitoyens dans les zones rurales me semble être une nécessité absolue. À cet égard, vous avez insisté sur la nécessité de travailler sur la problématique des zones blanches, et là, je vous rejoins totalement. Je soutiendrai également les initiatives de recherche qui vont nous permettre d'améliorer les connaissances. On a vu dans le rapport du groupe d'experts, la problématique de l'impact des ondes millimétriques – les 26 gigahertz – est encore très peu connue. On doit donc poursuivre les recherches en la matière ainsi que les initiatives qui vont viser à intégrer le numérique dans les problématiques plus larges du climat, de l'énergie et de l'économie circulaire. On a eu des témoignages intéressants des experts qui nous ont donné une vision globale et systémique de la problématique.

Tenir compte également des publics sensibles. C'est vrai que les personnes électro hypersensibles doivent être soutenues également. Je rappelle qu'on a lancé une étude spécifique sur ce volet-là de l'électro hypersensibilité.

Ces personnes doivent être protégées au même titre que l'ensemble de nos concitoyens, et même encore plus étant donné leur hypersensibilité.

Pour terminer, les initiatives qui visent la sobriété numérique me semblent extrêmement importantes pour ne pas considérer que les déploiements de la 5G sont une fin en soi. Cela doit rester un moyen et non une finalité.

Vous l'aurez compris, il convient d'encadrer un déploiement par un ensemble de balises, de mesures d'accompagnement.

Je vais terminer plus spécifiquement sur l'éventualité d'un passage en classe 2. Je rejoins le fait que cela répondrait sur le principe à un rôle accru pour les communes et pour les citoyens, pour leur environnement et le développement de leur territoire. Mais je prends note que ce n'est pas la piste que vous soutenez désormais.

Je pense, comme M. Clersy l'a également indiqué, qu'il serait intéressant d'explorer des pistes alternatives comme le renforcement des conditions intégrales de la classe 3 ou éventuellement le passage en classe 2 pour certains types d'antennes seulement ou certains besoins caractérisés, par exemple, par une fréquence ou une puissance spécifique.

Sur ce point, je ferai également le maximum dans le cadre de mes compétences pour encadrer un déploiement de la 5G par des balises qui forcent le respect de la santé et de l'environnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – J'ai bien entendu les différents éléments de réponse apportés par l'Union des villes et des communes de Wallonie. J'entends bien que l'avis a évolué par rapport au mois de mai.

Je reste un peu étonnée par rapport à cette évolution. Lorsqu'il y a eu cette volonté de déploiement de 4G+ ou de 5G light, la presque l'entièreté des communes sont montées au créneau pour avoir un retour de ces débats au sein de ces communes. Elles se sentaient dessaisies d'informations et de moyens de communication.

J'entends bien que l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie a évolué. Compte tenu du nombre important de permis qu'il risquerait d'y avoir vu le déploiement du nombre d'antennes pour tisser un réseau 5G, une réflexion devrait être envisagée afin de supprimer ces demandes de permis. Je ne sais pas si c'est également la suppression d'une déclaration de classe 2.

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, j'aimerais avoir l'information de la part de notre expert ici. Quand il dit de supprimer les permis, est-ce aussi la suppression de la déclaration qui est actuellement mise en place ? Je voulais avoir cette précision, parce qu'il me semble important de continuer à avoir aussi ce cadastre des antennes sur son territoire.

Tout élu communal a besoin aussi d'avoir cette information, ce qui permet aussi de vérifier qu'il y ait bien une communautarisation des antennes. Sinon, chacun va vouloir son antenne. On va avoir encore plus d'antennes à l'avenir.

Je rejoins tout à fait Mme la Ministre sur l'importance d'avoir des balises claires pour encadrer le déploiement de la 5G et répondre aussi au principe de

précaution qui a été évoqué par l'ensemble des communes.

M. le Président. – Je vous propose de faire le tour des tables des répliques et M. Ransy répondra à la suite des répliques des collègues.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je remercie M. Ransy pour les précisions qu'il a apportées. Je ne vais pas relancer le débat.

Comme tentative de conclusion à ce stade, je me dis un peu comme la ministre que la tentative de passage en force de Proximus aura laissé des traces et n'aura pas contribué à faciliter un débat apaisé.

Heureusement, je constate avec satisfaction que l'Union des villes et des communes a pu dépasser ce que l'on pourrait qualifier d'événement très malheureux, parce que ce n'était pas du tout la bonne manière de procéder. L'Union a pu prendre de la hauteur, son avis a évolué. Pour ma part, je m'en réjouis. Je le trouve assez nuancé.

Sur le passage en classe 2, je trouve que l'Union des villes et communes est bien inspirée quand elle dit que ce n'est pas nécessaire. Ce n'est pas l'option qui est soutenue par mon groupe.

Sur le besoin d'informations, c'est une évidence. On ne peut pas nier qu'il y ait des fractures dans la société. Dans ma circonscription par exemple, le Brabant wallon, j'entends beaucoup de gens autour de moi qui se posent des questions. C'est normal, il faudra faire œuvre de pédagogie. Et la pédagogie signifie qu'il faut essayer de rédiger des informations sur les sites qui soient compréhensibles par tous.

Le rapport des experts, on ne leur demandait pas de faire « la 5G pour les nuls », on leur demandait un vrai rapport d'experts. Mais il faudra le traduire dans un langage, dans une approche qui sera le plus grand public possible, quitte à ce qu'il y ait des développements un petit peu plus pointus pour ceux qui veulent aller plus loin.

Je suis assez d'accord avec quelques idées que la ministre a développées, à savoir que la 5G ne doit pas être une fin en soi. Cela doit être un outil qui peut amener des progrès dans certaines circonstances, notamment en termes d'attractivité de notre Région. Je voyais récemment qu'en France, la 5G est en train de se développer. Il ne faudrait pas que nous soyons une Région à la traîne de ce point de vue.

Mais cela doit être encadré, la ministre a raison. Il faudra tenir compte des recommandations du groupe de travail. Je pense qu'on a pas mal de retard. Je discutais avec un ami qui a une petite maison dans un village reculé en France, et il me disait que la fibre optique

allait arriver. On en rêve en Wallonie. Il y a sans doute lieu d'avoir une réflexion de ce côté.

La sobriété numérique, on en a abondamment parlé la fois dernière, vous avez raison, Madame la Ministre. J'avais un peu « challengé » le professeur Wallenborn, si je me souviens bien, qui nous disait que cela allait forcément consommer plus d'énergie, et cetera. Il semblait mettre un peu de côté certains avantages. Il y a des choses qui vont aller plus vite. Mais on ne va pas refaire le débat, parce que je vis que mon voisin me regarde.

Il y a une chose sur laquelle je peux rejoindre la ministre, c'est qu'il y a des techniques qui permettent par exemple de concevoir des sites qui sont moins énergivores et qui utilisent moins de data.

Je ne serai pas beaucoup plus long à ce stade, en remercia une nouvelle fois notre interlocuteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Monsieur Ransy, pour vos réponses. On a eu tous droit à notre lot de réponses. Je pense que l'on n'en avait pas oublié en ce qui me concerne. Je voudrais revenir avec deux-trois éléments.

Au niveau de la consultation citoyenne, vous soulignez comme nous l'importance d'un débat citoyen. Nous y tenons. Et il est certain qu'un débat d'une telle ampleur doit pouvoir se faire en toute transparence. Il reste à trouver les modalités exactes.

Nous savons que le niveau local est le niveau le plus proche des citoyens. Il nous semble que les communes pourraient être parties prenantes de la consultation.

Au niveau des permis, nous retenons que selon l'Union des villes et communes, dans la cadre des conclusions du groupe d'experts, il n'est pour l'instant pas nécessaire de passer de la classe 3 à la classe 2.

C'est effectivement intéressant et nous verrons quel sera l'avis suivant du groupe d'experts.

Par rapport à l'avis et la fin des zones blanches, vous me permettrez de revenir sur l'élément parce que mon groupe dans mon intervention – mais je n'ai peut-être pas été claire – relevait simplement la phrase suivante de votre avis : « Enfin, il nous apparaît, pour le surplus, pas acceptable de voir la 5G se développer sur le territoire wallon. Celle-ci n'est pas entièrement couverte... » Donc je pense que c'était important de le rappeler.

Je voudrai aussi insister sur le fait qu'il faudra travailler sur la consommation énergétique qui augmentera vraisemblablement.

Merci de vos réponses et nous ne manquerons pas de rester attentif puisque, selon nous, le développement de la 5G ne peut se faire qu'avec les garanties de protection de la santé et de l'environnement pour les citoyennes et les citoyens.

Voilà l'intervention que je voulais faire au nom de mon groupe, en réplique.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci à mon tour, M. Ransy, pour l'ensemble de ces éléments de réponses.

Je retiens dans tous les cas que vous faites vôtres en tout cas une balise forte, qui est une des balises que les écologistes entendent défendre dans ce dossier, qui est la participation citoyenne. Encore une fois, nous avons tous été heurtés par le passage en force sur la 5G de Proximus. Je crois que ce n'est bon pour personne que l'on revive de tels épisodes.

J'entends les cas que vous préconisez très très fort : l'idée d'une forme de consultation citoyenne en amont, après les PoC, avant tout déploiement de cette technologie. Cela me paraît dans tous les cas un point qui va très clairement dans le bon sens.

Peut être que l'on ne se rejoint pas complètement sur l'idée d'une phase de consultation au niveau local et là, je rejoins tout à fait le propos de ma collègue, Mme Péciaux : on s'est tous accordé sur le fait qu'il fallait de l'information, mais je pense qu'une forme de consultation au niveau local est importante, et c'est pour cela que je voulais mettre en avant le modèle qui existait en France, qui me paraît être un modèle hybride, mais qui rencontre, à tous le moins, une série d'aspirations qui ont été émises dans le cadre de ce débat.

Je sais que vous déployez aussi beaucoup de moyens pour conscientiser l'État fédéral sur la nécessité de déployer la fibre optique pour ne pas, comme vous l'avez dit, que l'on assiste à une forme de fracture numérique encore un peu plus forte qu'elle n'est en Wallonie. Je crois vraiment que c'est un point central. Le Gouvernement wallon a débloqué des moyens, on peut s'en féliciter en la matière. Néanmoins, on a beaucoup de retards quand on voit le développement de la fibre optique dans des pays comme le Portugal. On est vraiment à la traîne et je crois que c'est une demande vraiment forte des communes.

M. le Président. – Avant de nous quitter, M. Ransy, pouvez-vous répondre à la question de Mme Goffinet ?

M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Oui, donc on n'exclut pas de façon définitive la classe 2. On a dit que pour l'instant, pour la classe 2, il n'y a pas d'éléments qui permettraient objectivement d'exiger un permis d'environnement pour les classes 2, mais en nuancant par le fait que l'on n'exclut pas l'intérêt d'une classe 2

dans certains cas, si le groupe d'experts devait aller dans ce sens-là.

Pour ce qui concerne la classe 3, c'est clairement le minimum et l'on ne demande évidemment pas qu'elle soit supprimée également. La classe 3 est donc le minimum et il est assez probable qu'il y faudra revoir les conditions intégrales afin qu'elles puissent s'adapter au mieux, aux contours de la technologie 5G puisque pour l'instant, ces conditions intégrales là n'ont pas du tout été envisagées pour des technologies telles que la 5G, mais donc clairement, la classe 3, on ne vous demande donc pas du tout sa suppression.

M. le Président. – Merci, Monsieur Ransy. Je vous remercie pour votre disponibilité tout d'abord et pour la précision dans votre exposé et dans les réponses. On peut vous libérer et vous remercier au nom de tous.

M. Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW). – Merci à vous tous et bonne après-midi.

M. le Président. – Merci, à vous aussi.

Je propose une petite pause technique avant de poursuivre nos travaux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 50 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 55 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PÉTITION SUR LA 5G : DEMANDE D'AUDITION DE M. PAUL HÉROUX, EXPERT INDÉPENDANT, EN SÉANCE PUBLIQUE DU PARLEMENT DE WALLONIE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je propose M. Tzanetatos comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Tzanetatos est désigné en qualité de rapporteur.

Échange de vues

M. le Président. – Il me revient de vous indiquer que la pétition a recueilli 2 679 signatures et a donc atteint le seuil visé par l'article 127.6 du règlement qui dispose que, lorsqu'une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de seize ans accomplis et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant de la compétence de la Région ou visant ses intérêts, l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d'être entendu en commission.

Je vous propose donc de procéder à l'audition de M. Leboutte, primosignataire de la pétition le mardi 25 mai prochain. Marquez-vous votre approbation sur cette proposition ?

(Réactions dans l'assemblée)

Quelqu'un souhaite-t-il un échange de vues ?

Personne ne demandant la parole dans l'échange de vues, ceci clôture la discussion.

La Commission a procédé à un échange de vues et a décidé de procéder mardi 25 mai 2021 à l'audition de M. Leboutte, primo-signataire de la pétition.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ABANDONS D'ANIMAUX SUITE AU DÉCONFINEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les abandons d'animaux suite au déconfinement ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, en février dernier, je vous interrogeais sur la sensibilisation que l'on pouvait accorder aux personnes désireuses d'adopter un animal, que ce soit dans les lieux de refuge ou encore dans ces lieux de commerce avec lesquels je ne suis pas toujours en phase, vous le savez.

Aujourd'hui, je souhaite revenir sur cette thématique avec un constat qui malheureusement est celui que certains pouvaient prévoir – j'en suis et je le regrette vraiment –, c'est-à-dire une vague d'abandons consécutive vraisemblablement au déconfinement. On retrouve dans les refuges de nombreux chats, de nombreux chiens, de nombreux lapins qui ont été adoptés, peut-être par un acte impulsif, et qui aujourd'hui ne trouvent plus grâce aux propriétaires qui s'en débarrassent, quand ils ne les abandonnent pas, encore plus lâchement par ailleurs.

Même si le télétravail reste une obligation, ces propriétaires ne semblent plus trouver d'intérêt à continuer à s'occuper d'un animal.

Lorsque je vous interrogeais, vous m'aviez précisé travailler sur deux leviers :

- la sensibilisation par le biais des refuges, des éleveurs et des vétérinaires ;
- les aides aux communes.

Le Conseil wallon du bien-être animal devait donner des avis sur ces thématiques. Cela a-t-il été fait pour permettre le développement de nouvelles actions ? Envisagez-vous de mettre ces actions concrètement en place dans les prochaines semaines, dans les prochains mois ?

Si le cadre légal joue un rôle essentiel, ne serait-il pas aussi opportun de fixer les règles, notamment par rapport au commerce d'animaux ? Je sais qu'il y a eu des déclarations sur ce sujet depuis ma question, j'en suis fort heureux. Mais encore une fois, va-t-on pouvoir réellement interdire certaines pratiques concernant le commerce des animaux ou des règles par rapport aux adoptions également importantes ? Les conditions de détention de certaines espèces doivent, à mon sens, être également étudiées. Où en sommes-nous ? Quand pouvons-nous, Madame la Ministre, espérer des textes en la matière ?

Je pense que c'est indispensable d'y revenir. Je sais qu'on donne l'impression d'insister lourdement – et je ne suis pas le seul à le faire – dans le cadre de cette thématique, mais il me semble essentiel que l'on puisse agir assez vite. Je vous remercie d'avance pour vos réponses, et, je l'espère, pour des actions significatives en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, abandonner son animal en ou hors vacances est totalement inacceptable. Adopter un chien, un chat ou un autre animal, c'est accueillir un compagnon de vie. Je pense que l'on se rejoint totalement là-dessus. C'est une chance, mais aussi c'est aussi une responsabilité.

L'adoption ou l'achat d'un animal doit être mûrement réfléchi. Je suis en train de mettre en place différentes mesures pour renforcer la sensibilisation et la responsabilisation des futurs adoptants de ces animaux.

Tout d'abord, dans le cadre des nouvelles conditions d'agrément pour les refuges, les éleveurs ou les établissements commerciaux, je souhaite renforcer les conditions de commercialisation. J'envisage notamment une période de réflexion obligatoire avant l'acquisition effective d'un animal.

La liste actuelle de questions indispensables à se poser avant l'acquisition d'un chien, par exemple, sera adaptée pour s'appliquer à tout animal commercialisé. Cette liste constituera donc une base de discussion utile pour l'éleveur, le membre du personnel d'un refuge ou de l'établissement commercial. Cet échange permettra notamment de connaître les attentes du candidat adoptant ou acheteur, ainsi que l'environnement dans lequel l'animal sera hébergé. La question de la prise en charge de l'animal durant la période de vacances sera également abordée.

Ensuite, en parallèle du renforcement indispensable du cadre légal sur lequel nous travaillons également, la sensibilisation constitue un autre levier essentiel.

Le Conseil wallon du bien-être des animaux vient de me communiquer trois thématiques de sensibilisation prioritaires.

Les questions à se poser avant l'adoption ou l'acquisition d'un animal constituent une première proposition du Conseil, tout à fait cohérente avec le renforcement du cadre légal que je viens d'expliquer. J'ai donc mandaté l'administration pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur cette thématique d'ici la fin de l'année.

Les autres propositions du Conseil pourront faire l'objet de campagnes ultérieures et être abordées en filigrane de la campagne à venir. Il s'agit d'une part des règles applicables en matière de bien-être animal et, d'autre part, de ce que l'on nomme la « sentience » des animaux, c'est-à-dire leur capacité à éprouver subjectivement des expériences, la sensibilité, si vous voulez.

Je rappelle aussi que je soutiens les communes dans leurs actions de sensibilisation au bien-être animal.

Enfin, en ce qui concerne l'incidence du déconfinement sur le nombre d'abandons d'animaux, les chiffres seront disponibles lorsque les refuges nous auront communiqué leurs statistiques annuelles. Les statistiques des refuges concernant l'année 2020 sont, quant à eux, en cours de traitement au sein de l'administration.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. J'entends que le Conseil du bien-être animal a pu développer quelques propositions de sensibilisation ou de règles à appliquer de façon, on l'espère, stricte et respectée, notamment dans les refuges ou dans les lieux de commercialisation. Cela me semble indispensable, tout comme cette période de réflexion nécessaire lorsque l'on achète ou lorsque l'on adopte – c'est un mot qui convient mieux – un animal là où il se trouve. Je pense qu'une adoption est toujours quelque chose que l'on salue avec grand intérêt. Mais quand cela se passe mal, je crois que c'est évidemment encore pire pour l'animal concerné de passer d'un refuge à un autre et d'aller dans une famille qui finalement va le rejeter par la suite.

J'espère en effet que ces campagnes de sensibilisation pourront porter leurs fruits.

Je ne doute pas que les chiffres de 2020 seront finalement meilleurs par rapport aux adoptions, puisque de nombreuses adoptions se sont réalisées en 2020, on l'a déjà souligné parmi les acteurs concernés, mais malheureusement ces chiffres vont, à mon sens, être balayés du revers de la main par 2021, puisque l'on annonce déjà aujourd'hui, avec la fin de certaines formes de déconfinement ou le retour au travail en présentiel pour certains, malheureusement, un nombre d'abandons plus important pour cette année 2021.

J'espère que le travail de sensibilisation, une nouvelle fois, portera ses fruits et que les nouvelles conditions dans lesquelles on adopte, que l'on acquière un animal pourront permettre de faire mieux réfléchir ceux qui veulent procéder à cette adoption et que les choses puissent mieux se passer par la suite.

Merci, en tous les cas, pour les réponses apportées.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'INTERDICTION DU
COLLIER ÉLECTRIQUE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'interdiction du collier électrique ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, il y a deux mois, notre groupe vous interrogeait sur l'interdiction du collier électrique. Vous aviez à l'époque évoqué la possibilité d'interdire leur utilisation.

Pour rappel, les dommages causés par cet accessoire sur nos animaux domestiques sont nombreux : évanouissement, paralysie, atteinte de la moelle épinière, asphyxie, fracture osseuse, lésion de la peau et même trouble comportemental.

Évidemment, cet accessoire n'est pas le seul à porter atteinte au bien-être de nos animaux, d'autant que l'objectif est de mettre en application l'article D.40 du Code du bien-être animal, qui permet au Gouvernement d'interdire ou de restreindre l'utilisation d'accessoires causant des douleurs aux animaux.

Le Conseil wallon du bien-être animal devait établir de ce fait, une liste de tous les accessoires et produits dont l'utilisation devait être restreinte.

Cette liste a-t-elle été déposée ? Avez-vous avancé dans la rédaction du projet d'arrêté d'applicabilité de l'article D.40 du Code du bien-être animal ? Si ce n'est pas encore le cas, quels sont les obstacles encore rencontrés ?

Enfin, vous deviez également prendre contact avec Comeos et le Gouvernement fédéral au sujet de votre volonté d'interdiction des colliers électriques. Quelles sont leurs positions respectives par rapport à cette volonté ?

Enfin, quelles autres actions comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer le bien-être des animaux de compagnie ? D'autres révisions du Code du bien-être animal sont-elles prévues ?

Merci à M. Maroy de s'être tu.

M. le Président. – Elle vous en veut aujourd'hui, Monsieur Maroy.

(Réaction de M. Maroy)

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme je l'ai déjà exprimé, les colliers électriques peuvent causer des souffrances aux animaux, alors que des méthodes éducatives positives existent. J'entends donc bien interdire leur usage, et j'en ai informé Comeos.

En prenant connaissance de l'avis du Conseil wallon du bien-être des animaux, j'ai souhaité lui donner une portée plus large. Mon objectif est en effet de mettre en application l'article D.40 du Code du bien-être animal, qui permet au Gouvernement d'interdire ou de restreindre l'utilisation d'accessoires causant des douleurs aux animaux. J'ai donc demandé au Conseil wallon du bien-être des animaux de lister l'ensemble des accessoires et produits, pas uniquement le collier électrique, dont l'utilisation devrait être restreinte ou interdite pour des raisons de bien-être animal.

Le conseil m'a récemment signalé que des discussions plus approfondies devaient être menées à la suite des nombreuses propositions formulées par ses membres.

Dès lors, afin de faciliter les travaux du conseil sur cette thématique très large, j'ai précisé que mon point d'attention concernait bien les accessoires et produits utilisés sur les animaux de compagnie. J'ai également précisé au conseil que je souhaitais avancer rapidement sur cette thématique. J'attends donc, avec beaucoup d'intérêt, l'avis qui découlera de ma demande. Il constituera une base très utile afin de légiférer, pour interdire l'usage des accessoires qui nuisent à nos animaux de compagnie.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci pour votre réponse.

Je retiens deux choses. Les discussions plus approfondies devraient être poursuivies, puisque vous aviez fait une demande au Conseil wallon du bien-être animal. Je pense que l'on peut retenir aussi un mot important, un verbe important, c'est celui d'avancer sur le sujet, c'est votre volonté. Je resterai donc attentive.

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE LANCEMENT DE
BIOMONITORINGS SPÉCIFIQUES EN LIEN
AVEC LA POLLUTION AUX PCB ENGENDRÉE
PAR LES BROyeurs À MÉTAUX »**

**INTERPELLATION DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE CONTRÔLE DE LA
POLLUTION DES BROyeurs DE MÉTAUX »**

**INTERPELLATION DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE LANCEMENT D'ÉTUDES
ÉPIDÉMIOLOGIQUES DES RIVERAINS ET DES
TRAVAILLEURS DES BROyeurs À MÉTAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA POLLUTION AUX
POLYCHLOROBIPHÉNYLES (PCB)
ENGENDRÉE PAR L'ACTIVITÉ DES
BROyeurs À MÉTAUX EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'ÉTUDE RELATIVE À LA
SUSPICION D'UN CLUSTER DE CANCERS À
FERNELMONT »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA POLLUTION DES
BROyeurs À MÉTAUX EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES BROyeurs À MÉTAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations et les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Desquesnes, sur « le lancement de biomonitorings spécifiques en lien avec la pollution aux PCB engendrée par les broyeurs à métaux » ;

- M. Dupont, sur « le contrôle de la pollution des broyeurs de métaux » ;
- M. Dupont, sur « le lancement d'études épidémiologiques des riverains et des travailleurs des broyeurs à métaux » ;
- M. Hardy, sur « la pollution aux polychlorobiphényles (PCB) engendrée par l'activité des broyeurs à métaux en Wallonie » ;
- Mme Pécriaux, sur « l'étude relative à la suspicion d'un cluster de cancers à Fernelmont » ;
- M. Tzanetatos, sur « la pollution des broyeurs à métaux en Wallonie » ;
- M. Clersy, sur « les broyeurs à métaux ».

M. Matagne se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, le dossier des broyeurs à métaux est un dossier sur lequel plusieurs d'entre nous, dont mon collègue, M. Matagne, et moi-même avons eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises.

En Wallonie, on compte aujourd'hui sept broyeurs à métaux, dont quatre dans le Hainaut, un à Liège, un en Luxembourg et un à Namur, qui n'est d'ailleurs actif que depuis juin 2020.

C'est un secteur et un enjeu important au cœur de l'économie circulaire. Nous avons aujourd'hui un taux de recyclage moyen de 93 % dans ce secteur qui concerne essentiellement les carcasses de véhicules, mais pas uniquement. Le broyage de ces véhicules, notamment les plus anciens, de même que d'autres appareils qui pourraient y être joints, libèrent des PCB contenus dans ces biens. Ces PCB sont des perturbateurs endocriniens dont certains sont vraisemblablement cancérigènes, selon l'OMS. Sous la précédente législature, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'adopter une résolution relative aux perturbateurs endocriniens.

Le dossier a connu un nouveau tournant suite à l'enquête diffusée par la RTBF le 28 avril dernier qui a mis en évidence certains niveaux de pollution liés aux broyeurs à métaux avec une exposition importante à ces polluants pour les populations vivant à proximité des broyeurs à métaux, révélée par le biais d'analyses de cheveux. On a aussi pu ressentir une certaine omerta liée au secteur, notamment le refus de parler à la presse qui n'est, selon moi, pas un signe très positif dans un secteur comme cela-là.

L'enquête de la RTBF pointe notamment que, dans le registre des polluants qui a été identifié au niveau européen, l'E-PRTR, que les six broyeurs à métaux wallons sont dans le top 10 du classement des entreprises qui rejettent le plus de PCB dans l'atmosphère en Europe. Ce dossier avait déjà été géré

par votre prédécesseur et vous avez pris le relais, Madame la Ministre.

Entre 2017 et 2019, le laboratoire agréé Eurofin a analysé les retombées atmosphériques de trois sites de broyage dans le Hainaut – Courcelles, Châtelet et Obourg – sur la Commune de Mons, en récoltant les poussières retombées dans des jauges dites « Owen » situées autour de ces éléments. L'AwAC a estimé que les mesures des toxiques recherchés sont très préoccupantes. Elles dépassent largement les critères toxicologiques applicables.

De ce point de vue là, une série d'analyses scientifiques ont été menées et présument que la santé des travailleurs, mais aussi de la population vivant à proximité de telles installations peut être affectée par une forte exposition aux polluants.

Il se pose donc la question des risques encourus par le voisinage. L'enjeu de la santé des travailleurs relevant de la compétence du niveau fédéral ce qui me permet une première question, Madame la Ministre : avez-vous pris langue avec votre homologue fédéral pour transmettre les informations et qu'en est-il de ce suivi ?

En 2019, c'est plus récent, la professeure Charlier qui a été filmée dans le cadre du reportage à la RTBF et qui est cheffe de service toxicologie au CHU de Liège vous aurait transmis un rapport parlant d'une situation inacceptable sur le plan sanitaire.

Dans l'émission *Investigation* vous indiquez ne pas avoir voulu mettre en place de biomonitoring humain immédiatement à la suite de cette interpellation de la scientifique car, selon vous, c'était très compliqué et cela aurait pris des mois et des mois pour avoir des résultats qui, je cite vos propos : « semblaient ne pas être une priorité au niveau politique ». Choix que vous disiez assumer et ce que contestait la professeure Charlier qui estimait, en l'occurrence, que c'était une erreur.

Des analyses ont été effectivement menées côté wallon, mais essentiellement sur des indicateurs de nature végétale ou animale puisque ce sont des mousses, notamment, qui ont été analysées à Courcelles et à Obourg autour des deux sites de l'entreprise Comet Sambre. Ces enquêtes menées à la diligence de la Région wallonne par le bureau Eco-Impact indiquaient à cet égard que plus on est proche du broyeur plus les contaminations étaient importantes. J'ai eu l'occasion de voir notamment des rapports qui avaient été transmis aux différentes personnes testées dans les environs du site d'Obourg et effectivement on voit une série de paramètres et de points qui sont pointés au-delà des seuils qui sont acceptables ou jugés acceptables et certains, en tout cas, sont significativement au-dessus des normes.

De son côté, l'enquête menée par la RTBF a monopolisé l'expertise scientifique d'un laboratoire d'un

institut de recherches et d'expertises scientifiques de Strasbourg. Ils se sont basés sur les cheveux des humains qui vivent au côté de ces broyeurs et non pas sur des indicateurs de style mousses, champignons, et cetera.

Ils ont estimé que les riverains, pour le site de Châtelet, avaient été ciblés, que là on dépassait jusqu'à trois fois les doses en matière de PCB par rapport au groupe témoin.

Je voudrais savoir, Madame la Ministre, quelles sont les conclusions, les analyses que vous tirez de ces différents éléments et quelles sont les actions que vous avez prises ou que vous allez entreprendre et j'ai entendu ou vu votre communiqué de presse du 4 mai, me semble-t-il, suite à une réunion que vous avez eue avec les autorités locales le 3 mai et qui semble prendre un virage important en termes de monitoring. Le monitoring spécifique que vous annoncez maintenant, qu'est-ce qui vous fait changer d'avis entre ce que vous déclariez dans le cadre de l'émission télévisée et votre expression médiatique du 4 mai ? Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis dans ce dossier ? Les populations riveraines des sept broyeurs à métaux de Wallonie feront-elles partie effectivement du monitoring, y aura-t-il un échantillonnage significatif de ces riverains en la matière ?

Au-delà du biomonitoring auquel vous êtes, finalement, convertie, je voulais savoir si votre département s'engage également à fournir de l'assistance et le suivi aux riverains.

Parce que j'avoue que, dans le cas que j'ai suivi qui est celui d'Obourg, les riverains ont reçu une feuille recto verso avec des tableaux, des graphiques qui leur indiquent, par rapport à leur habitation et aux prélèvements qui ont été faits, quelle est la situation.

Une réunion a été organisée par les autorités locales où on leur dit : « Attention, ne mangez plus de légumes de votre jardin, passez les poussières souvent chez vous, lavez-vous les mains, faites attention à ce que vos enfants ne soient pas à quatre pattes par terre trop longtemps ou trop souvent ».

Je suis un peu étonné, Madame la Ministre, de la légèreté de ce type de recommandations. Les riverains sont face à des graphiques interpellants et puis on leur remet, non pas une farde, pas un mode d'emploi précis, ils ont une réunion où l'on donne des informations puis on dit : « Voilà votre bulletin », puis c'est fini. Il y a bien un numéro de téléphone à l'administration communale, si vous avez des questions, mais cela se limite à cela.

Par rapport aux sirènes d'alarme qui ont été tirées, il me semble qu'il est nécessaire de faire davantage d'accompagnement, que les citoyens ne se sentent pas abandonnés une fois que l'on a fait ce genre d'éléments là. Il y a une alerte, les gens se posent légitimement la question : « Suis-je en bonne santé ? ». On ne leur a pas

proposé de faire une analyse sanguine, de savoir ce qu'il en est. Quel est l'accompagnement que votre département, que vous Madame la Ministre en charge de la santé environnementale proposez à ces citoyens qui sont visiblement exposés à des niveaux de pollution qui sont anormaux ?

Cela m'amène à en venir à la situation des broyeurs. Il semble que jusqu'à présent cinq des sept broyeurs wallons soient en infraction par rapport à leur permis d'environnement. Je voudrais que vous me précisiez ce qu'il en est. Je sais que, suite aux informations reçues par le bourgmestre d'Aubange, celui-ci a pris la responsabilité, en accord avec les services administratifs du SPW ARNE de prendre à bras-le-corps le problème et de réduire le volume de production de l'entreprise située à Aubange pour qu'elle mette la pression sur l'entreprise pour respecter les exigences de filtrage qui sont contenues dans son permis d'environnement et de s'assurer aussi qu'elle ne dépasse pas, puisqu'elle a moins d'activité aujourd'hui, les seuils sur une échelle annuelle.

Je voudrais donc vous entendre sur la situation de chacun des six autres broyeurs à métaux. Respectent-ils les normes ? Quelles actions avez-vous prises ?

Il y a deux possibilités d'intervenir. Vous pouvez intervenir comme ministre de l'Environnement. J'ai entendu que vous disiez que ce serait une première que la ministre de l'Environnement décide de la fermeture d'une entreprise. Je peux vous donner des exemples dans le passé dans lesquels le ministre de l'Environnement a pris des mesures de fermeture d'activité économique. Cela s'est donc déjà fait.

Ici, vous avez « fait le choix » de laisser le bourgmestre en première ligne dans le dossier. Est-ce un choix concerté, stratégique ? J'aimerais vous entendre de ce point de vue là.

Il y a aussi un épisode sur lequel j'aimerais un peu d'éclaircissement. On apprend que vous avez accordé par arrêté ministériel un délai supplémentaire de 24 mois à Cometsambre pour respecter la limite de PCB à Châtelet, ce qui ne serait pas le cas des autres broyeurs à métaux de Wallonie. Pour quelle raison avez-vous pris cette décision de délai supplémentaire de deux ans ? Qu'est-ce qui a justifié cette décision ponctuelle ?

On vous a entendu dire – je ne sais plus où – que finalement cet arrêté avait été retiré. J'aimerais comprendre cette séquence particulière de l'épisode où vous octroyez deux années de délai supplémentaire, puis à un moment donné vous vous ravisez et vous dites : « Je retire mon arrêté ». J'aimerais comprendre ce qui s'est passé dans ce cadre.

La question des normes environnementales sur les broyeurs à métaux est un enjeu central. En 2018, nous avons adopté les normes les plus sévères et je sais que vous avez pris langue au niveau européen pour

convaincre que l'ensemble des broyeurs à métaux en Europe puisse aussi suivre cette logique. C'est une question à la fois de protection de la santé à l'échelle européenne, c'est bien naturel et normal, mais aussi une logique de concurrence correcte à l'échelle européenne.

Aujourd'hui quels sont les retours vous avez du commissaire européen à l'environnement ? Quelles sont les avancées ? Quel timing est prévu ? Quelle est la suite des éléments qui vont se déclencher au niveau européen ?

Je voudrais aussi parler du Plan de relance européen et de Get up Wallonia qui mettent en exergue la nécessité d'investir dans l'économie circulaire, parce que c'est un enjeu environnemental fondamental pour la préservation de nos ressources sur une planète qui est nécessairement finie et limitée. Dans ce cadre, y a-t-il des projets concernés en matière de récupération des métaux dans le cadre de cette économie circulaire ? Des budgets sont-ils déjà décidés ou réservés ? Si oui, pour quoi faire et à quelle hauteur ?

Enfin, je rappelle la résolution, que j'ai évoquée tout à l'heure, du 23 mai 2018 visant à prévenir les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et l'environnement qui a été adoptée à l'unanimité – il faut le souligner – par le Parlement de Wallonie. C'est une résolution qui demandait notamment de réaliser un programme de *biomonitoring* humain à grande échelle, ce qui a été entrepris et qui est en cours. Le précédent gouvernement avait d'ailleurs préparé un plan spécifique, qui s'appelait le plan ENVieS, pour la période 2019-2023. Un million d'euros étaient dotés de ce plan. Je voulais savoir aujourd'hui où en est l'avancement de ce plan. Quelles sont les suites ou les chapitres suivants que, j'imagine, vous êtes en train d'écrire ?

Quel est le suivi des recommandations qui ont été formulées au sein de cette résolution adoptée par notre parlement à l'unanimité ?

D'avance, je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éclaircissements et vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour développer ses interpellations.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, pour gagner un peu de temps dans ce long processus d'interpellation ici, je vais donc mixer les deux questions.

Comme nous, j'imagine que vous avez pu suivre le reportage, dans lequel vous figurez, sur les broyeurs à métaux en Wallonie et plus précisément sur les pollutions produites par ceux-ci, notamment en termes de PCB.

On l'a déjà dit, il existe sept broyeurs à métaux en Wallonie : deux pour Cometsambre à Obourg et à

Châtelet, Derichebourg Belgium à Marchienne-au-Pont, Keyser à Courcelles, Ecore Belgium à Aubange, Belgian Scrap Terminal Wallonie à Engis et Dubail à Namur.

Tout d'abord, je voudrais dire qu'ils ont un rôle crucial dans l'économie circulaire que l'on veut. Le recyclage de métal, si possible à l'infini, est une clé d'un monde plus résilient. En Wallonie, c'est grâce aux 1200 travailleurs de ces entreprises.

Vingt-huit pour cent du métal mondial provient du recyclage. C'est une bonne chose et je pense que le but serait d'augmenter cette part.

En Belgique, en Wallonie, la cotisation Recupel que nous payons sur les appareils vise à financer par de l'argent public le recyclage fait par des entreprises privées. On a des critiques sur ce système et l'on y reviendra certainement dans le futur parce que, évidemment, il s'agit d'entreprises privées. Elles vivent dans une certaine concurrence les unes envers les autres et, on le sait, dans ce genre de cas, la concurrence, c'est la recherche du profit à moindre coût. C'est donc en général nocif pour le bien-être des travailleurs, pour l'environnement et pour les riverains.

Ensuite, il faut revenir sur ce dont on parle. On parle des PCB.

Les PCB, ce n'est pas un petit polluant. C'est certainement même l'un des pires polluants créés par l'homme. Car cela n'existe pas à l'état naturel. On les a créés massivement et on les a utilisés dans frigos, dans nos voitures. On les a même utilisés militairement. C'était l'un des éléments centraux de l'agent orange produit par Monsanto et qui était bombardé par avions et par hélicoptères par les Américains sur l'ennemi au Vietnam, mais aussi sur les populations locales, causant encore maintenant énormément de problèmes de santé comme de l'infertilité, des problèmes de développement des facultés cognitives, des cancers et autres joyeusetés.

On est donc bien entrain de parler d'une « saloperie » – je pèse mes mots –, le PCB étant tellement petit qu'il peut se greffer dans notre ADN et que notre système immunitaire est bien incapable de le détecter.

Avant d'aller plus loin, je veux tout de même souligner un point positif, car contrairement à votre collègue Willy Borsus, vous répondez aux journalistes d'investigation à chaque fois alors que, par deux fois, lors des reportages sur la chasse ou encore sur le système patate, celui-ci a refusé de répondre aux journalistes. Ce n'est pas votre cas. Pour ce point-là, je vous adresserai une petite gommette verte.

Évidemment, après la gommette verte arrivent les gommettes orange et même les gommettes rouges, car si répondre est évidemment une bonne chose, ce que l'on dit est aussi très important. Pour nous, certains propos

dépassent la ligne rouge, la ligne sociale qui est la ligne du PTB. Il y a plusieurs éléments sur lesquels j'aimerais revenir avec vous et obtenir des réponses de votre part.

Premièrement, le reportage n'y fait absolument pas mention ni vous d'ailleurs : il n'y a pas un mur de Chine entre les travailleurs de ces broyeurs et les riverains. Assez souvent, ce sont même les riverains qui sont les travailleurs de ces broyeurs. Ils sont complètement oubliés du reportage, complètement oubliés du dialogue public, alors qu'ils doivent être les premiers protégés, pour leur emploi, mais aussi pour leur santé.

Deuxièmement, pour nous, vous n'avez pas pris vos responsabilités, parce qu'au niveau des contrôles, la première chose est que l'on est dans de l'autocontrôle de la pollution. C'est-à-dire qu'on laisse aux entreprises polluantes le soin de contrôler cette pollution. C'est un peu comme si l'on confiait à Total le plan de sauvegarde de la forêt amazonienne. C'est un non-sens absolu. Il doit y avoir des contrôles directs par les autorités publiques, sans avertissement, de manière régulière, indépendante. Un contrôle public ne se résume pas simplement à comparer des chiffres.

Il y a également la prise de responsabilité au niveau du biomonitoring, puisque dans le reportage, vous expliquez même assumer ne pas l'avoir fait aux riverains, ni d'ailleurs aux travailleurs. Vous semblez ne plus autant l'assumer puisque, le lundi 3 mai, vous avez pris la décision de renforcer ce biomonitoring wallon « par des études spécifiques autour des broyeurs à métaux afin d'objectiver l'exposition de la population à certains polluants ». Vous avez rencontré les autorités communales des broyeurs à métaux, où vous avez laissé entendre que vous allez renforcer le contrôle de la qualité des cours d'eau en lien avec le rejet de ces broyeurs à métaux. Cela tranche donc un peu avec le point de vue de départ que l'on pouvait voir dans le reportage.

Arrive pour nous le pire. Alors que vous n'avez pas pris vos responsabilités sur les deux points que je viens de mentionner, dans le reportage, à ce moment-là, vous dépassez une ligne : vous terminez votre interview en disant que, s'il le faut, on fermera les entreprises. C'est inacceptable pour nous.

Premièrement, parce que le recyclage de métal est essentiel à l'économie circulaire : 28 % du métal mondial recyclé et l'on doit en fait arriver à beaucoup plus, on doit essayer d'arriver à 90, 95 %. On doit essayer de recycler tout le métal. La solution n'est certainement pas de délocaliser la pollution. C'est la même logique que les voitures électriques, qui polluent à la fabrication des batteries, mais cela va car c'est fait en Afrique et, donc, on s'en moque. Délocaliser la pollution, ce n'est pas la solution. Il faut en faire une filière verte et, pour cela, le public, notamment via Recupel, a un rôle à jouer. C'est surtout possible, via les filtres à charbon que l'on place correctement sur les

cheminées. Et il faut les doser, ces filtres à charbon. Il faut donc les vrais chiffres de pollution. L'autocontrôle, là-dedans, cela ne fonctionne pas. Le broyage dans l'eau, pour éviter les poussières, est aussi une solution qui existe. Bref, il faut faire de cette filière une filière verte.

Ensuite, vous jouez avec la vie de 1 200 personnes. Ce sont 1 200 familles de travailleurs, dans ces sept usines, qui sont également des riverains de ces entreprises. On ne peut pas accepter que, dans un reportage, on dise de manière aussi désinvolte que l'on pourrait fermer ces entreprises. Vous êtes responsables, il faut mettre des normes, il faut un contrôle public, c'est votre responsabilité et l'on doit prendre cette responsabilité avant de se permettre de dire des choses comme cela.

Madame la Ministre de l'Environnement, vous demandez au citoyen de faire du recyclage, d'avoir une économie circulaire, de consommer local, et quand vous devez prendre vos responsabilités, la solution est : « On peut fermer et donc on délocalise la pollution ».

D'ailleurs, l'autre solution que vous proposez, celle que l'on a pu voir dans le reportage, c'est de demander de faire tout le contraire aux riverains : de ne plus consommer local. Comme le disait d'ailleurs un riverain dans le reportage, c'est le monde à l'envers.

Madame la Ministre, voici mes questions.

Le reportage d'investigation a montré que les autocontrôles des émissions des broyeurs étaient pour le moins douteux. Des témoignages disent même que ces autocontrôles seraient truqués.

Allez-vous mettre en place des procédures de contrôles surprises des émissions des broyeurs indépendants ?

Comme le recommandent les toxicologues, allez-vous inclure des études épidémiologiques directement sur la population, c'est-à-dire les riverains et les travailleurs dans votre biomonitoring ?

Ensuite, il n'y a pas que les riverains qui sont concernés par votre annonce d'étude spécifique, il y a également les travailleurs des broyeurs. Avez-vous pris contact ou allez-vous prendre contact avec le Gouvernement fédéral pour discuter de l'opportunité de lancer des études aussi pour les travailleurs de ces broyeurs du pays en collaboration avec les syndicats ?

La bourgmestre de Courcelles a décidé de mettre le broyeur de Kaiser à l'arrêt. Je n'en sais pas beaucoup plus. Avez-vous été contactée à ce sujet ? Êtes-vous au courant de cette décision ?

M. le Président. – La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Madame la Ministre, je ne vais pas détailler une nouvelle fois la situation qui a été résumée par mes collègues. Effectivement, rappeler le rôle des broyeurs dans le recyclage, notamment dans le secteur automobile en Wallonie.

En ce qui concerne la prise de responsabilité, Monsieur Dupont, vous êtes tout de même assez gonflé de dire ce que vous venez de dire, mais bon.

Je voudrais juste rappeler que pour nous, le groupe socialiste, la santé publique reste la priorité numéro un. Les décisions qui ont été prises, en tout cas les orientations qui sont prises pas ce Gouvernement, qui prend ses responsabilités, et par vous, Madame la Ministre, vous dans le bon sens.

J'ai toute une série de questions par rapport aux informations qui ont été données par le reportage Investigation et le travail des journalistes. La première est relative aux cinq broyeurs qui ne seraient pas en conformité avec les normes wallonnes. Confirmez-vous cette information ? Si l'information est correcte, quelles seraient les intentions du Gouvernement à cet égard ?

Je rappelle aussi que la Wallonie est à la pointe en termes de normes. Je pense que c'est une très bonne chose qu'il faut rappeler.

Je suis convaincu qu'il faut aussi avoir des normes restrictives, mais avoir des contrôles permanents, et éventuellement des sanctions à l'égard des entreprises qui ne respecteraient pas ces normes. Vous avez annoncé en complément aux biomonitoring en cours, des biomonitorings spécifiques destinés à pouvoir donner une information transparente aux riverains sur leur taux de PCB par rapport aux valeurs de référence en Wallonie. Ces biomonitorings permettront également d'objectiver l'effet sur la santé des dispositifs mis en place pour limiter des polluants.

Madame la Ministre, comment comptez-vous procéder pratiquement ? Avez-vous déjà plus d'informations ? Une campagne d'information à l'égard des riverains va-t-elle être lancée en ce sens ?

Pouvez-vous aussi éventuellement nous assurer qu'une restitution publique des résultats des différentes études en cours ou autres monitorings effectués lorsqu'ils seront définitivement connus ?

Vous avez affirmé souhaiter offrir un appui aux communes pour vulgariser l'information, et c'est très bien qu'il y ait une rencontre avec les pouvoirs locaux. Une campagne d'informations complète serait également coordonnée par la Région. C'est une très bonne chose. Dans quel timing ces mesures seront-elles mises en œuvre ?

Par ailleurs, je pense qu'un système d'information directe à l'égard des riverains si un dépassement de norme était constaté pourrait être complémentaire aux

dispositifs déjà existants. Je pense que c'est essentiel. Il faut que les riverains puissent être prévenus à temps et que les mesures de protection à leur égard, notamment ne plus faire sécher son linge à l'extérieur, fermer les fenêtres, faire attention aux jeunes enfants pour qu'ils ne soient plus dehors pourraient être communiquées. Je voulais savoir si un système de SMS 8850 ou un système BE-alert pourrait éventuellement, à un moment, être envisagé et voir s'il y avait une concertation avec les autres niveaux de pouvoir par rapport à ces éléments-là.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, il y a environ cinq ans, des riverains inquiets interpellaient les autorités, car ils craignaient être au cœur d'une zone dans laquelle les cas de cancers étaient particulièrement nombreux et que la cause de ceux-ci se trouvait dans les pratiques agricoles et plus particulièrement l'utilisation des pesticides. Il y a quelques jours, une émission de radio faisait le point sur ce dossier.

À l'époque, le ministre de la Santé a commandé une étude à l'AViQ, les résultats ont été présentés en 2016, mais force est de constater que la présentation de ceux-ci a été mal perçue par la population. À la suite de cela, le Gouvernement a désigné, en décembre 2017 un groupe d'experts en vue de procéder à une nouvelle étude.

Le suivi administratif de cette étude a été attribué à la cellule permanente environnement-santé.

Madame la Ministre, j'aimerais vous entendre afin de savoir où en est ce travail.

Quoi qu'il en soit, cela doit nous appeler à la plus grande prudence quant à l'utilisation et aux impacts des pesticides sur la santé et l'environnement.

Enfin, vous avez lancé une biosurveillance humaine. Les résultats définitifs devraient arriver dans quelques mois. Nous pourrions ainsi déterminer les niveaux d'implémentation de la population aux substances chimiques présentes dans l'environnement et prendre d'éventuelles mesures de santé publique, notamment en matière de prévention et de protection.

Disposez-vous de premiers résultats ? Sont-ils rassurants ? Quels éléments pouvez-vous transmettre à ce Parlement et aux citoyens ? Quelles actions comptez-vous implémenter sur base des premières informations récoltées ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, même sujet, l'historique a été dressé de manière assez complète avec des éléments de part et d'autre en fonction des intervenants. Je vais donc essayer d'aller droit au but.

L'élément positif dans la politique qui est la vôtre, c'est cette prise de conscience qu'un biomonitoring ciblé soit utile. Je pense que c'est important.

On a eu un cas récemment, dans la commune de Courcelles, où il y a eu une explosion. Cela a encore un peu plus sensibilisé à la fois les pouvoirs politiques et à la fois les administrations aux risques que pouvait générer ce genre d'infrastructure, notamment en termes de pollution.

On en a parlé. M. Dupont a précisé que la bourgmestre de Courcelles, Caroline Taquin, avait pris une décision de fermeture. C'est ce que vous espériez d'amener les pouvoirs locaux à prendre leurs responsabilités. Ici, cela a été fait d'une manière assez ferme, puisque toute activité est fermée.

Je viens de prendre connaissance du communiqué de presse. On impose, en cas de réouverture de l'infrastructure, un contrôle préalable de 48 heures et un contrôle qui permettra de juger si les mesures nécessaires ont été prises pour assurer un minimum de sécurité pour non seulement l'ensemble des travailleurs comme évoqué par M. Dupont, mais aussi l'ensemble des citoyens. Ce qui posait des difficultés, notamment à Courcelles, c'est qu'il y avait une école à côté et donc des enfants.

Ce qui est étonnant, et là je trouve que vous avez peut-être manqué de sévérité à l'égard des responsables communaux, c'est que l'on a une bourgmestre à Courcelles qui en arrive à prendre une mesure aussi drastique que la fermeture parce qu'elle est nécessaire, mais on est à quelques dizaines de mètres de la commune de Charleroi et il ne se passe rien. Alors que, si l'on est contaminé à Courcelles, à mon avis, à Roux qui est juste à côté, on peut l'être aussi. Idem pour toutes les autres communes.

Il faudrait donc à un moment peut-être avoir un chef d'orchestre qui dise : « D'accord, là, maintenant, on a tous conscience de la dangerosité de cette exposition. Ne devrait-il pas y avoir une politique générale sur le territoire wallon ? » Cela me semble être un minimum. On avance dans ce dossier, mais je pense que, comme il est question de santé publique, il ne faut pas trainer.

J'ai quelques questions au-delà de cela. C'est que vous aviez, notamment pour l'infrastructure de Courcelles, autorisé une exception. Y a-t-il d'autres broyeurs qui ont bénéficié d'une exception quant à leur mise en conformité et/ou s'ils sont aux normes et équipés d'un nouveau filtre ? C'est une question assez directe et assez claire.

Je voulais également savoir, parce que l'on a évoqué le fait que la norme wallonne est bien plus stricte qu'ailleurs, c'est une bonne chose. Je pense que l'on ne doit pas chipoter et tergiverser avec les normes en termes de santé publique. Mais on est aussi un pays englobé d'autres pays. On a donc des situations transfrontalières. Je parle pour les communes, mais cela vaut également pour les pays. Avez-vous pu prendre langue avec vos homologues, avec l'État éventuellement fédéral pour qu'il y ait une certaine harmonie au niveau européen quant à la norme à appliquer en matière de PCB ?

Une autre question concerne également l'étude de caractérisation des flux entrants dans les broyeurs que vous aviez annoncée afin de limiter au maximum la présence d'objets composés de substances néfastes, telles que le PCB. Vous aviez donc annoncé cette étude. Avez-vous des précisions à nous donner sur l'agenda ?

Dans le plan Infrastructure-Déchets sur lequel vous travaillez, la question des broyeurs à métaux sera englobée. Cela me semble être utile d'avoir une réflexion.

J'ai vu en parcourant l'agenda des autres commissions que nos deux auteurs de l'interpellation avaient interpellé la ministre de la Santé. Non ?

(Réaction d'un intervenant)

Pardon ? C'est donc ma question. Comme il y a ces deux volets, si une réforme de la matière doit aboutir, comment envisagez-vous de travailler avec la ministre Morreale ? Voilà ce que j'avais à vous dire à ce stade. Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Le moins que l'on puisse dire est que mes excellents collègues ont bien planté le décor.

Madame la Ministre, l'enquête « Vieux fers, le vrai prix du recyclage » dans le cadre du magazine de la RTBF a suscité pas mal de réactions au sein de la population.

Les journalistes relevaient que les broyeurs à métaux wallons figuraient parmi les plus gros émetteurs de PCB d'Europe et que les riverains d'une de ces entreprises étaient clairement exposés à ces polluants.

J'en viens directement à mes questions, si vous me le permettez, Madame la Ministre.

Suite à la diffusion de cette enquête, certaines questions ont déjà reçu une réponse à travers votre action particulièrement volontariste.

Ma première question : à Aubange et à Courcelles, le reportage met en avant des cours d'eau complètement pollués par les rejets des eaux industrielles issues des broyeurs à métaux. La police de l'environnement a-t-elle dressé des PV par rapport à cette situation ? Des mesures ont-elles été prises afin que ces entreprises soient équipées de centrales d'épuration ?

J'avoue avoir été particulièrement interloqué par les images qui montraient une équipe de la RTBF traversant les galeries de sous-sol de la plateforme de l'entreprise Keyser. On voyait un magma d'huile alors que cette entreprise est, aujourd'hui, équipée d'une centrale d'épuration. J'aurais donc voulu en savoir davantage à ce sujet.

Deuxièmement, à certains endroits comme à Courcelles, les riverains sont soumis à de fréquentes explosions souvent liées à l'absence de tri des déchets à l'entrée du broyeur. Des actions spécifiques ont-elles été prises sur ce volet qui nuit véritablement au cadre de vie des riverains ?

Sur base d'une analyse des cheveux de 50 personnes de tout âge vivant dans un rayon de 500 mètres autour de l'entreprise et de 20 personnes habitant à 10 kilomètres, à Nalinnes – je parle ici du broyeur de Châtelet –, il y a une différence d'exposition significative au PCB de l'ordre d'un facteur 3. Quelle analyse politique faites-vous de ces constats ? Quelles mesures allez-vous prendre au niveau du biomonitoring spécifique que vous envisagez de mener autour des sites concernés et quelle sera votre méthodologie ?

Avant dernier point que je souhaitais développer : les journalistes de la RTBF mettaient également en avant que, aujourd'hui, cinq broyeurs sur les sept en Wallonie ont été verbalisés dernièrement. Dans ce cadre, des mesures ont-elles été prises afin de mettre en place des arrêtés de mise sous scellés provisoire de ces entreprises ? On sait que des dispositions ont été prises par le bourgmestre à Aubange en lien avec des éléments de régularisation qui appartiennent au permis d'exploitation. Manifestement, à Courcelles, la bourgmestre a également pris des mesures fortes en prévoyant l'arrêt complet des activités du broyeur sur base du procès-verbal que la police de l'environnement avait dressé. J'aimerais donc en savoir davantage sur l'état des lieux de la situation en termes d'arrêt potentiel provisoire de ces installations pour ce qui concerne les autres broyeurs à métaux.

Enfin, dernier point, Madame la Ministre, le reportage a montré à quel point les riverains étaient en attente d'une forme de transparence en matière d'information par rapport aux éléments inquiétants qui ont été relevés dans le reportage. Quelles sont les mesures prises à ce niveau ?

Madame la Ministre, par avance, je tiens à m'excuser si je pars du rang pendant une partie de votre

réponse, mais j'ai une question similaire à poser à votre collègue, M. Borsus, sur le même dossier.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il se joindre à l'interpellation ?

La parole est à M. Matagne qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, très brièvement et simplement concernant les contrôles qui sont organisés dans le cadre des rapports d'autocontrôles, sauf erreur de ma part, ils sont réalisés tous les six mois. Envisagez-vous de rapprocher ces contrôles ou avez-vous une stratégie particulière pour intensifier les contrôles sur ces entreprises qui posent problème en termes de santé pour les riverains et toutes les personnes qui gravitent autour de ces entreprises ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, le nombre de questions que vous m'adressez aujourd'hui témoigne de l'importance de ce sujet de santé publique et d'environnement.

Il est bien évidemment légitime que les riverains de ces installations aient des questionnements, voire des inquiétudes et souhaitent des informations claires. C'est bien la réponse à ces questions qui motive mon action depuis mon entrée en fonction. Je travaille à réaliser un diagnostic correct et à poser les actions justes, en évitant toute forme de sensationnalisme, mais sans minimiser pour autant les problèmes. Je pense que les citoyens méritent que nous traitions ce sujet vraiment avec tout le sérieux nécessaire.

L'origine de ce dossier remonte à 2016, avec des questionnements de citoyens et des autorités de la commune de Courcelles. S'en est suivi un important travail de la Région, qui a décidé de se doter des normes les plus restrictives en Europe en matière d'émissions produites par ces broyeurs à métaux. J'y reviendrai spécifiquement.

Ce dossier est arrivé sur ma table quelques semaines après ma prise de fonction, avec notamment un premier rapport de la Professeure de toxicologie Corinne Charlier.

Ce dossier était pour le moins complexe et nécessitait de plus amples investigations afin de lever certaines ambiguïtés et de clarifier certains éléments contradictoires dans le cadre de ce rapport.

Les conclusions de la Professeure Charlier m'ont bien évidemment interpellée et m'ont motivée à agir. Ce rapport a été commandité par l'AWAC, l'agence

wallonne de l'air et du climat, sur base de résultats d'analyses d'échantillons prélevés au sein de l'entreprise Keyser à Courcelles – poussières sédimentables, boues de décantation – et de sols avoisinants, fournis à la Professeure Charlier par l'AWAC. Cette agence, qui au départ a agi sur la question de la qualité de l'air, a poursuivi son action en dehors de son champ habituel de compétences en travaillant sur les eaux usées, les sols, et même sur les œufs. Le protocole de prélèvements des échantillons de même que le type d'échantillons et la localisation exacte des prélèvements n'étaient pas clairs au moment de la réception de ce rapport, n'avaient pas été communiqués d'ailleurs à l'auteur du rapport, au professeur Charlier, alors que ces paramètres sont essentiels pour déterminer les sources et les voies d'exposition aux contaminants, et dès lors les risques sanitaires et environnementaux.

Si vous faites faire une analyse de sol dans votre jardin en prélevant la terre à l'endroit où les anciens propriétaires brûlaient des déchets – ce qui est, je le rappelle, interdit –, la conclusion sera très probablement que vous ne devez pas faire de potager. C'était un peu la même situation avec ce rapport dont les conclusions étaient claires et inquiétantes, mais basées sur des sources d'informations insuffisamment documentées.

Mon objectif n'est pas de prendre des actions sensationnalistes à la petite semaine sur base d'informations qui n'ont pas été vérifiées sur le plan scientifique.

La première chose que j'ai voulu faire, c'est d'abord de clarifier la situation et les éventuels risques pour les riverains, les travailleurs et l'environnement, avec une approche solide et scientifique permettant au besoin des actions fortes.

Deuxièmement, assurer une information la plus complète et transparente possible envers les autorités locales et les riverains.

Et enfin, d'agir pour réduire la pollution, d'agir pour réduire les risques pour la santé en coordonnant l'action des acteurs publics et en mettant en place un dialogue avec le secteur, je sais que M. Dupont considère que c'est toujours impensable, mais nous le faisons aussi, tout en confirmant l'ambition environnementale et l'obligation de respect des permis par les entreprises.

Un an et demi après, j'ose dire au sein de cette assemblée que les pouvoirs publics peuvent être fiers des avancées qui ont été réalisées dans ce dossier, même si je comprends les inquiétudes des citoyens qui peuvent perdurer, et je vais continuer à y répondre. Je vais aussi continuer à forcer et accompagner l'évolution de ce secteur, comme de tous les secteurs impactant la qualité de vie des citoyens et de l'environnement.

Suite à mon action, l'AWAC, l'ISSEP et le SPW-ARNE ont uni leurs forces et coordonné leurs actions, avec comme premier résultat, une note analytique

commune, solide sur le plan scientifique, concluant qu'il y avait un danger, mais non un risque grave à court terme pour la santé et l'environnement.

Oui, les PCB sont une substance dangereuse, c'est même une substance toxique, c'est la raison pour laquelle ils ont été interdits dans la fabrication de divers produits.

Non, il n'y avait pas et il n'y a toujours pas un risque grave imminent nécessitant une action urgente telle qu'une fermeture immédiate et sans préavis d'entreprises, indépendamment du respect ou non de leur permis. Par contre, il fallait prendre des mesures structurelles pour éviter tout risque sur le long terme, et c'est ce que nous avons fait.

Je suis donc choquée, Monsieur Dupont, que vous osiez dire que j'ai traité ce dossier avec désinvolture. C'est totalement irrespectueux du travail conséquent qui a été fait, tant par les administrations sous ma responsabilité que par mon cabinet.

Grâce à notre action, celles des autorités locales, le travail des administrations, du SPW ARNE, de l'AWAC, de l'ISSEP, mais également la Fédération DENUO, de l'économie circulaire, et le dialogue avec le secteur, la plupart des entreprises aujourd'hui ont investi des sommes importantes pour améliorer la situation.

Tout n'est manifestement pas résolu, je vais y revenir, mais je mets tout en œuvre pour que nous ayons, en Wallonie, une filière de recyclage des métaux qui soit à la fois la plus performante en Europe, mais aussi la plus propre et la plus sécurisée sur le plan sanitaire et environnemental.

Je reviens maintenant à vos questions plus spécifiques.

Monsieur Desquesnes, le reportage met en évidence que les broyeurs à métaux wallons sont repris dans le registre européen E-PRTR comme étant les plus polluants d'Europe. La réalité est cependant différente, car les données relatives aux rejets atmosphériques des broyeurs ne sont pas encodées par tous les États membres dans cette base de données. En effet, la directive IED n'impose pas de mesurer ces paramètres. La Wallonie a non seulement joué le jeu de la transparence, mais elle a également désormais fixé des normes de rejets les plus ambitieuses en Europe pour limiter ces émissions et protéger les riverains.

Les chiffres encodés sur le site E-PRTR sont établis sur base de données fournies par l'entreprise et d'une validation par l'administration, validation qui peut engendrer une modification de ceux-ci. Pour ce qui relève de la qualité de l'air et des broyeurs, cette validation a été effectuée par l'AWAC. Cette validation et la modification de certaines données les concernant sont contestées par l'entreprise COMET SAMBRE. J'ai demandé que ces chiffres et les méthodes de calcul pour

les obtenir soient de nouveau analysés et vérifiés, ainsi qu'une explication soit donnée à l'entreprise.

Sur la relation à l'Europe et de tous les contacts que nous avons pris au niveau international, vous le savez, j'ai rencontré à ma demande le commissaire européen de l'Environnement, M. Sinkevicius, sur la question des broyeurs à métaux afin de jouer notre rôle de lanceur d'alerte au niveau international et de faire bouger les lignes européennes afin d'harmoniser les choses.

Mi-2020, la Commission européenne a annoncé sa décision de revoir la directive relative aux émissions industrielles, la directive IED. À cette occasion, elle a lancé une enquête ciblée auprès des parties prenantes. Cette enquête s'inscrit en complément à la consultation publique ouverte, publiée en décembre 2020. Mon administration a particulièrement attiré l'attention de la Commission sur l'impact des broyeurs de métaux, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques.

Je souhaite que le législateur européen prenne des dispositions fortes en ce sens. Cette intervention constitue une première étape dans le cadre des négociations sur la révision de la directive IED qui devraient intervenir dans le courant du second semestre 2021.

J'en viens maintenant à un topo général sur la situation actuelle des broyeurs.

Pour rappel, les entreprises ont vu, en 2018, leurs permis d'environnement révisés pour s'adapter aux nouvelles normes, très restrictives. Elles avaient deux ans pour s'équiper du matériel nécessaire pour atteindre ces nouveaux objectifs, les plus ambitieux d'Europe. Les contrôles ont donc démarré de facto en 2020, à des dates différentes selon la date du permis de chaque broyeur.

Mon administration a donc des contacts réguliers avec les exploitants des broyeurs :

- d'une part, depuis décembre 2019, l'ensemble des broyeurs sont tenus de faire un rapport au département de la Police et des contrôles de la Wallonie sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions atmosphériques canalisées. En outre, des contrôles inopinés ont bien sûr lieu pour vérifier que les entreprises atteignent bien les objectifs de leurs nouveaux permis. Deux campagnes de mesures sont réalisées pour chaque broyeur à six mois d'intervalle. Si ce n'est pas le cas, si elles n'atteignent pas ces objectifs, elles risquent des sanctions, pouvant aller jusqu'à la fermeture de leur activité ;
- d'autre part, il arrive au secteur aussi d'être consulté dans le cadre des discussions qui encadrent la révision des conditions sectorielles relatives aux activités des broyeurs ainsi que les

normes qui leur seront imposées, afin que celles-ci soient comprises et strictement appliquées par le secteur.

Cette évolution des conditions sectorielles, pourtant existantes, n'avait auparavant pas été lancée par mon prédécesseur pour une raison que je ne m'explique pas. Je tiens à souligner que ce dialogue et une certaine pression positive exercée sur le secteur dans ce cadre ont déjà porté leurs fruits, dès lors que la majorité des broyeurs aujourd'hui ont investi et ont drastiquement réduit leurs émissions en PCB depuis l'installation récente des filtres à la demande de la Région.

Monsieur Desquesnes, vous me demandez pourquoi je n'ai pas moi-même décidé de fermer des entreprises. C'est la loi, Monsieur Desquesnes. La loi prévoit – l'article D149 du Code de l'environnement – que c'est d'abord aux bourgmestres, aux autorités locales à se positionner. Elles ne le font pas sans le soutien de la Région ; elles le font sur base d'un rapport qui est rédigé par mon administration, le DPC, et qui propose une prise de décision aux communes. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Aujourd'hui même, la Commune de Courcelles ; il y a quelques semaines, la Commune d'Aubange.

L'entreprise Ecore à Aubange pour laquelle le bourgmestre a signé une ordonnance de police qui impose des restrictions jusqu'à ce que les installations de filtration par charbon soient opérationnelles. Pour les autres entreprises, la situation des autres entreprises évolue comme suit.

Pour l'entreprise Dubail à Beez, à la première campagne de mesure de contrôle, cette entreprise ne présentait aucun dépassement pour les normes PCB, mais bien des dépassements mineurs pour d'autres paramètres. C'est pourquoi le DPC a dressé un PV.

Pour les deux sites de l'entreprise Cometsambre à Obourg et à Châtelet, aucun dépassement n'a été constaté pour les PCB et dioxines à la première campagne de mesures. Les deux sites ont par ailleurs été équipés d'un filtre supplémentaire au charbon actif, ce qui a permis un tel rabattement. Cependant, pour le site d'Obourg, deux dépassements mineurs ont été observés pour les composés organiques volatils et le benzopyrène. Un PV a aussi été établi par le DPC.

Pour l'entreprise Keyser à Courcelles, le DPC n'a plus constaté de dépassement lors des deux campagnes de mesures réalisées, puisque la société a là aussi installé un filtre à charbon actif en novembre 2020. Néanmoins, le broyeur a connu récemment une énième explosion vraisemblablement du réservoir de gaz d'une voiture. Ce type d'incident qui est indépendant et qui n'a strictement rien avoir avec la problématique des PCB est tout aussi inadmissible dans un site avec des riverains qui sont si proches. Le broyeur est actuellement à l'arrêt. Le DPC a établi un rapport afin

que le bourgmestre puisse prendre des mesures fortes pour renforcer le tri des déchets entrants et le contrôle de cette installation. Comme vous, je viens d'apprendre des mots de la bourgmestre ce matin qu'elle avait pris un arrêté sur base du rapport de mes services qui lui proposaient de le faire, pour mettre à l'arrêt les activités de broyage tant que le permis n'est pas entièrement respecté.

Monsieur Desquesnes, les autorités communales agissent. Elles ont 15 jours pour prendre action. Si elles ne le font pas, l'administration wallonne a la possibilité de le faire. C'est la loi, et c'est bien dans cet horizon que je travaille.

Pour l'entreprise BST à Engis, aucun dépassement n'a été constaté pour les PCB et dioxines pendant la campagne de mesures. Un seul dépassement léger est à signaler pour les phtalates. Si ce dépassement est toujours d'actualité lors de la prochaine mesure sur les cheminées, le DPC agira là aussi.

Enfin pour l'entreprise Derichebourg à Marchienne-au-Pont, un dépassement a été observé à la première mesure. L'administration est en attente des résultats de la deuxième campagne. L'entreprise a toutefois prévu l'installation d'un filtre supplémentaire au charbon actif qu'elle teste actuellement sous la forme d'une installation pilote.

Afin de lever le doute semé par l'émission, je vous rappelle également que le suivi des émissions et des rejets imposés à l'exploitant dans son permis est réalisé par des laboratoires agréés indépendants qui procèdent également aux prélèvements. J'en conviens, Monsieur Dupont, le terme « autocontrôle » porte à confusion. Il laisserait entendre que c'est l'entreprise elle-même qui se contrôle. Ce n'est pas le cas. Ce contrôle est fait, non pas par les services publics, mais par des laboratoires agréés. Ils viennent compléter les campagnes de mesures qui sont faites en complément par le DPC, par les autorités publiques.

Cet agrément peut être retiré. Toute personne qui aurait des informations qui mettraient en doute l'intégrité et l'indépendance de ces laboratoires peut bien sûr les faire connaître au DPC, afin que nous retirions l'agrément si cela est vérifié.

J'en viens à vos questions relatives au tri. Généralement, les exploitants doivent effectuer un contrôle visuel à l'entrée sur site et lors du chargement des déchets.

Plusieurs broyeurs ont déjà transmis pour approbation une proposition d'amélioration de la procédure en place dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions diffuses qui leur a été imposé.

Par ailleurs, le SPW ARNE a lancé, à ma demande, en collaboration avec l'ISSeP, une étude qui porte sur la

caractérisation des flux des déchets entrants dans les broyeurs, afin d'y identifier les produits susceptibles de contenir des polluants, et donc de générer davantage de pollution atmosphérique. L'objectif est bien sûr de pouvoir retirer de ces flux les produits problématiques, et d'ainsi réduire la pollution.

En effet, il est important de rappeler que les broyeurs ne produisent pas en soi de PCB. Ces PCB, dont la production et l'usage sont interdits depuis plusieurs années, sont toujours présents dans d'anciens objets mis en vente avant cette interdiction. C'est le cas par exemple des transformateurs électriques à l'askarel. Les broyeurs qui sont un maillon très en aval dans la chaîne de recyclage héritent en quelque sorte de ces substances historiques. Le problème n'est pas le recyclage en tant que tel. À cet égard, je trouve que le titre de l'émission est trompeur. Ce sont les produits qui y sont traités lorsqu'ils contiennent des substances qui sont toxiques.

Une identification des objets qui contiennent encore ces PCB, et un meilleur tri par les acteurs en amont de la chaîne permettront de réduire la quantité de PCB entrant dans les broyeurs.

Par ailleurs, les filtres dorénavant installés permettent de capturer ces PCB et d'autres polluants que nous héritons d'une époque où malheureusement, l'attention à l'environnement et à la santé était moindre.

J'en viens maintenant à la problématique du biomonitoring : je me suis engagée à ne pas laisser les riverains de ces entreprises dans l'incertitude. Je comprends leurs inquiétudes et, comme je l'ai dit, ma priorité était, dans un premier temps, d'agir, de faire cesser les émissions polluantes, les émissions de PCB. Les chiffres révélés dans le reportage sont semblables à ceux renseignés dans d'autres campagnes de mesures et études comparant des populations en fonction de leur cadre de vie. Les références en la matière manquent, c'est notamment pour cela que nous avons initié, avec ma collègue en charge de la santé, la réalisation d'un biomonitoring global, à l'échelle de la Wallonie, en cours depuis 2019, et dont nous devrions avoir les premiers résultats cette année.

Le biomonitoring complémentaire que nous envisageons ici, pour les broyeurs, c'est bien, non pas un changement d'avis, un revirement de situation – Monsieur Desquesnes, je sais que vous êtes du cdH donc ce mot me parle souvent quand je vous écoute – mais c'est l'étape suivante...

(Réactions dans l'assemblée)

... qui vise à mesurer l'évolution du niveau de contamination des populations exposées suite à l'entrée en service des filtres. Ce suivi vise à juger l'efficacité des mesures que nous avons mises en place. Il vise à vérifier que, au niveau des filtres installés arrive-t-on réellement à avoir un effet positif sur la santé des

riverains. Le périmètre de ces études doit encore être discuté avec des experts afin d'en préciser le dimensionnement, les paramètres précis que nous voulons étudier, ainsi que les limites spatiales et temporelles. Nous prendrons l'angle avec le professeur Charlier pour identifier les éléments précis à étudier. Il me paraît également important d'associer à cette étude les travailleurs de ces sites.

La sécurité des travailleurs est comme certain d'entre vous l'indiquent, une compétence fédérale. J'ai, dès le début du dossier, informé mes homologues du fédéral, les ministres de l'Économie – je dis « les » parce qu'ils ont changé en cours de route –, de la problématique et j'ai invité également le secteur à prendre des mesures pour les travailleurs. Plusieurs entreprises ont entendu cette demande et participent à un projet européen de biomonitoring, ce qui permettra aussi d'avoir d'autres valeurs de référence.

Par rapport à cette étude, ce monitoring ciblé, le biomonitoring wallon général entrepris en Région wallonne permettra, comme je l'ai dit, de préciser un ou plusieurs niveaux de référence, d'avoir des étalons de mesure au sein de la population wallonne.

En effet, ce biomonitoring général est décliné par genre, par tranche d'âge mais également par territoire. Pour être représentatif, un nombre de volontaires a été sélectionné par province au prorata de leur population. Cette distinction pourrait permettre de réaliser une analyse plus fine de la situation en tenant compte au mieux des spécificités locales.

La première série de résultats doit être finalisée courant de cette année.

Pour rappel, ce biomonitoring général fait partie intégrante du plan Environnement Santé – ENVleS – initié par mon prédécesseur – vous voyez que quand il fait des bonnes choses, je n'hésite jamais à le dire – que je poursuis, et qui a été préparé avec les acteurs de terrain.

Les résultats attendus de ce biomonitoring pour lequel un million d'euros ont déjà été investis permettront donc d'enrichir la réflexion

sur les résultats du biomonitoring annoncé autour des broyeurs.

Sur la problématique du rejet eaux usées : Le reportage a en effet montré à Aubange des eaux irisées. L'irisation peut se produire même avec très peu d'hydrocarbures présents dans l'eau. Cela étant, nous sommes bien d'accord, ici autour de la table, des hydrocarbures n'ont normalement rien à faire dans les véhicules hors d'usage démantelés avant leur broyage et dans les eaux épurées rejetées. Cette situation pose question et nous interpelle.

Les permis de tous les broyeurs à métaux wallons ont été revus en mai 2020 pour la problématique spécifique des rejets d'eaux usées. Les nouvelles normes à atteindre fixées dans ces permis sont toutefois assorties de délais d'études, de dimensionnement et de mise en œuvre, ce qui fait que toutes les normes ne sont pas encore en vigueur actuellement.

Pour certaines exploitations, le permis impose également la mise en œuvre d'installations – bassins d'orage, encuvements ou encore stations d'épuration – dont certaines sont en cours de construction.

Le SPW-ARNE, en plus de réaliser les contrôles, suit ces mises en œuvre et surveille attentivement l'atteinte des normes imposées dans les rejets d'eaux usées de ces entreprises.

Plusieurs PV de dépassements de normes sur les rejets en eaux usées ont été dressés aux entreprises depuis 2019.

Actuellement, un nouveau plan d'action est en cours pour la surveillance des rejets des broyeurs et des masses d'eau par le Département de l'environnement et de l'eau, en collaboration avec le DPC. Ces actions permettront notamment de vérifier les autres sources potentielles de pollution des cours d'eau concernés.

J'en viens à votre question, Monsieur Desquesnes, sur le fameux délai de 24 mois de mise en conformité qui aurait été octroyé à Comet, contrairement aux autres.

La volonté, tant de l'administration que la mienne, a toujours été de traiter de la même manière, avec équité, l'ensemble des différents broyeurs de la Région wallonne. Ainsi, les sept broyeurs concernés ont pu bénéficier d'un même délai, à savoir 24 mois, les fameux deux ans après la mise en place des nouvelles normes, pour adapter leurs installations et atteindre la valeur fixée en ce qui concerne les PCB totaux.

Dans le dossier Cometsambre à Châtelet, lorsque l'administration a instruit le recours dirigé contre l'arrêté du Collège communal de Châtelet du 31 juillet 2020, elle a donc prévu, bien logiquement dans le projet de décision, ce délai de 24 mois.

Toutefois, différentes interprétations pouvaient être données concernant la date à partir de laquelle courait ce délai de 24 mois. Était-ce la signature de ce nouvel arrêté ou le premier en question ?

Pour éviter toute interprétation juridique erronée, notamment de mon arrêté ministériel du 24 novembre 2020 statuant sur le recours introduit par l'exploitant, j'ai validé un erratum daté du 22 avril 2021 qui met fin à toute incertitude. Cometsambre n'a donc pas eu de délai supplémentaire par rapport aux autres entreprises de broyeurs, contrairement à ce que laisse entendre l'émission Investigation. L'entreprise avait

d'ailleurs, avant mon erratum, déjà pris la décision d'investir et installé, de facto, les filtres demandés.

En ce qui concerne l'information aux autorités communales et aux riverains, plusieurs rencontres citoyennes ont eu lieu l'an dernier à Courcelles. J'y étais moi-même, il y avait 250 personnes, c'était avant le covid heureusement et je peux vous dire que les gens étaient contents d'avoir ces rencontres et d'avoir une information vulgarisée. Nous avons fait la même chose à Obourg, malheureusement déjà en période covid, donc nous avons rencontré le comité des riverains. Nous avons évidemment dû nous concentrer sur les sites où l'on avait les alertes principales dans un premier temps, mais mon souhait était de rendre cette information valable pour l'ensemble des sites.

Suite à cela, nous avons informé sur des mesures de précaution et une série de recommandations très concrètes qui ont été, respectivement, rappelées et formulées à la population, à travers des courriers aux différentes autorités communales, à travers le portail Environnement-Santé de la Wallonie.

Je le rappelle, le risque principal de contamination par ces polluants PCB est essentiellement lié à l'ingestion de sols, soit en direct – par exemple, à travers les enfants qui mettent leurs mains par terre et puis les mettent en bouche –, soit au travers d'aliments produits sur un sol pollué. Par exemple, des poules qui picorent le sol et qui produisent ensuite des œufs, sachant que les PCB vont se stocker majoritairement dans les graisses.

Je peux comprendre que cela vous paraisse simpliste, Monsieur Desquesnes, que l'on informe les citoyens. Néanmoins, ces informations, aussi simplistes soient-elles, sauvent des vies. Elles réduisent drastiquement les risques pour la population. Donc, oui, il est vrai que nous avons fait diffuser à travers les communes cette FAQ, ces informations aux citoyens sur des mesures de précaution, des mesures d'hygiène qui sont peut-être élémentaires pour vous, mais qui, dans les faits, permettaient de réduire les risques de contaminations pour la population. On n'a pas fait que cela, on a également fait tout le reste, tout ce que je viens de vous expliquer.

Ces mêmes mesures de précaution ont été rappelées par courrier, en novembre 2020, à tous les bourgmestres concernés dans un rayon de 2,5 kilomètres autour des différents sites de broyage.

Par ailleurs, ce lundi 3 mai, j'ai rencontré l'ensemble des autorités locales de toutes les communes concernées par la présence de broyeurs à métaux et je leur ai fait part de ma volonté de leur offrir un appui régional pour vulgariser l'information scientifique et améliorer l'information aux citoyens sur la nature du risque et sur les mesures de précaution à prendre. Une campagne d'information complète sera donc coordonnée par la

Région wallonne parce qu'il va de soi que toutes les communes n'ont pas les possibilités techniques, administratives ou les connaissances scientifiques pour comprendre finement les différents rapports. La Région mettra donc à disposition cette campagne d'information et cette campagne de vulgarisation pour l'ensemble des concitoyens des broyeurs.

Enfin, Madame la Députée, sur l'étude à Fernelmont, outre les éléments de réponse concernant le biomonitoring global qui permettra de fournir une première « photographie » de l'état d'imprégnation de la population wallonne par divers polluants courant de cette année, le dossier est actuellement entre les mains de la plateforme fédérale eHealth.

Cette plateforme organise le flux de données entre les parties prenantes du projet de manière sécurisée et permet aux acteurs d'échanger ou de consulter des informations dans le respect de conditions strictes de sécurité.

La cellule permanente Environnement-Santé de mon Administration lui a communiqué le protocole expérimental défini par les experts ainsi que les autorisations d'accès aux données du Registre national et de la Fondation Registre du Cancer.

Les données brutes devraient donc être à la disposition du comité d'experts dans les semaines à venir. C'est un dossier suivi avec ma collègue en charge de la Santé, Christie Morreale, qui a la tutelle sur l'AViQ, qui a mené les premières études. La Cellule permanente-environnement santé vient donc en support de l'AViQ.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, que ce soit pour les pesticides ou la problématique plus large des broyeurs, ainsi que d'autres secteurs de production, nous héritons, et croyez bien que je le regrette, de polluants du passé, qui sont parfois aussi des pratiques dépassées. Nous devons nous tourner vers l'avenir, encourager et accompagner ceux qui veulent évoluer et en même temps être intransigeants envers ceux qui maintiendraient des pratiques qui engendrent des risques qui sont inacceptables pour la santé ou l'environnement.

Dans ce cadre, et je me réjouis vraiment des mesures qui ont été prises par les deux communes concernées, les autorités locales ont un rôle important à jouer, en collaboration et avec le soutien des autorités régionales. La stratégie de politique répressive environnementale que nous aurons prochainement l'occasion de discuter ici en commission vise aussi à clarifier cette collaboration et à renforcer la capacité d'action des différentes autorités publiques.

Le temps où l'on tolérait des émissions polluantes risquées pour l'environnement ou la santé est révolu, nous avons aujourd'hui suffisamment de connaissances scientifiques pour savoir à quel point de faibles

quantités de polluants peuvent perturber notre système endocrinien et donc notre santé.

Nous devons également gérer la dette environnementale que nous ont laissée nos prédécesseurs, avec notamment des sols contaminés par le passé industriel. J'y travaille, avec notamment l'outil Sanisol, qui permet aux citoyens qui habitent notamment dans des zones avec un passé industriel de savoir quelles pratiques ils peuvent avoir dans leur potager, quels sont les types de cultures qu'ils peuvent éventuellement réaliser pour s'adapter à ces sols parfois contaminés en métaux lourds.

Je suis attentive à l'emploi et à l'économie, mais mon rôle est avant tout de protéger l'environnement, notre cadre de vie et par là même notre santé.

Je serai au côté des entreprises, et elles sont nombreuses, qui accordent une priorité à cela et qui évoluent, mais je demanderai à mes services de continuer à être intransigeants avec celles qui n'évoluent pas assez vite.

Enfin, venant de la société civile, je continuerai à être à l'écoute des citoyennes et citoyens, des riverains d'entreprise, des associations locales et de tous ceux qui dénoncent ces situations jugées inacceptables d'un point de vue environnemental ou sanitaire. Répondre à ces inquiétudes, vérifier les faits et entreprendre au besoin des actions constituent l'une de mes priorités pour faire cesser un certain sentiment d'impunité souvent ressenti par les citoyens en matière d'environnement. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a fournies. Je constate qu'il y a eu un après et un avant l'émission « Investigation », qu'il y a une série d'initiatives nouvelles que vous avez entreprises depuis la diffusion de ce reportage. Je pense que ce sont des éléments importants, le biomonitoring, en ce qui concerne les riverains des sites concernés, qui n'était pas inclus dans le mécanisme malgré certains éléments d'alerte, comme le rapport de la professeure Charlier.

La question de l'information aux citoyens, je ne reproche pas qu'il y ait des informations de type FACQ qui soient transmises aux citoyens. Je dis simplement qu'à un moment donné, les citoyens reçoivent une fiche, un document recto verso qui constitue l'analyse de résultats, le bilan, le bulletin des analyses qui ont été faites des mousses, champignons, choux ou brocolis chez eux.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – C'est faux, Monsieur. Tous les citoyens qui ont participé à l'analyse des co-impacts – c'est-à-dire l'organisation qui s'est occupée de cette analyse de

mousse – ont été invités à une séance de restitution des résultats. Ils sont tous reçus les résultats spécifiques liés à leur jardin. Donc c'est faux de dire qu'ils ont eu, uniquement, une espèce de tract d'informations factuelles où ils n'auraient reçu aucunement les informations complètes. C'est totalement faux. Je pense que c'est important de donner la vérité aux citoyens.

M. Desquesnes (cdH). – Je dis qu'il y a, effectivement, eu une séance d'information donnée par les administrations communales à laquelle étaient présents les bureaux, ainsi que les représentants de la Région.

Ceux qui n'étaient pas présents ont reçu un document – en période Covid tout le monde ne sait pas se libérer pour une réunion d'information. J'ai entendu de votre part des avancées en la matière de dire : on va faire des documents de vulgarisation. Oui, c'est important, mais je pense qu'il faut compléter davantage. Une ligne téléphonique pour les riverains est nécessaire, qu'ils puissent savoir, se renseigner, obtenir des réponses à l'ensemble des questions qu'ils se posent. Qu'il y ait de votre part, de la part de vos services, une accessibilité plus complète à l'information.

J'en viendrai après au rôle des bourgmestres. Quand on reçoit ce tableau d'informations brutes, c'est compliqué et angoissant. Quand on voit que nos chiffres sont au-dessus des aléas, c'est normal que les gens se posent des questions, et s'interrogent sur leur santé et celle de leur famille. On ne peut pas laisser les gens au milieu du chemin.

De ce point de vue, La Région wallonne doit être plus proactive qu'organiser simplement une réunion d'information avec le bureau d'études et les agents concernés. Il faut un service permanent. Il faut pouvoir répondre aux questionnements.

J'entends que vous allez avancer sur des éléments de vulgarisation. Je complète la demande en demandant un numéro de téléphone pour ces riverains, pour qu'ils puissent poser des questions pour tout problème lié et qu'ils puissent être mis en contact avec les médecins de famille, qui sont aussi en interrogation par rapport aux éléments qui sont contenus là-dessus.

Pour avoir analysé et regardé les documents, et même faisant appel à des gens qui ont des diplômes de nature scientifique, ce n'est pas facile de comprendre ces éléments.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Si vous me permettez un petit ajout, j'ai oublié de le dire dans ma réponse qui a déjà été assez longue. Nous avons activé le numéro vert de la Région wallonne. La population peut appeler le 1718 qui est le numéro vert spécifiquement consacré aux pollutions environnementales auquel elle peut poser toutes ses questions.

À Courcelles par exemple, lorsque nous avons eu cette réunion citoyenne avec 250 personnes, on a pris toute une soirée pour leur expliquer les résultats des analyses. Comme je le disais, on a ensuite lancé l'analyse *Eco impact*. Nous avons également dédié une personne de l'administration wallonne qui est allée en présence au sein de l'administration communale pour des permanences spécifiques de réponse aux questions des citoyens.

Je comprends que vous n'avez pas une vue totale de tout ce que nous avons fait, mais ne pensez pas que nous avons mis de côté cette question de l'information aux citoyens. Elle est cruciale, je vous rejoins à 100 %. On va continuer là-dedans avec une campagne de vulgarisation scientifique, comme je l'ai dit. Parce que des personnes qui recevraient un rapport comme cela, avec des chiffres et des courbes qui apparaissent et qui sont totalement incompréhensibles, même pas uniquement pour le commun des mortels, même pour des gens qui se saisissent du dossier, ce n'est pas simple à comprendre. Vous avez raison, il faut accompagner la lecture de ces informations aux citoyens.

Je veux juste rectifier, l'idée, l'image qui pourrait transparaître de vos propos que nous ne l'avons pas fait. Nous l'avons fait, et je suis tout à fait ouverte d'ajouter cette campagne supplémentaire. C'est ce que j'ai proposé aux communes. On continuera à le faire, pour informer au mieux, parce que ce n'est malheureusement pas toujours le cas dans ce genre de dossier.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions, et je vous demanderai de conclure, Monsieur Desquesnes, si vous le voulez bien.

M. Desquesnes (cdH). – Ce que nous demandons est que ces éléments soient adressés à l'ensemble des riverains par voie postale, pour qu'ils aient l'information, les éléments de vulgarisation d'interprétation et un numéro de téléphone au bout duquel on peut leur donner de réponses de nature à préciser et qui permettra aussi de faire le lien avec le travail du médecin de famille.

OK, pour le biomonitoring, vous dites que vous n'avez pas fait de revirement. Ce n'était pas tout à fait ce que vous aviez dit avant, mais peu importe. Maintenant, c'est fait, et vous vous y engagez. C'est une très bonne chose.

Je voudrais attirer l'attention qu'il y a eu des mesures pour les animaux. L'AFSCA a interdit la consommation des animaux qui se nourrissaient des herbages à proximité de ces installations. C'est normal que les riverains se posent des questions dans ce cadre. Cela me semble important.

Dernier élément, et c'est de nouveau la complexité des chiffres qui sont reçus, mais cette fois par les autorités communales. Il y a sept sites concernés, cinq communes, je pense. Non, il y a au moins six communes, si pas sept, puisqu'il y a des endroits comme

à Kaiser où le site jouxte deux communes. Les bourgmestres reçoivent des informations scientifiques complexes.

C'est vrai que l'article 149 du Code de l'environnement prévoit que, dans les 15 jours, le bourgmestre peut agir, mais c'est pour tous les permis d'environnement. Ici, on est à un degré de complexité face auquel les bourgmestres, notamment dans des communes où il n'y a pas de service environnement très développé, ne sont pas très armés pour aborder cela. Ils l'ont le rapport de la Région, mais, Madame la Ministre, la loi, le Code de l'environnement prévoit bien qu'il peut aussi y avoir une intervention directe des services régionaux. Ce n'est pas une compétence exclusive des bourgmestres. Il y a une possibilité d'intervention de la Région chaque fois que la situation est grave. En l'occurrence, la situation est grave. Il y avait aussi une capacité de la Région. Je pense que, dans des dossiers comme celui-là, le bourgmestre n'a pas toutes les compétences, sauf s'il a la chance d'avoir une formation scientifique pointue. Comment peut-il lire avec efficacité ces éléments et prendre la bonne décision ? Que la décision soit prise par la Région en bonne intelligence avec la commune, c'est important, mais je pense que, dans un certain nombre de cas, il faut que la Région prenne totalement ses responsabilités, ne laisse pas les bourgmestres pendant 15 jours en leur disant « Regardez, prenez une décision, attention », et cetera. Je pense qu'il y a aussi une nécessité de poigner dans le dossier quand le risque est aussi avéré.

Je note par ailleurs que vous nous avez dit, dans votre réponse, qu'en ce qui concerne Keyser, ils étaient en ordre, ils respectaient le règlement, mais quand même malgré cela, la bourgmestre de Courcelles a pris la décision de fermer le site.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Pas les conditions de leur permis sur les explosions. C'est sur cette base que la bourgmestre...

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, j'ai utilisé le terme « désinvolture », c'était dans le cadre de votre réponse sur les fermetures pendant le reportage.

Effectivement, quand vous dites cela, je suis désolé, vous avez dit que vous ne voulez pas faire de sensationnalisme. Je peux vous dire que le sensationnalisme, vous l'avez fait auprès des travailleurs et des syndicats quand vous avez dit cette phrase dans le reportage. C'est la première chose.

J'ai effectivement critiqué votre prise de responsabilité sur deux éléments, je les ai cités. Biomonitoring, dans le reportage, vous dites que vous assumiez de ne pas le faire. Je pense que ma critique était justifiée. L'autocontrôle, je n'ai jamais dit que l'autocontrôle, c'était le patron de l'usine qui prenait un

petit verre d'eau. Non, c'est fait par des labos. Par contre, ce que je dis dans l'autocontrôle, la problématique, c'est que c'est prévenu à l'avance. C'est ce que dit la personne en caméra cachée dans le reportage. Il dit que le jour où l'on vient, les fumées sont différentes que les autres jours.

Là aussi, il y a une prise de responsabilité en changeant ce système, parce que manifestement il y a peut-être un problème à ce niveau.

Pour revenir rapidement sur les travailleurs, on parle de Courcelles qui vient d'arrêter, de mettre à l'arrêt et Aubange qui a diminué le nombre d'heures, quid des travailleurs dans ces entreprises ? Que se passe-t-il pour eux ? Sont-ils en chômage technique ? Comment les accompagne-t-on dans le process ? Comment va-t-on faire pour rapidement permettre à ces travailleurs de retrouver le chemin de leur travail ?

Cela pose la question de comment on va rapidement rendre vert ce secteur, ces entreprises.

Rapidement, c'est un écho qui nous vient du terrain, pour revenir aux propos de M. Desquesnes, notamment par rapport aux riverains à Courcelles, qui nous ont dit que la séance d'information, on n'a pas eu toutes les réponses que l'on voulait, c'était trop compliqué, la vulgarisation n'était pas au rendez-vous. Ils ont bien compris qu'ils ne pouvaient plus manger d'œufs dans leur jardin, mais la vulgarisation n'était pas au rendez-vous. Il faut encore aller plus loin là-dessus.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Je suis convaincu que les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre afin de réduire l'impact sur la santé de l'activité des broyeurs à métaux. La transparence sera un élément essentiel dans cette démarche et les éléments d'information que vous nous fournissez suite à l'installation des filtres à charbon au sein de certains broyeurs vont dans le bon sens.

Je ne peux néanmoins que réitérer mes propositions. J'entends ce que vous dites et il faudra continuer à être intransigeant avec celles et ceux qui ne veulent pas évoluer et intensifier les contrôles et les sanctions. On avance dans le bon sens. Il faut néanmoins continuer à assurer la restitution publique dès que le résultat des différentes études et autres monitorings sera définitivement connu.

Je pense aussi qu'il faut, et c'est très bien de développer une communication. C'est très bien aussi d'avoir développé cette ligne téléphonique 1718, c'est une très bonne chose. Mais les citoyens doivent faire la démarche d'appeler. Je me demande si l'on ne peut pas, à un moment donné, quand des seuils sont dépassés, avoir une communication plus proactive encore. Le fait

d'ingérer des aliments qui contiendraient des PCB est très nocif pour la santé, mais il semblerait aussi que le fait de faire sécher son linge soit mauvais. On peut donc faire en sorte que les citoyens ne le fassent pas à certains moments s'ils sont alertés que des niveaux sont dépassés, si l'on a une information instantanée. Cela permettrait d'être étudié à mon sens.

C'est un dossier complexe et, sincèrement, je me réjouis que vous le preniez à bras le corps. Il n'y a pas de réponse sensationnaliste comme vous l'avez dit, une réponse simple. Néanmoins, la situation dure depuis plusieurs années. C'est depuis 1986 que les PCB ont été interdits et il en reste toujours certaines particules dans l'atmosphère, on ne doit pas s'en réjouir. Je me réjouis, moi, que la Région wallonne prenne ses responsabilités.

On peut aussi se féliciter ou plaider pour que le dossier soit traité au niveau européen, notamment par rapport au fait que les normes puissent être comparées et que l'on mesure des pommes et des pommes et pas des pommes et des poires. Je pense que vous avez raison à cet égard et que parfois la sensationnalisation du dossier a fait en sorte que l'on oublie ces éléments-là.

Vous l'avez mentionné, à côté de la pollution au PCB, la pollution sonore aussi constitue une problématique importante pour les riverains. Cette pollution sonore est due à des explosions, qu'elles soient à Courcelles ou ailleurs. Ce n'est pas simplement dû à l'activité elle-même, c'est une dimension importante. Je me réjouis que la mise en place d'un comité d'accompagnement des entreprises dans lesquelles les riverains pourraient siéger et s'exprimer, je pense que c'est une pratique intéressante sur ce sujet et qu'elle doit peut-être être généralisée sur le territoire wallon. J'imagine que nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet.

Je vous remercie déjà des mesures que vous prenez avec le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir fait un petit insert et de répondre précisément à ma question concernant le cluster de cancers à Fernelmont. Merci pour le travail réalisé, le travail que vous continuez à réaliser en la matière, en votre qualité de ministre de l'Environnement et de la Santé, puisque c'est santé et environnement dans le cas précis, et ce, pour le point dont j'ai parlé avec votre collègue, Mme la Ministre Morreale, en charge notamment de l'AViQ.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse, même si j'en ai manqué quelques-uns m'étant absenté pour poser une question sur le même dossier à M. Borsus. Mais je pense avoir

saisi l'ensemble des éléments saillants. Pour le reste, je me référerai au rapport.

Je voudrais, Madame la Ministre, souligner le volontarisme qui est le vôtre dans ce travail qui n'est pas facile. Vous avez fait preuve de sens des responsabilités dans une situation de gestion de crise que ne me paraissait pas évidente.

Je voudrais vraiment souligner le partenariat que vous avez noué avec les communes. Je n'ai pas du tout le sentiment que vous les ayez abandonnées à leur sort. Au contraire, je vous ai vue sur le terrain, je vous ai vue mettre les mains dans le cambouis, je vous ai vue à côté des collègues communaux dans ce dossier. Je crois que c'était important de le dire.

D'autre part, je me retrouve dans une série de balises par rapport à ce dossier, balises que vous avez évoquées :

- la volonté de mettre en œuvre des actions afin de réduire l'impact de l'activité des broyeurs à métaux sur la santé. Vous l'avez dit, l'important, pour vous, c'est d'agir structurellement. Je le crois aussi fondamentalement ;
- analyser les niveaux de contamination des populations qui sont riveraines des broyeurs, cela me paraît essentiel ;
- continuer à développer une politique de contrôle et de sanction extrêmement ferme à l'égard des entreprises qui ne respecteraient pas les normes.

Un point d'attachement particulier, comme d'autres de mes collègues, je crois qu'il faut continuer à tout mettre en œuvre pour garantir la nécessaire transparence. C'est quelque chose qui est attendu par les riverains, le fait de pouvoir assurer un retour des résultats de l'ensemble des études, le fait aussi de pouvoir monitorer cette problématique. On voit bien que l'on est en face d'un problème totalement nouveau.

Je suis particulièrement satisfait de la réponse que votre collègue, le ministre Borsus, m'a communiquée sur le volet agriculture. On le sait, il y a des agriculteurs qui sont impactés. C'est le cas notamment d'un agriculteur proche de Cometsambre à Obourg.

Je crois qu'il faut continuer le travail main dans la main, avec l'AFSCA, avec le SPW, avec le département de M. le Ministre Borsus, pour faire en sorte, sur le volet agriculture, que la viabilité économique des projets agricoles qui sont menés soit préservée, mais aussi que l'impact sur la chaîne alimentaire – c'est extrêmement important – soit évidemment maîtrisé, afin d'être rassuré sur ce volet particulier.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, je me suis peut-être mal exprimé. J'ai bien compris le laps de temps de six mois entre les deux contrôles. Ce que j'aimerais savoir, c'est s'il est possible – et il y a peut-

être une raison technique qui fait qu'on laisse six mois entre les deux contrôles – en cas de dépassement des limites lors du premier contrôle, de pouvoir rapprocher le deuxième contrôle parce que six mois peuvent représenter un laps de temps très court, mais aussi très long lorsque l'on se sent en danger, si l'on se met à la place des riverains. Je voulais donc savoir si vous pouviez vous informer, si techniquement et légalement, on peut rapprocher les deux contrôles pour évidemment intervenir le plus tôt possible si une entreprise ne parvient pas à se mettre en conformité.

Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – C'est une bonne question pour une prochaine commission.

L'incident est clos.

Des motions ont été déposées en conclusion des interpellations de MM. Desquesnes et Dupont. La première, motivée, a été déposée par M. Dupont (Doc. 577 (2020-2021) N° 1), la deuxième, motivée, par MM. Desquesnes et Matagne (Doc. 578 (2020-2021) N° 1) et la troisième, pure et simple, par MM. Clersy, Hardy et Tzanetatos (Doc. 579 (2020-2021) N° 1).

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'AUGMENTATION DES
PRIMES POUR LES STATIONS D'ÉPURATION
INDIVIDUELLES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'augmentation des primes pour les stations d'épuration individuelles ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques jours, le gouvernement a validé, Mme la Ministre, votre projet de hausse des primes pour les particuliers lors de l'installation d'un système d'épuration individuel.

Alors, pour rappel, en Wallonie, deux régimes de rejet des eaux usées coexistent : le régime de l'assainissement collectif – un collecteur public conduit les eaux usées des habitations vers une station d'épuration collective – et puis le régime d'assainissement individuel, appelé aussi autonome – en l'absence d'égout, les eaux usées sont alors traitées dans une station d'épuration individuelle directement sur la parcelle de l'habitation – ce type de dispositif concerne entre 10 et 15 % de la population wallonne et représente la seule solution pour le traitement des eaux usées dans

les zones rurales ou d'habitats dispersés, lorsqu'il n'est pas possible techniquement de relier les habitations à un réseau collectif.

Ces stations d'épuration individuelles représentent un coup assez important, compris généralement entre 7 000 et 10 000 euros – parfois même un petit peu plus. Des primes peuvent donner un coup de pouce aux personnes concernées, ce sont ces primes que vous avez décidé d'augmenter : 1 500 euros au lieu de 1 000 pour une installation volontaire, 3 000 pour une installation imposée par la commune et la prime pourra même atteindre 6 000 euros avec des majorations possibles en fonction des revenus des bénéficiaires lorsque l'habitation est située dans une zone prioritaire. L'objectif à terme est bien évidemment une amélioration de la qualité écologique des eaux de surface en milieu rural. C'est aussi – et je m'en réjouis – d'amener plus d'équité pour ceux qui ne peuvent pas être raccordés à l'égouttage collectif, la hausse des primes permettra en effet de faire en sorte que le coût, à charge des propriétaires concernés, corresponde au coût moyen pour un raccordement aux égouts, c'est une bonne chose.

Mme la Ministre, en consultant les modalités pratiques sur le site officiel de la Wallonie, j'ai néanmoins découvert que ces primes ne sont pas d'application pour un système d'épuration individuel, lorsqu'il s'agit d'une habitation nouvellement construite en zone d'assainissement autonome : est-ce bien exact ? Comment justifiez-vous cette disposition défavorable à ceux qui construisent une nouvelle habitation ? Des objectifs précis sont-ils fixés en lien avec cette augmentation des primes, notamment dans les zones prioritaires – quand je parle d'objectifs précis, ce sont évidemment des objectifs en termes d'assainissement des eaux puisque c'est quand même la finalité ? Est-il prévu à l'avenir d'investir encore dans les zones rurales pour permettre un raccordement à un système collectif d'épuration ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les primes à l'installation d'un système d'épuration individuel ou SEI ne sont octroyées en effet que pour des habitations construites avant que le premier plan d'assainissement ait mis la zone en assainissement autonome, et ce, depuis l'instauration des premières primes en 2001. La raison est en fait simple : il y a obligation d'installer un SEI dès lors que l'habitation est érigée en zone autonome. Le particulier connaît cette obligation, car la commune le prévoit dans son permis d'urbanisme. Dans ce cas, il n'est pas question d'octroyer une prime pour l'installation d'un SEI. En revanche, pour toutes les

habitations construites antérieurement au plan qui a placé la zone en régime autonome, une prime peut être octroyée, car l'obligation d'installer un SEI est une contrainte qui vient a posteriori, après la construction de l'habitation. On ne veut pas piéger le citoyen qui aurait construit sa maison et à qui l'on mettrait des obligations après.

L'augmentation conséquente des primes que le Gouvernement a approuvée en deuxième lecture concerne les zones dites prioritaires pour l'assainissement autonome. Il s'agit notamment des zones de prévention de captage, de zones en amont de zones de baignade, de zones Natura 2000 pour la protection des moules perlières, par exemple, ou encore de masses d'eau où l'assainissement autonome est responsable de la non-atteinte du bon état de ces masses d'eau.

Dans ces zones, il est important que toutes les habitations, nouvelles et anciennes, soient équipées d'un SEI pour mieux protéger nos ressources en eau potable, nos cours d'eau ou encore la biodiversité.

C'est la raison pour laquelle, j'ai voulu que tout citoyen qui se voit imposer l'installation d'un SEI pour une habitation érigée antérieurement aux plans PCGE ou PASH dans ces zones puisse participer à l'amélioration de notre environnement et à cette fin, une aide supplémentaire est octroyée aux ménages dont le revenu imposable est inférieur à 97 700 euros.

Par ailleurs, et pour toute habitation rentrant dans les conditions d'octroi d'une prime, en zone prioritaire et hors zone prioritaire, j'ai voulu également privilégier les systèmes extensifs, qu'ils soient plus durables, plus robustes et moins consommateurs d'énergie, par exemple le lagunage. Raison pour laquelle une prime supplémentaire de 1 000 euros est octroyée pour l'installation de ces SEI extensifs.

Quant à votre question sur le passage de l'assainissement autonome au collectif dans ces zones rurales, vous avez, d'une certaine façon vous-même donné la réponse à cette question : l'habitat y est trop dispersé et il n'est pas techniquement possible à un coût raisonnable de relier l'ensemble des habitations à un réseau collectif et à une station d'épuration collective.

Néanmoins, une analyse est toujours réalisée par l'organisme agréé afin de valider le régime d'assainissement qui convient le mieux et identifier les habitations incidentes pour lesquelles l'installation d'un SEI sera obligatoire.

L'augmentation de la prime SEI devrait être effective à la fin de cet été et je vais procéder d'ici là à la désignation de nouvelles zones prioritaires en vue de la protection de nos ressources en eau et du bon état des masses d'eau à atteindre, je le rappelle, pour 2027.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je remercie la ministre pour cette réponse complète. Je me réjouis avec elle de l'augmentation de ces primes parce que je comprends fort bien la logique. Les personnes qui ont construit une maison il y a 40, voilà. Il y a une nouvelle donne, qui est cette obligation d'installer une station d'épuration individuelle. C'est donc normal que les pouvoirs publics les aident. On pense encore éventuellement à relier certaines zones rurales à l'égouttage public. On voit, en tout cas dans certaines sous-régions, à l'est du Brabant wallon par exemple, qui est encore assez rural, que l'on construit de plus en plus. Donc ce qui était fort rural il y a 20 ans l'est beaucoup moins aujourd'hui. J'imagine donc que l'analyse est faite et que s'il y a une concentration plus dense de maisons aujourd'hui par rapport à il y a 20 ans, on ne renonce pas a priori à reconsidérer la liaison à l'égouttage collectif.

Je vous remercie en tout cas pour les efforts que vous faites pour la qualité de nos eaux.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MISE À BLANC DE LA
ZONE À DÉFENDRE (ZAD) D'ARLON »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise à blanc de la zone à défendre (ZAD) d'Arlon ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, le 15 mars, la ZAD d'Arlon a été évacuée par les forces de l'ordre. Idelux Développement, propriétaire du site, a réalisé dans la foulée une mise à blanc quasi complète de ce terrain de 30 hectares. Non seulement les épicéas scolytes, mais aussi les feuillus ont été abattus. Et ce, également dans la zone basse du site, zone de grand intérêt biologique, qui est réduite à néant. Une maigre bande de hêtraies a été conservée le long de l'autoroute. Les images sont vraiment impressionnantes. Idelux Développement n'a pas fait dans le détail. La zone est rasée.

Cette opération de mise à nu a été réalisée avec une autorisation de coupe délivrée par le DNF en date du 2 février. Le DNF a émis une condition : cette mise à blanc devait être terminée avant le 1er avril. Je ne vous cache pas l'émoi de nombreux habitants et naturalistes de la région, et d'ailleurs l'ObsE, l'Observatoire de l'Environnement, collectif citoyen d'Arlon a annoncé un recours dans lequel il remet en cause les compensations écologiques qui sont jugées insuffisantes.

La nidification débutait pour certaines espèces. Désormais, il est clair qu'il n'y aura plus de nidification puisqu'il n'y a plus d'arbres.

Les populations d'oiseaux déclinent à un rythme alarmant, à cause de la disparition des habitats. Dès lors, on ne peut que s'étonner que le DNF ait autorisé jusqu'à une date avancée une telle mise à blanc. Étant donné que le site ne sera pas artificialisé avant 2024, et qu'IDELUX Développement affirme qu'une partie de la zone restera en zone naturelle, on peut se demander si une telle mise à blanc dans des délais si courts se justifiait.

Pour ajouter à l'incompréhension des riverains, une enquête publique annonçant qu'une mise à nu du site débiterait du 1er avril au 15 avril, mais IDELUX précise qu'il s'agissait simplement d'une demande de déboisement permanent.

Quel bilan tirez-vous de cette mise à blanc ? Est-elle réglementaire ? A-t-elle respecté l'ensemble des conditions et réglementations environnementales ? Le DNF n'a-t-il pas été plus soucieux d'empêcher le retour des zadistes que de considérations de biodiversité dans ce cas précis ? N'aurait-on pas pu simplement attendre l'automne ?

Merci d'avance pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je partage votre souci d'une juste prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et je comprends l'émoi auprès des concitoyens que ce projet a pu éveiller.

Compte tenu du grand intérêt biologique du site, j'ai ainsi demandé à mon administration d'être particulièrement attentive à la qualité de l'évaluation des incidences qui appuiera les demandes de permis et j'ai chargé le DEMNA de produire un rapport actualisé sur l'intérêt biologique du site.

Parallèlement, j'ai insisté auprès d'IDELUX sur la qualité biologique du site et sur l'importance de sa prise en compte adéquate dans le projet d'aménagement, le cas échéant par des mesures d'atténuation et de compensation.

Les abattages effectués par IDELUX sur le site de la sablière de Schoppach à Arlon ont été autorisés par le directeur du Département de la Nature et des Forêts de la Direction d'Arlon, dans le respect du prescrit du Code forestier. Cette autorisation fait suite à l'autorisation ministérielle de mon prédécesseur le ministre Collin du 6 décembre 2017 qui autorisait à soustraire la partie forestière du site du régime forestier moyennant la signature d'un bail emphytéotique pour la création d'une

réserve naturelle domaniale. Ce bail a, entre-temps, été signé en décembre 2018.

Mon administration s'est assurée que l'ensemble des conditions et réglementations sur base de cet arrêté ministériel en matière de nature et de forêt ont bien été respectées.

Selon mon administration, et c'est quand même cela qui nous intéresse au final, l'intérêt biologique du site réside principalement dans la présence d'espèces de milieux ouverts, notamment des papillons et orchidées.

Aux fins d'assurer le maintien de ces espèces sur le site, une réserve naturelle sera créée, laquelle visera à recréer des milieux favorables à ces espèces. La recréation de ces milieux ouverts a d'ailleurs motivé une partie des abattages.

Au global, ce sont environ 19 hectares qui ont été déboisés dont 7,5 hectares de peuplements résineux en grande partie atteints par les scolytes. Dans la zone de la future réserve naturelle, une zone de vieille futaie feuillue a été préservée, tout comme une partie des peuplements de pins situés en dehors de cette zone.

La décision du DNF prévoyait effectivement que cette mise à blanc partielle soit terminée avant le 1er avril afin de ne pas impacter la nidification des oiseaux.

Attendre l'automne n'aurait pas fondamentalement changé la situation si ce n'est de donner la possibilité à la faune d'une saison de reproduction supplémentaire.

Le DNF n'a absolument pas intégré dans sa gestion du dossier la problématique des zadistes pour laquelle il n'a été partie prenante à aucun moment. Cette problématique a en effet été gérée exclusivement par IDELUX et par M. le Bourgmestre d'Arlon.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour tous les éléments de réponse. Je comprends qu'un bail emphytéotique domanial qui a été délivré en décembre 2018 correspond à un autre site. Je relirai votre réponse pour avoir plus d'informations à ce sujet.

Il est évident que personne ici ne lie la problématique des indices de leur évacuation à ce site. Il y avait quand même des interrogations sur le timing. Il y a également des interrogations par rapport à toutes les conditions. C'est vrai que le recours va peut-être permettre d'éclaircir, dans un sens ou dans un autre d'ailleurs, le bon respect des conditions pour une telle mise à blanc.

De manière plus générale, je me rends compte qu'autour d'Arlon, une demande de plus en plus prégnante de la part des riverains de prendre en compte la biodiversité et de garder et de conserver des espaces

verts de qualité se fait jour et je pense que cette demande est légitime de la part des riverains et doit être entendue de la part notamment d'IDELUX parce que c'est aussi la responsabilité sociétale de cette intercommunale.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA COLLABORATION AVEC LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES EN
TERMES DE FORMATION ET D'INFORMATION
DU PUBLIC SCOLAIRE POUR LES MATIÈRES
ENVIRONNEMENTALES ET DE BIEN-ÊTRE
ANIMAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de formation et d'information du public scolaire pour les matières environnementales et de bien-être animal ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, à plusieurs reprises, je vous ai interrogée sur la nécessité d'informer et de former les citoyens dès leur plus jeune âge tant à la problématique environnementale qu'au respect du bien-être animal.

Récemment, vous avez confirmé que la sensibilisation restait un levier majeur pour faire évoluer les pratiques et qu'il fallait continuer à informer et à sensibiliser nos concitoyens quant au bien-être animal.

La collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles est nécessaire afin de développer dans les écoles, les thèmes en rapport avec l'environnement, la biodiversité et le bien-être animal.

Il semble que les contacts existent par le biais de l'accord de coopération en matière d'éducation relative à l'environnement et au développement durable et qu'un comité de pilotage élabore un plan d'action 2021-2024.

Madame la Ministre, où en est l'élaboration de ce plan censé développer des actions dès cette année ?

Pouvez-vous déjà nous définir les lignes directrices de celui-ci ?

Ce plan vise l'environnement et la biodiversité. Le même type de comité a-t-il été mis en place en ce qui concerne la question du bien-être animal ?

Quelles sont les autres démarches conjointes que vous envisagez d'implémenter dans le cadre de la coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ces sujets ô combien importants ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, il est évident que les associations d'éducation à l'environnement doivent également intégrer dans leurs activités de sensibilisation, celles relatives à la nature, à la biodiversité, mais aussi au bien-être animal. C'est d'ailleurs déjà le cas pour bon nombre d'entre elles, et ce depuis de nombreuses années.

J'y suis très attentive et de nombreuses avancées significatives sont en cours de réalisation.

Comme vous le soulignez, l'accord de coopération entre la Communauté française – qui s'appellerait en tout cas comme cela à l'époque –, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable est une porte d'entrée importante pour essayer d'intégrer ces sujets dans les cursus scolaires et la formation initiale des enseignants.

Le nouveau programme d'action 2021-2024 est actuellement en cours d'approbation par les parties prenantes.

Celui-ci contient les cinq objectifs de base de l'accord avec des focus sur certains sujets particuliers.

Premièrement, la coopération dans le domaine de l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans le cursus scolaire et dans la formation des enseignants avec trois éléments. Tout d'abord l'intégration dans les référentiels interréseau, dans les programmes et dans les plans de pilotage et la coordination d'appels à projets à destination des écoles. Deuxièmement, le soutien dans les domaines de la formation initiale continuée, voire de la recherche en éducation à l'environnement. Enfin, la valorisation des bonnes pratiques des établissements scolaires.

Deuxième objectif, la coopération en vue d'offrir une assistance structurée aux écoles afin qu'elles inscrivent le développement durable dans la gestion même de leur établissement avec la poursuite d'un groupe de travail « alimentation », le soutien et la valorisation des pratiques de végétalisation. À cet égard, je rappelle l'appel à projets « ose le vert » que nous avons lancé pour la quatrième année consécutive ainsi que l'encouragement et le soutien de la gestion énergétique et environnementale.

Troisième objectif, c'est la coopération dans le domaine pédagogique.

Le quatrième, dans le domaine de l'information, de la promotion et de l'échange des expériences d'éducation à l'environnement.

Le dernier, en vue de promouvoir et de mettre en œuvre l'accord même de coopération.

Parmi les focus du programme 2021-2024, sous réserve d'approbation de toutes les parties prenantes, je peux d'ores et déjà citer un de mes points prioritaires qui sera d'encourager le développement de l'école que l'on appelle « l'école du dehors » pour permettre aux enseignants et aux enfants de se reconnecter au vivant, à la nature, aux animaux.

À côté de la porte d'entrée de l'accord de coopération pour sensibiliser à l'environnement et à la nature, je suis attentive à faire évoluer les mentalités au sujet de la sensibilité au bien-être animal. Dans le secteur associatif, cette thématique doit être intégrée dans les réflexions en vue de développer des animations qui en tiennent compte.

Bien plus que l'apport de connaissances sur une thématique ou l'autre, l'éducation à l'environnement permet de développer des compétences d'analyse et de compréhension de problématiques complexes par la transversalité notamment dans une perspective d'adaptation des comportements. Il est donc important d'intégrer les animaux dans cette vision systémique. Traiter avec respect les animaux, c'est respecter aussi la nature, le vivant et à l'inverse, respecter les écosystèmes, c'est préserver l'habitat des animaux.

Pour l'encadrement de cette réflexion sur le bien-être animal, nous avons mis en place un G-groupe de travail spécifique « bien-être animal » composé de personnes actives dans le secteur du bien-être animal, dans l'éducation relative à l'environnement et dans l'enseignement.

L'objectif de ce groupe de travail est d'identifier les besoins de terrain des acteurs du secteur associatif et d'y répondre, notamment en rédigeant un guide servant de base méthodologique pour aborder cette thématique complexe avec les différents publics et identifier le matériel nécessaire à la création de nouveaux outils pédagogiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je sens que beaucoup de choses sont sur la table, beaucoup de volonté. Vous citez d'ailleurs vous-même la notion de « porte d'entrée importante », que ce soit en termes de bien-être animal, de biodiversité, d'environnement.

Il faut continuer à travailler pour que les informations passent de manière transversale et faire bouger les mentalités. On en a encore parlé ce matin avec les canettes. On en a également parlé tout à l'heure en matière de bien-être animal avec les colliers. En effet, il faut faire passer le message, tant aux adultes qu'aux enfants, sur le fait que les animaux ont mal et que ce ne sont pas jouets ni des objets.

Continuons dès lors à ouvrir ces portes. J'ai eu une conversation avec un moniteur qui encadre des étudiants dans une école d'agriculture – le terme n'est pas bon, mais la fatigue n'aide en rien – et je lui disais : « Tiens, on ne pourra tondre au mois de mai ». Biodiversité, volonté de, des yeux grands comme cela... C'est mon père qui le voit sur le poste de télévision et qui m'a fait passer le message.

C'est vraiment important de continuer à marteler et je ne manquerai pas, avec ma collègue, Mme Roberty, de continuer à marteler de manière transversale au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que j'ai aussi interrogé à ce niveau. Nous continuerons à travailler dans cette optique.

QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPLÉMENTATION DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'implémentation de la stratégie en matière de lutte contre la sécheresse ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, la cellule Sécheresse s'est réunie le 23 mars dernier pour faire le point sur les réserves en eaux souterraines et de surface.

Il semble toutefois, pour l'instant, que la situation soit bonne grâce aux précipitations et aux chutes de neige qui ont permis une recharge plus précoce des nappes phréatiques. Néanmoins, il faut anticiper les risques de sécheresse et éviter les problématiques que l'on a connues les dernières années.

En janvier 2021, mon groupe vous avait interrogée sur l'implémentation de la stratégie Sécheresse. Une *task force* a été mise en place et pilote 11 groupes de travail, dont les objectifs ont été fixés en octobre 2020 selon les trois axes suivants : régularisation, gestion de la demande et mobilisation de la ressource.

L'ambition est d'augmenter la résilience de la Région face à la sécheresse. Une première échéance quant à l'état d'avancement du travail de ces groupes était fixée en mars 2021.

Madame la Ministre, pouvez-vous dès lors nous indiquer quelles sont les premières conclusions qui ressortent de ces études et groupes de travail ?

Envisagez-vous des actions anticipatives suite à ces premières conclusions quant aux éventuelles sécheresses à venir ?

Où en est dès lors l'implémentation de cette stratégie Sécheresse qui encadre également la progression de mesures plus réglementaires et les mesures utiles déjà reprises dans le cadre d'autres plans comme le plan de gestion par district hydrographique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, merci pour votre question. L'adaptation structurelle à la sécheresse est une de mes priorités et je vous remercie de votre intérêt partagé pour cette thématique.

Comme prévu, la *task force* Sécheresse m'a fourni fin mars 2021 un état d'avancement des 11 groupes de travail qui étudient la gestion de l'offre et des besoins en eau, ainsi que les mesures spécifiques proposées pour favoriser la résilience de l'environnement naturel et rural.

Les travaux avancent bien et la stratégie devrait être présentée dans les prochaines semaines au Gouvernement. Vous comprendrez dès lors que je ne la détaille pas encore ici.

Cette stratégie consistera en un changement de paradigme. Il ne s'agit plus seulement de gérer ponctuellement la sécheresse, notamment grâce à la mise en place de la cellule Sécheresse du Centre régional de crise, mais bien d'anticiper le phénomène et d'adapter notre mode de vie, nos installations et nos activités à la récurrence de ces phénomènes de sécheresse.

Globalement, la stratégie visera à réduire ce que l'on pourrait résumer en stress hydrique, avec une approche en 3 axes :

- l'écorésilience hydrique, à savoir garder l'eau et mieux résister à la sécheresse ;

- la mobilisation et le renforcement de la ressource en eau, en sécurisant l'approvisionnement et la distribution ainsi qu'en recyclant l'eau au maximum, c'est-à-dire d'être dans cette dynamique d'économie circulaire également en matière d'eau ;
- la gestion même de la demande.

À ce stade, une septantaine d'actions concrètes sont envisagées et des projets innovants sont en cours d'élaboration.

Les actions en cours qui doivent être poursuivies s'intégreront aussi dans cette approche, notamment le Schéma régional des ressources en eau, qui prévoit déjà toute une série de travaux d'investissements pour mieux interconnecter les différents réseaux de distribution.

Plusieurs actions vont nécessiter des modifications législatives ou réglementaires, notamment les questions de priorisation des usages de l'eau et la mobilisation de certaines ressources, comme l'eau des carrières, que l'on appelle l'eau d'exhaure, pour laquelle je présenterai avant l'été la deuxième lecture d'un projet de décret au Gouvernement.

Enfin, les projets de plan de gestion par district hydrographique sont en cours de finalisation et feront l'objet d'une participation du public. Ils contiennent là aussi déjà un volet « Sécheresse ».

Bref, vous le voyez, de nombreux projets sont en chantier afin de prendre à bras le corps cette problématique de la sécheresse qui touche de plus en plus notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos différentes réponses. Je peux constater que vous m'avez levé une partie du voile, mais que je suis apparemment trop tôt pour d'autres informations.

Vous savez que l'on essaye d'être organisés. Je vous avais posé la question l'année passée. J'avais attiré votre attention par rapport à l'utilisation peut-être plus importante l'an dernier, dans un cadre de confinement, au travers de piscines gonflables ou bien de jacuzzis.

Vous mettez un point d'honneur, un point d'action prioritaire par rapport à la priorisation, je l'ai noté, de l'usage de l'eau. Je pense que cela doit aussi faire partie de l'éducation auprès de nos concitoyens.

Je ne manquerai pas de rester extrêmement attentive à la suite que vous donnerez à cette problématique.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES ACCORDS-CADRES
WALLONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE
DÉCHETS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les accords-cadres wallons en matière de prévention de déchets ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, des accords-cadres en matière de prévention des déchets sont en cours de préparation, notamment avec le secteur du commerce de détail. Ayant été en contact avec un acteur du secteur, il semblerait, d'après les informations que j'ai eues, que le processus se déroule bien malgré un retard bien légitime dû à la crise sanitaire. Vous en seriez à une phase de diagnostic sur le terrain qui résultera en un premier rapport intermédiaire.

Une première question est la suivante. On m'a signalé la volonté du secteur de travailler davantage sur des flux comme les textiles, identifiés au niveau européen comme prioritaires, ou sur les flux prévenant des déchets liés à l'e-commerce pour lesquels la législation ne serait pas encore adaptée. Des actions dans ce sens sont-elles déjà prises ? C'était ma première question.

J'ai pu constater par ailleurs certaines craintes de la part du secteur. Le décret lié à ces accords-cadres comprendrait en effet une responsabilité élargie des producteurs qui donnerait peu de liberté sur les moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés. Dans le cadre d'une telle responsabilité élargie des producteurs, les commerçants seraient, par exemple, soumis à une obligation de reprise un pour un. Or, les commerçants ont l'impression, pour reprendre l'expression utilisée, de devenir des « parcs à containers », car soumis à l'obligation de reprendre les flux des biens consommés et l'obligation de reprendre ces produits en magasin.

Or, cette obligation serait plus pertinente pour certains types de flux que d'autres. Pour donner un exemple qui m'avait été donné, il est évidemment plus facile de stocker des matelas quand ils sont sous vide que de les reprendre une fois qu'ils ont été déballés. Ils sont nettement plus difficiles à entreposer.

Par ailleurs, peu de commerçants vendant plusieurs flux – par exemple textile, matelas, électro – ont les moyens logistiques et financiers de reprendre l'ensemble de ces biens.

La question que j'ai reçue et que je me permets de vous relayer est : ne peut-on dès lors laisser plus de

liberté de mise en œuvre, notamment via les intercommunales, concernant les flux et la responsabilité des producteurs ?

Enfin, dernier point de cette question, il me revient qu'une coordination interrégionale et avec le Fédéral est essentielle en la matière. Des accords interrégionaux existent pour certains types de déchets comme les emballages, mais pas pour tous. Des actions sont-elles prises avec ces autres entités afin de faciliter la gestion des déchets des commerçants et citoyens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, l'avant-projet de décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propriété publique a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon le 3 décembre 2020. Il vise à transposer plusieurs directives européennes, dont la récente directive-cadre déchets 2018/851.

En conséquence, les nouvelles obligations européennes en matière de gestion des déchets textiles sont pleinement transposées dans le projet de décret wallon. À défaut, la Wallonie s'exposerait à une procédure de contentieux avec la Commission européenne.

Il faut noter que la Région wallonne n'a néanmoins pas attendu une législature européenne pour prendre des mesures afin d'encourager la collecte sélective des déchets textiles en vue de leur réemploi, notamment via les entreprises d'économie sociale, et ce depuis de très nombreuses années.

En ce qui concerne la gestion des déchets de l'e-commerce, même s'il est souhaitable que cette question soit entièrement et efficacement réglée au niveau interrégional, l'avant-projet de décret wallon prévoit là aussi, d'ores et déjà, certaines dispositions en la matière.

L'avant-projet de décret wallon ne peut pas raisonnablement être perçu comme une bombe, dès lors que la responsabilité élargie des producteurs de produits de textiles d'habillement telle que prévue doit être effectivement instaurée au plus tard pour le 1er janvier 2030.

Dans l'hypothèse où cette responsabilité élargie du producteur est maintenue dans le projet de décret qui sera déposé au Parlement, il resterait un peu moins d'une décennie au secteur pour s'organiser, le cas échéant. Je pense que c'est suffisant.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'obligation de « reprise 1 pour 1 », à ce stade du processus d'adoption, il est prévu que les coûts financiers des moyens de collecte soient supportés, non pas par le détaillant ou le distributeur, mais bien par le producteur des produits.

En outre, les moyens logistiques qui devront être mis à la disposition du détaillant devront également tenir compte des capacités maximales de stockage du détaillant.

Enfin, en ce qui concerne la coordination avec le pouvoir fédéral et les autres entités fédérées, de nombreuses discussions sont en cours dans le cadre des réunions régulières de la plateforme interrégionale de la Responsabilité élargie des producteurs. La prochaine réunion est d'ailleurs programmée le 20 mai prochain.

Les travaux en cours visent à définir un socle de dispositions commun, avec pour objectif idéal de régler l'ensemble des régimes de responsabilité élargie des producteurs dans des instruments juridiques applicables sur tout le territoire belge, par exemple au travers d'accords de coopération ou de décrets conjoints.

Ce type d'accords requiert un long temps de gestation et de négociations, comme vous pouvez vous en douter, le contexte de transposition de plusieurs directives européennes rendant cet exercice d'autant plus complexe. Les travaux progressent et nous aurons, je n'en doute pas, l'occasion d'en discuter en temps utile suite aux avis. Le projet de décret sera soumis au Parlement et discuté ici même.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces précisions.

L'économie circulaire me tient à cœur, mais je vous remercie, parce que cela permet de mieux comprendre à la fois certaines des craintes exprimées par le secteur, mais aussi la latitude dont disposent les commerçants, par exemple en termes de calendrier, concernant le temps qu'ils auront pour passer à ces mesures.

Il y a certaines précisions qui leur sont données, comme la possibilité de tenir compte de moyens dont ils disposent.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE COMPLEMENT AVEC DES
DÉCHETS D'ANCIENNES CARRIÈRES SITUÉES
À MAISIÈRES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le comblement avec des déchets d'anciennes carrières situées à Maisières ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, en séance plénière, je vous sollicitais au sujet des anciennes carrières situées à Maisières, où un projet de construction de quatre bâtiments destinés au stockage d'archives ou de garde-meubles a vu le jour.

Ce projet de construction d'espaces de stockage inquiète les riverains de Maisières, à deux pas du SHAPE. En effet, selon les riverains, les anciennes carrières ont été comblées dans les années 80 avec des déchets dont certains présentent un réel danger pour l'environnement. Selon les riverains toujours, ces matières polluantes seraient enfouies sur 400 mètres carrés.

Lors de la séance plénière, vous aviez dit que vous alliez demander des informations supplémentaires. C'était pour voir si vous aviez eu des compléments d'information au sein de votre administration et de la SPAQuE ?

Vous m'indiquiez également que le site était bel et bien une ancienne décharge. Partant et afin d'être complètement transparent par rapport aux riverains, y a-t-il des mesures spécifiques à mettre en œuvre ? Existe-t-il un risque pour l'environnement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je vous confirme les informations que mon administration et la SPAQuE avaient pu me transmettre en urgence, lors de votre interpellation du 28 avril dernier en séance plénière.

Pour rappel, comme je vous le disais, le site est bien référencé dans l'inventaire des anciens dépotoirs réalisé par la SPAQuE en 2002, les anciennes décharges, mais aucune caractérisation approfondie du site ni d'analyse de risque n'a été réalisée depuis le recensement du site, ce qui implique qu'il n'est pas référencé dans la base de données de l'état du sol.

Par ailleurs, aucun dossier de demande de remédiation du site n'a été introduit par le propriétaire du site, comme me l'avait bien indiqué la Direction de l'assainissement des sols.

Toutefois, je peux vous apporter les quelques informations complémentaires. Des contacts pris avec la Ville de Mons, il s'avère qu'il n'y a pas de permis unique en cours d'instruction, mais bien un permis d'urbanisme simple pour le terrain situé juste à côté du centre commercial « Les portes de Maizières ». À cette occasion, un assainissement des sols a été effectué par la Ville de Mons.

Par ailleurs, au niveau de la carrière, un permis a été délivré par le Collège échevinal de la Ville de Mons en sa séance du 13 juillet 2000. Celui-ci autorise

l'extraction et le réaménagement de la carrière appelée « Bois des Dames » à Maisières et est accordé à Ernest Lebailly, à Hautrage.

La caution n'a pas été validée par le fonctionnaire technique, de sorte que le permis n'est pas exécutoire.

À ce stade, nous manquons clairement de données récentes pour pouvoir caractériser correctement le site et les déchets présents, afin de pouvoir effectuer une analyse de risques sanitaires et environnementaux digne de ce nom.

C'est la raison pour laquelle mon cabinet est en train d'évaluer la mise en place d'une étude de caractérisation complémentaire avec le concours de la SPAQuE.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Madame la Ministre. Je devrai encore revenir vers vous avec le sujet, afin que les riverains soient totalement rassurés par rapport à l'état des sols sur le site et dans les environs.

Je reviendrai avec des questions supplémentaires dès que vous aurez davantage d'informations.

(M. Janssen, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. LE PINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PERSISTANCE DU
PHÉNOMÈNE DE L'EAU BRUNÂTRE À GHILIN »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la persistance du phénomène de l'eau brunâtre à Ghlin ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Lepine (PS). – Madame la Ministre, cela fait maintenant plus d'un an que les habitants de Ghlin, commune qui jouxte la mienne, doivent composer avec une eau à couleur brunâtre. Encore tout récemment, photos à l'appui dans la presse locale, vous le devinez, de nombreux citoyens impactés témoignaient. La SWDE explique qu'il s'agit de la conséquence de la relance de la circulation de l'eau et de l'existence de résidus ferreux dans les conduites.

En dépit des interpellations citoyennes appuyées et relayées par le Bourgmestre de la Ville de Mons, à ce jour, aucune solution structurelle ne semble se dégager. Je vous interrogeais d'ailleurs moi aussi à ce propos, le

2 mars 2021 par question orale au sein de notre même commission.

La colère gronde, vous le devinez, désormais parmi les habitants, dont la qualité de vie est directement impactée. Difficile, en effet, de procéder à la cuisson d'aliments ou même de prendre un bain en toute quiétude lorsque l'eau présente cette couleur.

Si la SWDE affirme que l'eau ne représente aucun danger pour la santé, certains habitants font part de l'apparition de démangeaisons et d'eczéma au contact de cette eau.

La colère gronde donc, d'autant plus que les habitants de l'entité ont vu leur facture d'eau, déjà conséquente, afficher des suppléments significatifs, et ce pour une eau qu'ils estiment de mauvaise qualité. Aussi, à ce jour, devant l'absence de réaction concrète, certains envisagent le recours à un avocat afin de se pourvoir en justice.

Madame la Ministre, pouvez-vous revenir plus en détail sur les origines de l'apparition de ce phénomène ? Avez-vous pu interpellier la SWDE afin qu'une solution structurelle – j'insiste – soit trouvée pour y mettre fin assez rapidement ? Quelles opérations conviendrait-il de réaliser pour se faire ? Quels interlocuteurs les citoyens peuvent-ils trouver afin que leurs doléances, justifiées, reçoivent un suivi utile ?

À ce jour, malheureusement, leurs appels ou courriels n'ont pu trouver d'écho favorable auprès de la SWDE.

Je vous remercie, Madame la Ministre, des réponses que vous pourrez nous apporter sur ce dossier très problématique.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Depuis de nombreux mois, la SWDE a entamé d'importants travaux absolument indispensables pour assurer la pérennité de l'alimentation en eau de toute l'agglomération montoise.

Ce sont ceux-ci, combinés à la qualité de l'eau brute chargée naturellement en manganèse et à des variations hydrauliques, qui conduisent aujourd'hui aux désagréments subis par certains habitants de Ghlin.

La SWDE m'informe faire toute diligence pour résoudre cette situation : tout d'abord, les travaux se poursuivent à un rythme soutenu ; la SWDE procède, également à des purges dès qu'un client signale un souci d'eau colorée : six appels en avril ont été ainsi gérés ; plus structurellement, la SWDE a mis en place un

traitement spécifique de l'eau en partenariat avec IDEA. Celui-ci devient progressivement efficace.

La SWDE doit également collaborer avec les autorités locales pour éviter une eau désagréable à la consommation, même si elle est potable. Il est indispensable qu'une coordination soit opérée avec les pompiers et les services communaux qui seraient amenés à prendre de l'eau sur le réseau d'eau pour lutter contre l'incendie, arroser, et cetera.

Sans cela, de telles prises d'eau importantes peuvent modifier le régime hydraulique et provoquer un décrochage des dépôts naturellement présents dans le réseau, à l'origine des plaintes de clients.

C'est en ce sens que la direction de la SWDE rencontre les autorités communales ce 11 mai.

Enfin, les demandes d'indemnisations régies par le Code de l'eau peuvent être adressées à la SWDE via notamment son site Internet.

En cas d'insatisfaction des réponses apportées par la SWDE, les clients peuvent aussi solliciter les services du médiateur de la Wallonie, que nous avons reçu il y a quelques jours, dès lors que la SWDE s'est affiliée au service du médiateur.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Lepine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Depuis le dépôt de ma question, deux éléments nouveaux. Le week-end dernier, des gens du voyage se sont installés à proximité de la commune de Ghlin et ont dévié l'approvisionnement en eau d'un quartier tout entier. Les Ghlinois se sont vus privés d'eau durant ce week-end. Depuis, le phénomène est résolu. La bonne nouvelle, c'est que la SWDE a tout de même apporté quelques éléments de réponse et a précisé dans un courrier adressé aux riverains que les travaux devaient être terminés pour 2021. Il importe que ces personnes et les élus puissent avoir un interlocuteur au sein de la SWDE, qui, je n'en doute pas, se montrera réactive et contribuera, par un contact régulier avec le terrain et les élus, en relayant les éléments aux instances décisionnaires, à ce qu'une solution soit rapidement trouvée.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PRÉSENCE DE MICROPARTICULES DE PLASTIQUE DANS LES EAUX WALLONNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la présence de microparticules de plastique dans les eaux wallonnes ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, la problématique de la présence de micro et nanoparticules de plastique dans l'environnement a déjà été abordée plusieurs fois dans notre commission.

L'ISSeP et votre administration sont en cours d'élaboration d'un protocole pour une étude sur la présence de ces microplastiques dans les composts et les sols récepteurs, qui se basera sur les méthodes d'analyses validées par le projet Missouri, déposé dans le cadre de l'appel à projets de recherche européen SOILverR.

Outre leur présence dans les sols, c'est principalement leur omniprésence dans les océans, fleuves et rivières qui en fait une préoccupation majeure dans les milieux environnementaux, scientifiques et aussi politiques.

Le Code de l'eau wallon prévoit de réduire la pollution due aux substances prioritaires et d'arrêter ou de supprimer progressivement les émissions, les rejets et les pertes de substances dangereuses prioritaires.

Le plastique est devenu une énorme source de pollution, mais n'est pas considéré, en Wallonie, comme une substance prioritaire de pollution. Le Code de l'eau ne vise dès lors pas la recherche de la présence de polymère dans l'eau, ainsi que des nanoparticules ou microparticules plastiques. Or, en vertu du principe de précaution, et au vu de l'impact de cette pollution sur la biodiversité et l'environnement, il convient de minimiser les probables dangers pour la santé.

Madame la Ministre, quelles sont les mesures proactives que vous comptez prendre ou avez prises dans le suivi de nouvelles substances préoccupantes/émergentes, telles que les microplastiques, à surveiller dans les masses d'eau de surface et souterraines ?

Enfin, comment comptez-vous renforcer la prévention de la contamination des eaux de surface et

souterraines par les pollutions diffuses dont font partie les plastiques et microplastiques ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, pour ce qui relève des micropolluants, le Code de l'Eau fait état des substances prioritaires, issues de la Directive relative aux normes de qualité environnementale, ainsi que des polluants spécifiques.

Les substances prioritaires sont imposées par l'Europe et nécessitent un consensus des États membres.

Pour les microplastiques, il n'y a pour l'instant pas d'accord scientifique quant à la méthodologie d'analyse dont doivent découler les normes. C'est pourquoi l'Europe n'a pas encore, à ce stade, émis de directive sur le sujet.

En ce qui concerne les polluants spécifiques, dont la liste est régulièrement revue, ils sont quant à eux des substances mesurées, effectivement présentes, et qui doivent être normées dans les cours d'eau wallons. Les données relatives aux microplastiques dans ce cadre sont en cours d'obtention. Elles ne sont donc en effet pas encore ajoutées à ce stade.

La Wallonie est attentive à la problématique de la pollution par les microplastiques, puisqu'elle participe activement aux discussions menées sur le sujet à l'Europe.

Notre Région se veut également proactive en la matière puisque cette thématique est prévue dans le cadre de nos projets de troisième plan de gestion par district hydrographique dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau.

Quatre projets de recherche sont en cours ou à l'étude en Wallonie : un client, le SPW ARNE, l'ISSEP, la SPGE et plusieurs universités. Ces projets visent à déterminer la présence de microplastiques dans l'eau, la faune aquatique et les stations d'épuration, ainsi que la toxicité des microplastiques pour la faune aquatique.

La nouvelle directive sur l'eau potable prévoit également d'ici 2024 de surveiller les microplastiques dans l'eau de distribution. Toutefois, le risque est très faible d'en retrouver dans les eaux distribuées.

Soyez en tout cas assurés que je suis très attentivement cette problématique de la pollution par le plastique.

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Péciaux (PS). – Je ne doute pas, Madame la Ministre, que vous êtes extrêmement attentive à la

problématique des microparticules de plastique dans l'eau. Mais, par rapport aux principes de précaution, cette pollution au plastique est une catastrophe au niveau planétaire et l'on ne connaît pas encore tous les dégâts qui vont être engendrés par celle-ci. Dès lors, il faut absolument prévenir, il vaut mieux prévenir que guérir, même à notre petite échelle régionale. Je vous encourage à poursuivre le travail que je sais que vous avez entamé. Merci.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'IMPACT SUR LES PAYSAGES
ET LA NATURE D'INSTALLATIONS
AGRICOLES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact sur les paysages et la nature d'installations agricoles ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, je me fais le porte-parole d'une commune que vous connaissez certainement, la très belle petite commune de Onhaye, dont le bourgmestre n'est autre que le plus grand bourgmestre de Wallonie, je pense, Christophe Bastin, du haut de ses 2 mètres 02.

Madame la Ministre, comme vous le savez, les agriculteurs sont à la tête de véritables entreprises, de belles petites PME qui ont des besoins de stockage, des besoins de fonctionner de plus en plus importants par rapport à la taille de leurs machines, par rapport à la taille de leurs exploitations, par rapport aux types de cultures qu'ils entreprennent. À l'instar de la culture de pommes de terre, que vous connaissez très bien, cela nécessite des hangars avec des capacités importantes pour permettre le stockage.

En l'occurrence, il semblerait qu'un hangar prête à polémique dans la commune, ou plus précisément un permis pour un hangar qui prêterait à polémique parce que ce permis aurait été octroyé pour une situation qui est manifestement idyllique sur le plan de la nature qu'il conviendrait de protéger.

La commune et les autorités communales ne semblent pas contre l'installation d'un projet de ce type sur la commune, mais peut-être à un autre endroit plus opportun. Ils ont entamé une négociation avec l'agriculteur, qui a malheureusement refusé la proposition, si mes informations sont bonnes. Par contre, malgré le refus du collège communal, du fonctionnaire délégué et de la commission d'avis sur

recours d'implanter ledit hangar dans l'endroit idyllique, vous auriez autorisé le projet.

J'aurais aimé savoir, Madame la Ministre, comment les fonctions liées à l'environnement et à la nature sont prises en compte dans ces permis relatifs à des installations agricoles. En l'occurrence, concernant ce hangar dans la commune d'Onhaye.

Quelles sont les raisons qui ont conduit à refuser les propositions alternatives faites par les autorités communales ? Il va de soi que la plupart du temps, on essaie de collaborer tous ensemble. Je pense que c'est la dynamique que vous essayez d'imprimer au sein de votre travail. Pour ne rien vous cacher, dans ma commune, on a déjà procédé à ce type d'opération et cela a très bien fonctionné.

Enfin, le risque lié au charroi que ce projet va occasionner est très important et l'inadaptation actuelle des voiries n'a peut-être pas été prise en compte parfaitement et donc, j'aurais aimé avoir votre avis sur ce permis et voir comment on pourrait éventuellement corriger la chose. Je vous remercie d'avance pour vos précisions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le projet, objet de votre question, concerne l'implantation et l'exploitation d'un hangar destiné au stockage et au conditionnement de pommes de terre, céréales et légumes.

S'agissant d'une demande de permis unique, les volets environnementaux et urbanistiques ont fait l'objet d'une évaluation par les services compétents.

En première instance, le fonctionnaire technique a jugé que l'exploitation pouvait être encadrée par des conditions permettant de garantir une protection suffisante de l'environnement.

Cependant, le fonctionnaire délégué, en charge de l'urbanisme, ayant estimé que le projet devait être refusé pour des raisons relevant de ses compétences, le rapport de synthèse adressé au Collège communal d'Onhaye proposait de refuser le permis sollicité. Le Collège a suivi la proposition et a refusé le permis.

L'exploitant a introduit un recours contre le refus de permis, recours qui a déclenché, comme le prévoit la législation, une nouvelle instruction complète du projet.

À l'issue de celle-ci, les fonctionnaires techniques et délégués compétents sur ce recours nous ont transmis, à mon collègue le ministre Borsus et à moi-même, un rapport de synthèse proposant de refuser le permis pour des raisons exclusivement urbanistiques.

En ce qui concerne le volet strictement environnemental du dossier, la proposition du fonctionnaire technique rejoignait celle de son collègue de première instance et concluait au caractère acceptable du projet en ce compris la problématique du charroi.

Vous qualifiez ce projet de mégaprojet, terme que je peux comprendre dans certaines installations liées au fameux modèle « patate », que j'ai dénoncé à plusieurs reprises au sein de cette commission, mais force est de constater que nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Le projet dont nous parlons aujourd'hui est un projet de stockage visant la valorisation locale des produits.

Le ministre Borsus a estimé, dans l'exercice de ses compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, qu'il convenait de s'écarter de l'avis défavorable de son administration. Je ne peux que vous inviter à l'interroger à ce sujet. Je ne vaudrais évidemment pas commenter sa décision.

Enfin, je tiens à souligner que chaque projet de ce type fait l'objet d'une analyse spécifique qui prend évidemment en compte la situation globale de la zone d'implantation de l'activité et qu'une décision favorable dans un dossier particulier ne peut en aucun cas s'extrapoler à d'autres projets.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour ses précisions. Je ne cache pas que je suis un peu étonné parce que j'estime que les personnes les plus à même de prendre une décision sont les personnes qui connaissent bien la situation, qui vivent sur le terrain au quotidien.

Avec les trois refus de ce projet de permis, j'aurais imaginé que la Région se serait inscrite dans la même dynamique. Je vais évidemment interroger M. Borsus. Je ne condamne pas l'agriculteur, je suis bien conscient des besoins qu'ils ont et ce sont des besoins que je connais parfaitement bien. Néanmoins, il est dommage qu'un tel projet vienne nuire au caractère idyllique, mais, j'irai me renseigner davantage, Madame la Ministre pour voir ce qu'il en est et la suite que l'on peut donner à ce permis.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'USINE À TARMAC DE SART-
SAINT-BERNARD »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'usine à tarmac de Sart-Saint-Bernard ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, nous avons reçu un mail de l'association n931.be qui démontre que la société Sotraplant fait du greenwashing avec son dossier lié à l'usine de tarmac de Sart-Bernard.

Nous parlons ici d'un espace de six ares d'un grand intérêt biologique. Les auteurs du mail s'inquiètent et, d'après eux, rien ne permettra à la faune et la flore de subsister sur la zone d'ici quelques années.

Le dossier parle d'un cordon boisé de 20 mètres pour maintenir les liaisons écologiques, mais aucun plan de boisement ni de déboisement n'est présent dans le dossier Sotraplant.

Les mêmes remarques s'appliquent pour l'écoduc dont fait mention Sotraplant sous la N4 ainsi que pour le bassin d'orage « écologique et paysager ».

Pour les auteurs du mail, on parle ici « d'engagements irréalisables, improbables, mal définis, un flou absolu dans les plans de réalisation, une volonté de ne pas figer les intentions afin de garder une souplesse dans ces aménagements ».

Toujours selon ces auteurs du mail, « la question Greenwashing, l'usine à tarmac de Sart-Bernard fait maintenant figure de cas d'école. »

Qu'allez-vous faire pour permettre d'établir réellement la validité du plan présenté par l'entreprise ?

Avez-vous ou allez-vous rencontrer ce collectif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, cette demande de permis comporte un rapport de biodiversité détaillé, réalisé par un ingénieur agronome et basé sur 12 campagnes de recensement, réalisées sur le site au cours des quatre saisons.

Différentes zones caractérisées par des habitats naturels, de richesses écologiques différentes ont ainsi été définies.

La zone écologiquement la plus intéressante est située approximativement au centre du périmètre du projet et est composée de milieux ouverts comportant un réseau de mares, une lande à bruyère et des zones boisées attenantes aux espaces ouverts caractérisés par une végétation acidophile.

Différentes recommandations sont formulées dans ce rapport sur la biodiversité pour préserver la richesse écologique du site, dont notamment :

- la protection et la gestion de la zone noyau du site d'une surface de 62 ares ;
- la transplantation dans ce périmètre noyau de quelques espèces protégées ou patrimoniales ;
- la mise en place d'un plan de gestion ;
- la mise en place d'une zone tampon de 20 mètres de large sur le pourtour du site.

L'auteur de projet n'a pas émis d'objection quant au suivi de ces recommandations.

La demande de permis comporte bien un plan de déboisement.

L'avis du Département de la nature et des forêts a été sollicité dans le cadre de l'instruction du permis en première instance. Cette instance, le DNF n'a pas encore formulé d'avis à ce jour.

Pour le reste, vous comprendrez aisément que, pour l'heure, je ne puis m'immiscer plus avant dans ce dossier où je représente l'autorité de recours, avec mon collègue le ministre Borsus. Toutefois, en cas de recours, je ne manquerai pas, comme toujours, d'examiner le dossier à la lumière des différents avis qui me parviendront, aux observations et remarques qui auront été formulées par la population ainsi que les craintes relatives à la préservation de la biodiversité que vous évoquez dans votre question.

Nous avons la chance en Wallonie d'avoir une procédure qui permet une large participation des citoyens lors de l'enquête publique. J'invite les riverains et les citoyens à émettre leur avis dans ce cadre, afin qu'il puisse être pris en compte dans l'instruction du dossier par les différents services.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Il n'y a pas encore d'avis du DNF sur la zone. N'avez-vous pas de date pour quand c'est prévu ? D'accord, c'est important, l'avis du DNF. D'après ce que j'ai compris, c'était déjà une zone classée à grand intérêt biologique. En soi, cela revient à peu près au quatrième ou cinquième dossier que l'on a là-dessus. Comment protéger ce genre de zone ? J'attends l'avis du DNF. Je pense que c'est important,

mais on sait que malgré tout, dans d'autres dossiers, cela n'a jamais empêché grand-chose.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE PROJET PILOTE « FORÊT
RÉSILIENTE » »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA RECONDUCTION DES
MESURES DE LUTTE CONTRE LA
PULLULATION DES SCOLYTES DE L'ÉPICÉA »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Laffut, sur « le projet pilote « Forêt résiliente » » ;
- M. Fontaine, sur « la reconduction des mesures de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, il est certain que les propriétaires forestiers, privés et publics, seront nombreux à vouloir répondre à l'appel à projets lancé dans le cadre du projet pilote « forêt résiliente », tant celui-ci rencontre les préoccupations du moment d'une bonne part du monde forestier wallon : aider à la régénérescence des forêts touchées par la crise sanitaire d'une façon plus résiliente et adaptée aux changements climatiques, en lien avec la production de bois de qualité.

Combien vont cependant y parvenir, dans les délais impartis, entre le 30 avril et le 30 juin 2021 ?

Concernant la seule forêt publique, que je connais plutôt bien, il est évident que la subvention annoncée entre 2 000 et 3 000 euros par hectare ne sera pas suffisante pour espérer mener à bien une régénération écologiquement et économiquement durable et que les communes, pour ne prendre qu'elles, devront faire des choix budgétaires pour privilégier ce projet au détriment d'autres investissements locaux.

Comme il est, à mes yeux, évident que le DNF, dont on connaît les problèmes de personnel, ne pourra que difficilement remplir pleinement son rôle de conseiller dans des délais aussi courts et son rôle de gestionnaire de la forêt publique dans l'élaboration des réponses à cet appel à projets.

Dans ces conditions, Madame la Ministre, ne serait-il pas opportun d'étendre le délai initialement proposé et de permettre ainsi à plus de projets, de qualité, d'être déposés ?

De manière annexe, mais fondamentale sur le plan de l'efficience recherchée, ne serait-il pas préférable de confier au terrain, le DNF en l'occurrence, et en lui en donnant les moyens, le choix et la gestion des projets locaux, en misant sur sa connaissance intime des territoires, la nature des sols, la configuration des lieux, par ses agents pour aboutir aux objectifs recherchés ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Madame la Ministre, l'Observatoire wallon de la santé des forêts a rendu son constat sur la situation globale de la forêt wallonne et elle reste inquiétante. Les changements climatiques de ces dernières années sont à l'origine de diverses épidémies d'insectes dangereux pour la santé de nos arbres. Le scolyte en est un exemple le plus probant puisqu'il s'attaque à l'épicéa, l'essence dominante de nos forêts wallonnes.

De nouvelles maladies et l'affaiblissement de la santé des arbres sont aussi liés aux contrastes chaleur, gelée nocturne au printemps et aux diverses contraintes telle que l'humidité, les sécheresses ainsi que les canicules de l'été.

L'Office wallon de la santé des forêts conclut avec un classement de l'état de nos forêts :

- « bon » pour le charme, le châtaignier et le chêne ;
- « moyen » pour le douglas, le mélèze, le pin, le sapin, l'érable, le frêne et le hêtre ;
- « médiocre » pour l'épicéa.

Fin avril, vous avez lancé un appel à projets pilotes pour les propriétaires publics et privés afin d'encourager à la régénération des essences et créer des forêts résilientes. Dans l'attente de la mise en œuvre, les forêts continuent de subir, tout comme le secteur tout entier.

Mes questions sont les suivantes, Madame la Ministre. Quelles nouvelles mesures comptez-vous prendre contre la pullulation des scolytes de l'épicéa, à l'image de celles que vous avez prises l'été 2020 ? Qu'en est-il de la création du Fonds des calamités forestières ? Avancez-vous sur l'intégration, dans le décret relatif aux crises sanitaires et à leur prévention, d'aides pour les scieries contraintes d'accepter une surcharge de bois, dû à l'abattage de l'épicéa, suite à la contamination du scolyte ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être

animal. – Madame et Monsieur les Députés, le dispositif mis en place a été annoncé dans ses principes en novembre 2020 et communiqué dans ces détails pratiques aux propriétaires et gestionnaires à la mi-avril. Il faut cependant distinguer les modalités de mise en œuvre de ce projet pilote qui diffèrent pour les propriétaires publics et privés.

Les propriétaires forestiers privés peuvent répondre à l'appel à projets depuis ce 30 avril via un formulaire en ligne, et ce, jusqu'au 30 juin prochain. Un premier webinaire à leur intention a été réalisé le 4 mai et d'autres seront organisés pour les aider à construire leurs projets de régénération. Ils peuvent également se faire accompagner par un expert forestier dans leur démarche. Cet accompagnement sera financé par un subside régional complémentaire à celui de l'appel à projets.

Les propriétaires publics, quant à eux, bénéficient d'un droit de tirage dont le montant a été calculé en fonction de la superficie forestière et des dégâts liés aux scolytes. Les agents du DNF, Madame Laffut, vont bien proposer aux propriétaires publics des itinéraires techniques pour régénérer prioritairement les parcelles scolytées à hauteur du montant octroyé. Les instances publiques, vu leur spécificité, ont jusqu'au 1er septembre pour approuver les propositions du DNF, ce qui correspond à la période et aux délais habituels pour l'élaboration des projets de régénération.

Concernant les mesures préventives aux crises sanitaires et climatiques, j'ai lancé le projet pilote « Forêt résiliente » dont le principe est de régénérer des forêts plus adaptées à ce nouveau contexte. Il s'agit bien ici de prévention, puisqu'on oriente les propriétaires forestiers vers les choix des essences les mieux à même de s'adapter aux conditions changeantes que nous connaissons.

En ce qui concerne les scolytes, les principes restent identiques. L'essentiel est de repérer au plus tôt les signes de la présence des scolytes, d'abattre les épicéas touchés et de les évacuer ensuite hors forêt. À titre d'exemple, la page scolytes.be est toujours accessible et fournit toutes les informations adéquates sur le sujet.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020, qui porte sur les mesures temporaires de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa, est en révision afin de le rendre plus efficace encore.

Concernant un outil d'aide pour les propriétaires, du type fonds d'indemnisation ou de soutien, un marché a été lancé pour étudier la meilleure solution à mettre en place. En l'absence de réponse des premiers prestataires sollicités, un second appel a été lancé. Nous attendons le résultat de celui-ci.

Enfin, il ne m'apparaît pas opportun de mettre en place une aide pour les scieries qui accepteraient une surcharge de bois scolytés. Le contexte des prix, à la

hausse, ne le justifierait pas et une telle mesure ne serait probablement pas efficace en cas de saturation de la filière, comme ce fut le cas en 2020.

Dans le décret relatif aux crises sanitaires et à leur prévention que nous préparons, nous étudierons plutôt les opportunités de stockage de l'épicéa hors forêt, dans des lieux appropriés.

Au-delà de cela, dans le cas de forêts résilientes, Madame Laffut, je me permets de rappeler qu'il s'agit ici d'un projet pilote et que des financements complémentaires sont prévus dans le cadre du Plan de reprise et de résilience.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre. J'entends bien que c'est un projet pilote, qui va dans le bon sens. J'ai commencé mon intervention en soulignant en effet le bien-fondé de cet appel à projets qui répond à une demande du terrain.

Je pense que, au niveau des délais, le message ne doit pas être forcément bien passé auprès de tout le monde parce que les délais annoncés par les cantonnements du DNF allaient jusque fin juin.

Au-delà des délais, il faut aussi faire attention à des remarques qui portent sur le projet lui-même et qui émanent des propriétaires et des exploitants forestiers, notamment 80 % des variétés éligibles à la subvention sont des feuillus. On sait qu'ils contribuent à la biodiversité, qu'ils ne sont par contre pas toujours rentables pour leur essence ou déjà aujourd'hui sujets à des maladies. Il y a beaucoup de choses à prendre en compte.

Comme il faut également entendre les critiques portant sur la mise en œuvre sur le terrain même du Plan de résilience. Planter parfois sans pouvoir avoir recours préalablement à des broyeurs n'est pas toujours le moyen pour avoir des résultats optimaux. Je prends comme exemple des jeunes plants qui vont être étouffés par de la végétation mise en place. Cet appel à projets aurait mérité un peu plus de temps et de liberté aux gestionnaires de terrain pour mettre en œuvre ce projet pilote de forêt résiliente.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Très rapidement, je rejoins ma collègue, Mme Laffut, sur le bien-fondé de cet appel à projets. Je regrette qu'une réflexion plus approfondie n'ait pas été menée pour l'indemnisation des scieries qui sont en surcharge. Je conçois que vous avez fait des choix.

Par contre au niveau des délais, vous avez bien précisé que pour le privé, c'est jusqu'au 30 juin, et pour le public, c'est jusqu'au 1er septembre, si j'ai bien noté. Il faudrait demander aux services compétents de refaire

un coup de communication, pour réinformer un peu, pour ne pas que les gens aient l'impression d'être complètement dépassés par ce projet. Je rappelle que ce projet mérite toute notre attention.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES PROPOSITIONS ET
SOLUTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DE
LA COHABITATION ENTRE LES USAGERS AU
SEIN DES ESPACES NATURELS ET DES
FORÊTS WALLONNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les propositions et solutions pour une amélioration de la cohabitation entre les usagers au sein des espaces naturels et des forêts wallonnes ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, lors de vos diverses tables rondes avec les parties prenantes concernant la cohabitation en forêt, votre administration a récolté l'ensemble des attentes et propositions des participants dont l'usage peut parfois amené à être contradictoire dans les attitudes les uns vis-à-vis des autres. Vous me divulguiez également en commission qu'il a été demandé à cette dernière de faire des propositions à mettre en œuvre dès la saison printanière, afin de rencontrer les attentes des usagers, toujours dans le respect des règles actuelles, bref de travailler à la bonne utilisation et pratique dans les espaces naturels et les forêts wallonnes, mais aussi à la bonne cohabitation entre l'ensemble des usagers.

Quelles sont, les propositions qui ont été retenues par vos services ? Si le temps laisse parfois à désirer, le printemps est bel et bien là. Des solutions ont-elles d'ores et déjà été mises à l'œuvre ? Quelles sont-elles ? Quand les suivantes entreront-elles en application ?

Depuis notre dernier entretien à ce sujet, la concertation avec l'ensemble des parties s'est-elle poursuivie ? Si oui, qu'est-il ressorti des différentes réunions que vous avez eu l'occasion de mener avec votre administration ?

La réflexion sur l'ouverture de nouveaux espaces et tracés en forêt et/ou l'augmentation et l'amélioration du balisage a-t-elle avancé depuis lors ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question qui me permet de vous communiquer de bonnes nouvelles. Le processus de table ronde avec les usagers, ayants droit et propriétaires se poursuit avec mon administration et le CGT, le Commissariat général au tourisme.

Après une première rencontre instructive, une deuxième s'est principalement penchée sur la mise en place et le suivi des bivouacs, et une troisième table ronde, la semaine dernière, a abordé les questions de cohabitation entre exercice de la chasse et les autres usages de la forêt.

Fin de ce mois, une nouvelle rencontre concernera la question de la mixité d'usage entre piétons et cyclistes, entre autres sur certaines voies de circulation.

Dès les conclusions de la première table ronde, nous avons, pour rappel, établi ensemble avec les fédérations d'usagers et les propriétaires, un message commun à l'adresse de tous les utilisateurs de la forêt qu'ils représentent.

Une charte intitulée « Apaisons la forêt » est ainsi à présent diffusée par les fédérations, et également dans nos administrations et à destination du grand public, dans le but d'améliorer la cohabitation des usagers en forêt, et de préserver le milieu naturel.

Cette charte a pour originalité de proposer un rappel des règles de bonne conduite, et par ailleurs en partie légales, avec une formulation qui fait consensus, là où trop souvent on donne une impression exacerbée de conflits entre usagers. Cette charte démontre que le dialogue est possible, et que cette table ronde est un lieu d'échange constructif.

Lors de ces rencontres, les administrations impliquées ont eu l'occasion de rappeler les dispositifs permettant de baliser des itinéraires ou de désigner des aires forestières susceptibles d'accueillir, hors voirie, des bivouacs, des aires de pique-nique, et des zones d'activités multiples comme des *bike-parks* pour VTT.

Une meilleure information sur ces dispositifs permettra aux différents acteurs de réaliser de nouveaux projets.

Le CGT a ainsi pu indiquer que le balisage de nouveaux tracés était bien prévu, et que des innovations en matière de balisage étaient également à l'étude.

Je ne doute pas que ces diverses rencontres déboucheront encore sur d'autres propositions d'amélioration que nous mettrons en œuvre en bonne coordination avec ma collègue, Mme la Ministre De Bue, en charge du Tourisme et son administration.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ce point que vous faites sur ce travail en constante évolution et en constante évaluation des pratiques et des situations distantes.

Vous dites qu'il se poursuit et que d'ores et déjà, on peut voir certains signaux positifs comme, notamment, le fait de rappeler les règles vers des formulations qui font consensus et qui n'opposent pas les intérêts des uns et des autres. Je pense que c'est toujours de bon ton de mettre les gens autour de la table, de dialoguer, de concerter, pour faire le point sur ce qui existe, ce qui peut être amendé ou corrigé. Vous évoquez également les ponts avec le tourisme, c'est élémentaire, et le travail que le CGT mène. Je poursuivrai le suivi du dossier avec vous, mais on voit effectivement que cela se passe positivement et de manière constructive. Je vous en remercie.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES RETARDS
D'INDEMNISATION DES EXPLOITANTS
FORESTIERS IMPACTÉS PAR LA PESTE
PORCINE AFRICAINE (PPA) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les retards d'indemnisation des exploitants forestiers impactés par la peste porcine africaine (PPA) ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, en février 2020, les représentants du secteur forestier ont manifesté devant votre cabinet pour exprimer différentes revendications relatives à la peste porcine africaine.

L'une de ces demandes portait sur les indemnisations au secteur. Si un premier volet d'aides avait pu être mis en œuvre, un second volet d'indemnisations concernant les pertes de travail et le manque à gagner des exploitants forestiers suite à la crise sanitaire n'aurait pas pu être libéré, en raison notamment des difficultés rencontrées pour identifier les données et paramètres permettant d'objectiver ce manque à gagner.

De plus, l'Europe avait rappelé que les aides d'État ne pouvaient compenser des manques à gagner.

Vous aviez indiqué que l'administration poursuivait son analyse concernant les différents arguments du secteur, mais aussi les risques juridiques encourus.

Vous aviez conclu en indiquant poursuivre les investigations sur ce dossier que j'estime important.

Le secteur demeure toujours, à ce jour, dans l'attente de ce deuxième volet d'indemnisations et vous a adressé un courrier à ce sujet au mois de mars.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur votre engagement de trouver une solution pour aider ce secteur forestier ?

Quelle suite avez-vous donnée au courrier qui vous a été adressé ? Avez-vous rencontré les représentants du secteur ? L'administration a-t-elle pu conclure son analyse ?

Les critères permettant d'objectiver le manque à gagner ont-ils pu l'être ?

Les mesures d'indemnisation pourront-elles, in fine, être mises en œuvre dans le respect de cette législation européenne ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je suis bien évidemment parfaitement consciente et informée des difficultés rencontrées par le secteur forestier à la suite de la crise de la PPA.

J'ai d'ailleurs rencontré les représentants du secteur à ce sujet il y a peu.

Lors de cette rencontre, j'ai réexprimé mon souhait d'indemniser, complémentairement aux mesures déjà validées, les propriétaires publics et privés et exploitants forestiers des préjudices économiques qu'ils ont subis suite à la crise de la PPA.

Le principal enjeu est de pouvoir justifier et objectiver le préjudice et d'assurer la solidité juridique du dispositif.

Celui-ci est très complexe et nécessite des vérifications approfondies, notamment en matière d'aides d'État.

L'objectif est d'éviter un retour de manivelle pour le secteur, qui devrait ensuite rembourser les indemnisations. Plusieurs réunions ont eu lieu avec mon cabinet dans le courant du mois de février lors desquelles de nouveaux préjudices ont été rapportés par le secteur ainsi que de nouveaux éléments sur les mesures qui n'avaient pu être acceptées en première analyse. L'ensemble des demandes ont été étudiées sans que l'on puisse toujours identifier des moyens d'objectivation.

Les demandes ont fait l'objet d'une dernière analyse avec l'Office économique wallon du bois, et au terme de ce processus elles ont été présentées au Département de la nature et des forêts qui a été mandaté pour préparer un nouvel arrêté du Gouvernement wallon ou, selon les mesures envisagées, une indemnisation forfaitaire.

Ce processus a pris du retard au niveau du DNF, ce qui est très regrettable, j'en conviens. J'espère néanmoins présenter un projet au secteur avant la fin de ce mois.

Pour terminer, je tiens à rappeler que j'ai pris des arrêtés concernant la circulation en forêt avec pour objectif de rouvrir celle-ci au plus tôt pour les exploitants forestiers.

D'un autre côté, les opérations de désinfection mises à disposition des exploitants leur ont permis de continuer à travailler dans la zone touchée.

Je comprends les attentes fortes du secteur, j'y suis attentive, et continue à mettre en œuvre des solutions pour l'aider.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour nous avoir fait le point sur ce dossier important. C'est vrai qu'il est nécessaire de répondre à l'appel du secteur. Je ne doute pas que ce soit compliqué. L'important, c'est de trouver des solutions pour les indemniser rapidement. Je reviendrai vers vous plus tard quand vous aurez avancé dans les solutions à apporter.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES MOYENS FINANCIERS
DES CENTRES DE REVALIDATION DES
ESPÈCES ANIMALES VIVANT À L'ÉTAT
SAUVAGE (CREAVES) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les moyens financiers des centres de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage (CREAVES) ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, le 3 mai dernier, un reportage faisait état du manque de places, mais également du manque de moyens financiers dont disposent les centres de soins pour animaux sauvages existants en Wallonie. L'an dernier, certains

avaient dû fermer leurs portes par manque de places et la situation est en passe de se reproduire.

De nombreux animaux sont accueillis tous les jours. Or, les places supplémentaires ne sont toujours pas là.

En septembre 2020, vous indiquiez que la Région menait différentes actions pour venir en aide à la faune sauvage afin de soutenir la création de nouveaux centres CREAVES et la mise en place d'une plateforme d'échanges entre ces centres. Un groupe de travail, censé proposer des pistes de solutions pour une amélioration du soutien à ces centres de soins, devait déposer un rapport fin 2020.

Au vu de la situation actuelle, où en est le soutien à la création de ces nouveaux centres ?

Pouvez-vous nous informer quant au nombre de projets en cours ?

La plateforme d'échanges a-t-elle été mise en place ?

Quelles sont les améliorations proposées par le groupe de travail mis sur pied ?

Quelles améliorations avez-vous décidé de mettre en application ?

Finalement, quelles sont les mesures complémentaires ou supplémentaires que vous pouvez implémenter rapidement pour pallier le manque de places pour l'accueil de ces animaux sauvages en difficulté ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je me réjouis que ce sujet fasse à nouveau l'objet d'une attention particulière.

Comme je l'ai déjà dit lors d'une de mes précédentes interventions, lors de mon entrée en fonction, les différents témoignages qui me sont parvenus m'ont indiqué que, depuis plusieurs années, le soutien de la Région wallonne aux CREAVES s'est avéré insuffisant.

Ces centres sont gérés par des personnes bénévoles, généralement très motivées, qui font leur maximum pour assurer des soins de qualité aux animaux qui leur sont confiés. Il est très important que la Région assure un soutien approprié à cette mission positive tant pour la faune sauvage que pour la sensibilisation du public.

La crise du covid-19 a été l'occasion de mettre en évidence plusieurs difficultés rencontrées par les CREAVES dont un manque global de capacité d'accueil, des ressources humaines limitées, un soutien et une mise en valeur de leur action à renforcer.

Ainsi, il faut déplorer que plusieurs centres aient dû faire face à une saturation de leur capacité et ont dû refuser d'accueillir de nouveaux animaux. Nous pouvons tout à fait comprendre, dans ce cas, la frustration des gestionnaires des centres et l'embarras, voire la détresse des citoyens qui ont fait la démarche d'amener un animal.

Alertée par certains CREAVES et par plusieurs citoyens à propos de cette situation, j'ai demandé à mon administration des pistes de solutions et mon cabinet a initié des rencontres avec les CREAVES afin de cerner au mieux leurs besoins et attentes.

Depuis lors, j'ai pu procéder à l'agrément de trois nouveaux CREAVES sur un total de 16.

La création de deux autres centres est actuellement à l'étude. J'ai financé l'achat d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir le CREAVES de Virelles à concurrence d'un montant de 230 000 euros, des moyens sont également prévus pour son aménagement et son équipement.

La capacité d'accueil devrait considérablement augmenter grâce à un projet de grande ampleur porté la Ligue royale belge de protection des oiseaux qui vise la création en Wallonie d'un centre de soins professionnel ouvert sept jours sur sept. L'aménagement de ce centre pourra bénéficier du soutien financier de la Région. Au global, les moyens alloués aux CREAVES ont doublé depuis ma prise de fonctions.

Par ailleurs, le système de subventionnement est actuellement assez lourd et trop peu soutenant pour les centres de revalidation.

De plus, j'ai chargé mon administration de préparer une réforme de l'arrêté concerné en vue d'un soutien augmenté et simplifié qui permette notamment une intervention au prorata des animaux accueillis ainsi qu'une intervention dans les frais de personnel.

Des réunions régulières avec les CREAVES permettent de recueillir les attentes de ceux-ci et d'y répondre. Il est notamment question d'améliorer la communication entre les CREAVES et d'appuyer des initiatives de formation.

Ces actions non exhaustives vous informeront, je l'espère, quant à ma motivation à assurer un soutien optimal des CREAVES. Il s'agit d'une démarche progressive qui nécessitera de poursuivre durant les prochaines années les efforts qui sont entamés.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et merci pour tout ce que vous avez mis en place. Quand je vous entends et que je vois le nombre de nouveaux centres qui ont été ou qui vont être créés, quand je vois que vous avez doublé les

financements, je me dis que des choses concrètes sont réalisées.

Je m'étonne donc du reportage de ce 3 mai dernier qui faisait vraiment état de grandes difficultés du secteur. Communiquez vis-à-vis peut-être de la population, parce que je vous assure que quand on regardait le reportage dans le JT, on se disait : « Elle ne fait rien ». Ce n'est pas le cas et je le constate.

Avant de conclure, je voudrais dire à M. Antoine que je suppose qu'il va être très rapide, parce que si je me lève, on doit clôturer. Je vais donc rester pour vous écouter, mais je ne doute pas que vous allez être court.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'ACQUISITION PAR LA
RÉGION WALLONNE DU BOIS DE BOUSVAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'acquisition par la Région wallonne du bois de Bousval ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier Mme Pécriaux qui me permet de développer une question. Je voudrais m'adresser et saluer la ministre. J'espère qu'elle a été bien reçue à Perwez hier et que M. De Jonge lui a offert une bonne Valduc, parce qu'elle le mérite.

Madame la Ministre, nous connaissons et apprécions votre volonté de préserver la biodiversité dans notre Région avec des objectifs ambitieux de 4 000 kilomètres de haies et 1 million d'arbres replantés.

Avant de développer une authentique afforestation de certains territoires wallons, peut-être faut-il aussi préserver certaines zones boisées réservées à la biodiversité et accessibles aux promeneurs en quête d'environnement champêtre et de havre de nature.

Ainsi, depuis plus de 50 ans, le bois du Balon à Bousval est ouvert au public, assurant un subtil équilibre entre des fins récréatives et le respect du cadre naturel.

Malheureusement, et vous le savez, ce bois est désormais à vendre, car sa propriétaire n'est plus capable de l'entretenir correctement.

L'opportunité est d'autant plus intéressante que deux autres bois au lieudit Champ du Bosquet et Champs du Village qui coupent le bois du Balon avec une superficie

totale de plus de 1,5 hectare sont aujourd'hui potentiellement à vendre par son propriétaire, M. Bultot.

C'est donc dire que nous avons là un domaine de plus de 3 hectares assidument fréquentés par les habitants de Genappe et bien au-delà.

Pour le bois Balon, des volontaires et amoureux de la nature se sont regroupés dans une société coopérative agréée entreprise sociale appelée « Les amis du bois Balon » avec l'espoir d'acquérir le bois et l'entretenir au mieux.

Une somme de 85 000 euros doit être trouvée, 60 000 euros pour acquérir le domaine et puis parce qu'il y a les frais d'acquisition et d'aménagement minimal.

Les amis du bois Balon auraient reçu un subside de 5 900 euros de la ville de Genappe et seulement 2 400 euros de la Région wallonne. Une levée publique de fonds a permis de récolter 4 000 euros. Reconnaissons que ces trois montants sont bien loin des sommes légitimement exigées par la famille Balon.

Pourquoi la Région a-t-elle envisagé un subside aussi modeste face à un enjeu aussi important ?

Ne pourriez-vous pas avec votre département – c'est la suggestion que je formule formellement – acquérir le bois et conclure une convention d'entretien avec Les amis du bois Balon, disposés eux à aménager des zones didactiques tout en laissant des zones d'intérêts écologiques interdites au public ?

Parcourant votre budget, j'ai vu qu'il y avait à la fois des articles budgétaires pour l'acquisition et des articles budgétaires pour la subside qui pourraient, Monsieur le Président, être une formule subsidiaire, c'est le cas de le dire, à défaut d'acquisition.

Je voudrais vous mobiliser sur cette acquisition parce que c'est un bois remarquable et remarqué. J'ajoutais du reste dans la presse que, comme vous êtes voisine, il est plus facile pour vous d'aller le voir et d'en vérifier toute la pertinence de l'achat.

Monsieur le Président, Madame Péciaux, nous attendons de voir de quel bois se chauffe Mme la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je vous remercie de souligner mon engagement pour la biodiversité, notamment en faveur des forêts. Comme vous le savez certainement, j'ai renforcé le soutien à l'achat d'espaces naturels à haute valeur biologique en Wallonie. L'accès aux espaces naturels de qualité pour tous et dans les

meilleures conditions est aussi une de mes préoccupations majeures.

La situation du Bois de Bousval est exemplaire, avec un propriétaire qui a permis l'accès du bois à la population locale afin d'y pratiquer la promenade. Cet exemple rappelle que ce genre d'initiative est bien sûr possible en Wallonie au bénéfice du plus grand nombre et qu'il convient de les encourager et de les soutenir.

Dès le moment où cette propriété privée est mise en vente, la crainte de voir l'accès de la population à cette propriété disparaître est toutefois bien légitime. Je vous rejoins quant à la nécessité d'envisager le moyen de préserver cet accès ainsi que de profiter de l'occasion pour renforcer la protection de la nature et d'y développer les activités sociorécréatives.

Je me réjouis dès lors de voir qu'un collectif citoyen, bien conscient de cette nécessité, n'a pas attendu que la Région s'en préoccupe pour imaginer un projet de rachat et de gestion coopératif. Ce genre de projets, à l'étranger, mais également chez nous en Wallonie, se multiplie et témoigne de la vitalité du tissu citoyen et de son engagement en faveur de la nature et du bien commun.

À l'heure de vous répondre, je n'ai pas pu identifier à quel mécanisme font référence les 2400 euros de soutien régional que vous mentionnez et je n'ai pas été sollicitée directement sur ce dossier.

Mon administration se tient néanmoins à disposition pour envisager avec ce collectif les différentes modalités qui pourraient leur être utiles, que ce soit en termes de préservation d'éventuels habitats de haute valeur biologique ou d'aménagements en faveur de la fonction socle récréatif et du soutien public auquel ils peuvent prétendre dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je veux remercier Mme la Ministre.

J'entends qu'il y a une intention. Elle est louable et je veux la saluer. Encore faut-il passer de l'intention à l'acte. Ici, c'est évidemment à l'acte d'acquisition.

Soit fort de 350 000 euros de votre budget, vous vous portez acquéreur, ce qui a tous mes vœux et qui est salué par toutes celles et tous ceux qui espèrent une décision heureuse, soit vous le subventionnez. Mais je veux porter à votre information que M. Bultot, qui est le propriétaire de l'autre bois, qui coupe le Bois Balon, pour en avoir conversé avec lui, est vendeur. Et singulièrement vendeur à la Région wallonne parce qu'il voudrait que ce bois soit préservé, parce qu'il l'a entretenu après l'avoir hérité de son grand-père.

C'est donc un magnifique site, de trois hectares et demi, dans un endroit relativement résidentiel et habité.

Je pense que vous feriez œuvre utile soit en procédant à l'acquisition soit pour le moins avec une réelle subvention, bien au-delà des 2400 euros.

Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous pour voir si l'acte va suivre l'intention.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Galant, sur « le cadre réglementaire relatif aux citernes à mazout » ;
- M. Tzanetatos, sur « les indemnisations du secteur forestier en zone de peste porcine africaine (PPA) » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « les initiatives de la Région wallonne suite au grand nombre d'abandons d'animaux à l'approche de la période des vacances estivales » ;
- M. Desquesnes, sur « la centrale TGV à Manage » ;
- M. Desquesnes, sur « les emballages ménagers réutilisables » ;
- M. Matagne, sur « la gestion de la présence du lynx » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
Mme Régine Florent, Primo-signataire
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Maxime Hardy, PS
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Laffut, MR
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Arnaud Ransy, Conseiller expert de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

3G	troisième génération des standards pour la téléphonie mobile
4G	quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile
5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams (Chrétiens démocrates et flamands)
CGT	Commissariat général au tourisme
CHU	centre hospitalier universitaire
CO ₂	dioxyde de carbone
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
ENVieS	plan wallon Environnement-Santé
E-PRTR	European Pollutant Release and Transfer Register (Registre européen des rejets et transferts des polluants)
FAQ	foire aux questions
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IED	Industrial Emissions Directive (directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
JT	Journal télévisé
OMS	Organisation mondiale de la santé
PASH	plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PCB	polychlorobiphényle
PCGE	Plan communal général d'égouttage
PET	polyéthylène téréphtalate
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PoC	proof of concept (preuve de concept)
PPA	peste porcine africaine
PV	procès-verbal
PVC	polyvinyl chloride (polychlorure de vinyle)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SEI	système d'épuration individuelle

SHAPE	Supreme Headquarters Allied Powers Europe (Grand Quartier général des puissances alliées en Europe)
SIGEC	Système intégré de gestion et de contrôle
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TGV	turbine gaz-vapeur
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie (Organisme de la radiodiffusion flamande)
VTT	vélo tout-terrain
ZAD	Zone d'aménagement différé